

En mouvement pour le climat

Rapport 2025 sur les risques et
opportunités liés aux changements
climatiques du Mouvement Desjardins

Table des matières

INTRODUCTION	3	GESTION DES RISQUES	32
Mot du président et chef de la direction	3	Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques	33
À propos de ce rapport	4	Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques	35
Portrait général	5	Identification des risques climatiques	36
Structure du Mouvement Desjardins	6	Évaluation des risques climatiques	39
Notre action climatique en bref	7	Atténuation des risques climatiques	47
GOVERNANCE	8	MESURES ET CIBLES	49
Supervision par le conseil d'administration	8	Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques	49
Rôle de la direction	11	Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)	59
Rémunération	13	Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15	61
STRATÉGIE	14	Autres indicateurs liés aux changements climatiques	66
Notre ambition climatique	14	ANNEXES	67
Nos piliers	15	Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	67
• Pilier 1 – Activités opérationnelles	15	Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.	71
• Pilier 2 – Activités de financement et d'investissement	18	Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques	72
Mobilisation des parties prenantes internes et externes	27	Éléments clés de notre plan de transition	75
Autres thématiques environnementales	29	Méthodologie	76
		Mise en garde sur les énoncés prospectifs	83
		Rapport d'assurance limitée	84

INTRODUCTION

► Mot du président et chef de la direction

À propos de ce rapport

Portrait général

Structure du
Mouvement Desjardins

Notre action climatique
en bref

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

Mot du président et chef de la direction

Bonjour,

Dans un contexte mondial marqué par des reculs ou des hésitations, provenant tant d'entreprises que de gouvernements, les changements climatiques, eux, ne marquent aucune pause. Leurs manifestations, comme les inondations, les feux de forêt ou encore les tempêtes, se font déjà sentir de manière plus fréquente et plus concrète, affectant directement les personnes et les entreprises au cœur de nos communautés.

Chez Desjardins, nous demeurons déterminés à poursuivre sur la voie tracée il y a plus de 35 ans, avec le lancement de notre premier Fonds Environnement. Pour ce faire, nous choisissons d'ancrer nos actions et nos engagements dans la science et d'accompagner nos membres et clients dans la nécessaire transition de l'économie.

Ce rapport témoigne ainsi de notre volonté de contribuer au renforcement de leur résilience et de leur autonomie financière, dans un contexte de risques climatiques appelés à s'intensifier.

Il s'appuie sur des initiatives concrètes qui illustrent notre engagement. En voici quelques exemples :

- À la fin 2025, nous avons constitué un portefeuille de plus de 2 G\$ d'investissements dans les infrastructures d'énergie renouvelable, et 73 % de notre portefeuille de financement en énergie était consacré au secteur renouvelable.
- Nous avons contribué au financement de projets majeurs, dont le parc éolien PPAW 1 au Québec, en partenariat avec l'Alliance de l'énergie de l'Est et la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, ainsi que le site de stockage d'énergie par batteries Sanjgon (initialement appelé projet Tilbury) en Ontario, développé avec Boralex et la Première Nation de Walpole Island. Ces initiatives illustrent notre rôle actif dans la transformation des infrastructures énergétiques et notre engagement à l'égard de partenariats inclusifs et durables.
- Nous avons poursuivi les travaux visant à définir notre positionnement d'entreprise pour contribuer à la décarbonation et à l'efficacité énergétique du secteur immobilier au Québec et au Canada, afin de participer à la transformation de ce secteur clé pour l'atteinte de nos cibles climatiques.
- Toujours dans le secteur immobilier, nous avons lancé le fonds Amplifier. Géré par Desjardins Capital et financé par six fondations, en partenariat avec la Société d'habitation du Québec, ce levier d'investissement permettra notamment d'accélérer le développement de logements abordables à faible empreinte environnementale partout au Québec.

- En matière de mobilisation, 3 570 employés ont participé à l'atelier La Fresque du Climat depuis l'automne 2022, ce qui renforce notre compréhension collective des enjeux climatiques. Cette mobilisation interne s'étend dans les régions grâce à la tournée de La Fresque du Climat dans notre réseau de caisses au Québec, pour que nous restions connectés aux réalités locales et aux attentes de nos membres.

Ces actions ne sont pas isolées. Elles s'inscrivent dans une démarche structurée.

Mais nous sommes conscients que Desjardins ne peut pas réussir seul. Pour concrétiser notre cible, qui est de permettre la transition vers une économie plus juste, plus équitable et sobre en carbone, il faut un environnement réglementaire cohérent et mobilisateur, avec des acteurs de la transition, publics et privés, qui avancent ensemble et dans la même direction.

Malgré les vents contraires, nous demeurons résolus à poursuivre notre rôle d'accompagnement auprès de nos membres et clients, avec l'objectif de renforcer leur autonomie financière et leur résilience face aux risques climatiques, tout en leur proposant des solutions qui leur permettent de s'adapter et de tirer parti des opportunités liées à la transition de notre économie.

Le besoin de résilience et de transition climatique exige des choix stratégiques, mais aussi un investissement dans les compétences. Former nos équipes, mobiliser nos réseaux et bâtir des partenariats solides sont des conditions essentielles pour réussir. Ce rapport constitue donc une invitation à approfondir la coopération et à renforcer l'action entre nous, afin de répondre collectivement aux défis posés par la transition climatique.

Nous vous assurons de notre mobilisation et de notre détermination à collaborer pour contribuer à bâtir un Canada plus prospère, plus résilient et prêt pour l'avenir.



Denis Dubois

Président et chef de la direction,
Mouvement Desjardins

INTRODUCTION

Mot du président et chef de la direction

► À propos de ce rapport

Portrait général

Structure du Mouvement Desjardins

Notre action climatique en bref

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

À propos de ce rapport

Ce rapport présente les progrès du Mouvement Desjardins dans la réalisation de son ambition climatique. Il détaille non seulement ses initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses opérations et ses émissions financées, mais aussi, les mesures prises pour divulguer, évaluer et superviser adéquatement les divers risques et opportunités liés aux changements climatiques.

Portée de ce rapport



Dans ce rapport, « le Mouvement », « Desjardins », « nous », « notre » et « nos » désignent le Mouvement Desjardins. Celui-ci regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (les « caisses »), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération ») et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Sauf indication contraire, ce rapport porte sur les activités du Mouvement Desjardins.

Rapport d'assurance limitée



PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) a réalisé une mission d'assurance limitée et indépendante à l'égard de certains indicateurs de performance marqués du symbole dans le présent rapport. Son rapport complet est disponible en annexe à la page 84 du présent rapport.

Cadre de présentation de l'information



La structure et le contenu du présent rapport s'appuient, entre autres, sur la réglementation, les recommandations et les normes suivantes :

- La Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Pour plus de renseignements, voir l'annexe à la page 72 du présent rapport.
- La ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Période de référence



Sauf indication contraire, les renseignements et les données figurant dans le présent rapport se rapportent à l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Énoncés prospectifs



Une mise en garde concernant les énoncés prospectifs est présentée à la page 83 du présent rapport.

Devise et données



À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Les données dans les tableaux et les figures du présent rapport ont été arrondies, ce qui peut entraîner des écarts entre leur somme et les totaux indiqués.

Portrait général

INTRODUCTION

Mot du président et chef de la direction

À propos de ce rapport

Portrait général

Structure du Mouvement Desjardins

Notre action climatique en bref

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

Le Mouvement Desjardins est la coopérative financière la plus importante au Canada et la 8^e au monde avec un actif de 510,2 G\$. Au 31 décembre 2025, il regroupe 198 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Fier de sa nature coopérative, le Mouvement Desjardins fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses employés, gestionnaires, administratrices et administrateurs. Elles teignent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et il croit que le modèle coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 57 500 employés et sur l'engagement de plus de 2 200 administratrices et administrateurs dans les caisses.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires et à la gestion de ses opérations, à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité et à s'adapter à ces réalités. Il le fait notamment par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également avec une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.



Actif de
510,2 G\$



199
caisses



Plus de
57 500
employées et employés

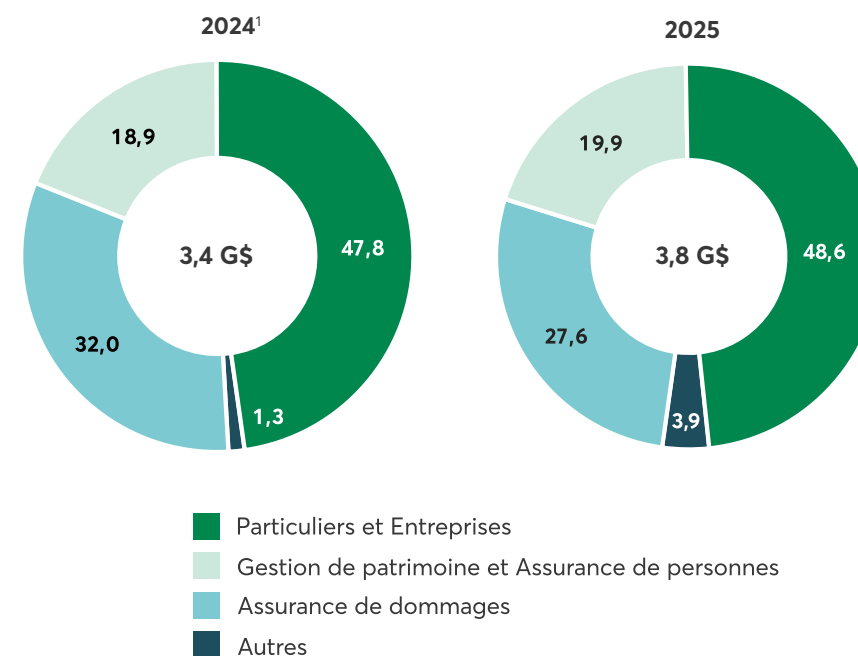


Plus de
2 200
administratrices et administrateurs

Figure 1

Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres

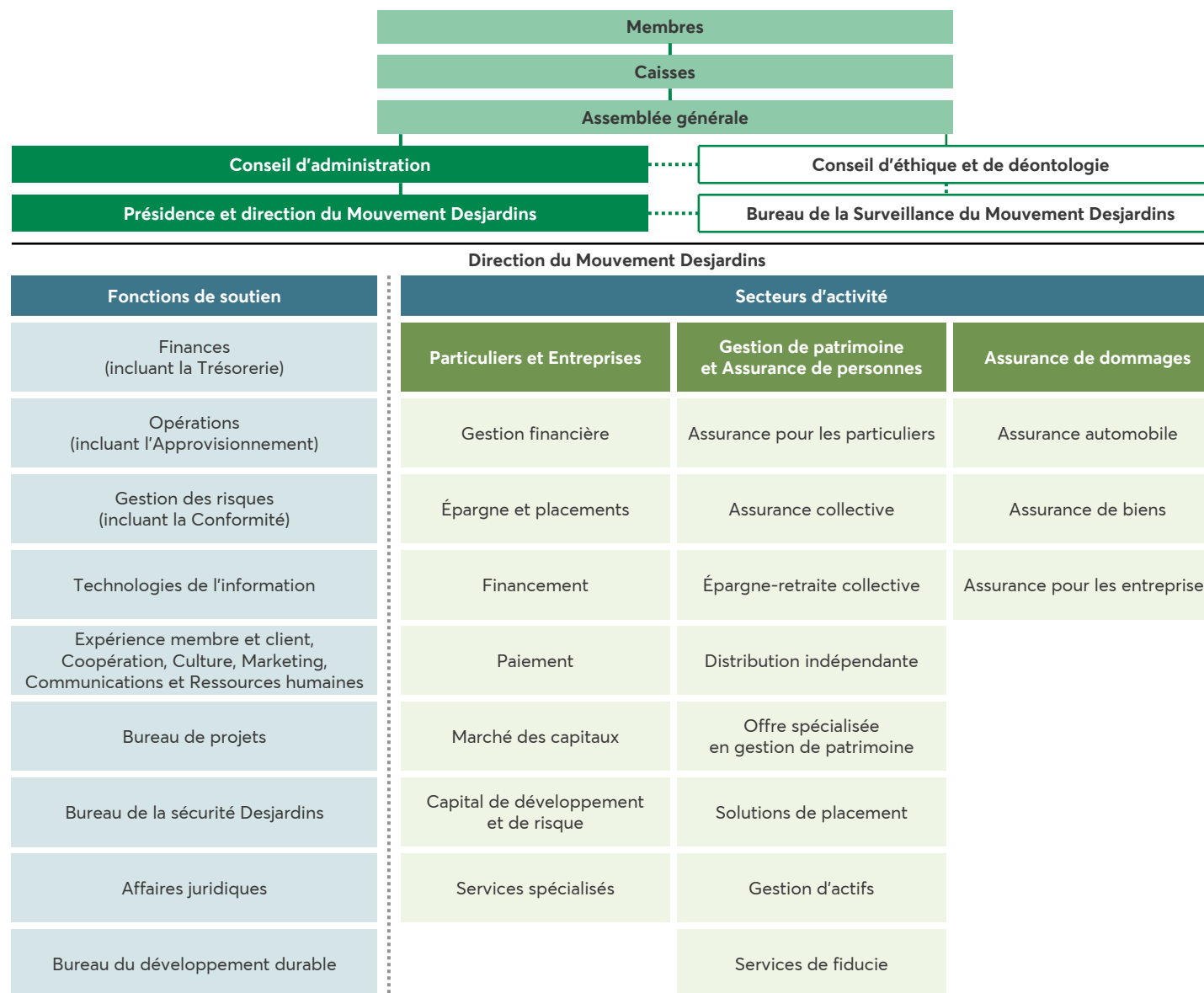
(au 31 décembre)
(en %)



¹ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Structure du Mouvement Desjardins

Figure 2 Structure du Mouvement Desjardins



La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, la Fédération et ses filiales, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

INTRODUCTION

Mot du président et chef de la direction

À propos de ce rapport

Portrait général

Structure du Mouvement Desjardins

Notre action climatique en bref

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

Notre action climatique en bref

INTRODUCTION

Mot du président et chef de la direction

À propos de ce rapport

Portrait général

Structure du Mouvement Desjardins

► Notre action climatique en bref

GOUVERNANCE

STRATÉGIE


GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

Tableau 1 Ambition, opérations et activités de financement et d'investissement

Notre ambition ¹	
 2040	<p>Année cible pour notre ambition climatique d'atteindre un bilan zéro émission nette sur nos activités opérationnelles² et nos activités financières dans trois secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre³</p> <p>Desjardins est signataire de ces initiatives⁴ :</p> <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;">  <div style="margin: 0 10px;">SCIENCE BASED TARGETS</div>  </div> <p><small>DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION</small></p>

Nos opérations ⁵	
 96 %	Part de la consommation d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable ⁶
88 %	Part des énergies renouvelables ⁶ dans notre consommation énergétique totale
-17 %	Évolution de nos émissions directes de GES de portée 1 et indirectes de portée 2 ⁷

Nos activités de financement et d'investissement ⁵	
92 %	Part des énergies renouvelables dans nos financements du secteur de la production d'électricité
73 %	Part des énergies renouvelables dans nos financements du secteur de l'énergie
+11 %	Évolution de l'intensité des émissions de GES financées de nos portefeuilles de prêts ⁸ liées aux opérations des entreprises du secteur pétrolier et gazier ⁷
-41 %	Évolution des émissions de GES financées absolues de nos portefeuilles de prêts ⁹ liées à l'utilisation des produits vendus par les entreprises du secteur pétrolier et gazier ⁷
-24 %	Évolution des émissions de GES financées absolues du portefeuille d'actions cotées en bourse et d'obligations de sociétés du secteur pétrolier et gazier détenu par nos assureurs ⁷
8,3 G\$	Engagements dans le portefeuille de financement depuis 2020 pour soutenir des projets d'énergie renouvelable et de transition énergétique
2,2 G\$	Investissements dans les infrastructures d'énergie renouvelable ¹⁰
2,2 G\$	Émissions d'obligations durables et vertes sur les marchés canadien et européen depuis 2021, dont une émission d'un montant de 500 M\$ en 2025
12,8	Ratio des nouveaux financements engagés entre 2023 et 2025 dans les énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles sur la même période

1. Pour plus de renseignements, voir la section « Notre ambition climatique » de ce rapport.
2. Émissions associées à nos bâtiments (portée 1 et portée 2 basées sur l'emplacement), à nos déplacements d'affaires (portées 1, 2 et 3, catégorie 6), à notre consommation de papier (portée 3, catégories 1 et 5) et à la chaîne d'approvisionnement (portée 3, catégorie 1).
3. Énergie, immobilier et transport pour les activités de financement et les activités d'investissement de nos assureurs.
4. Pour le résumé de nos principaux engagements, voir la section 2.2 « Gouvernance et encadrements ESG » de notre [Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2025](#).
5. Pour plus de renseignements, voir la section « Mesures et cibles » de ce rapport.
6. Énergie éolienne, solaire et hydroélectrique.
7. Par rapport à 2020, notre année de référence.
8. Émissions de GES financées directes (portée 1) et indirectes liées à l'utilisation d'électricité et de vapeur, au chauffage et au refroidissement (portée 2) des entreprises des secteurs intégrés, soit les entreprises actives sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'exploration à la distribution de pétrole et de gaz aux consommateurs finaux, et en amont, c'est-à-dire les entreprises actives dans l'exploration et la production, en intensité physique (t éq. CO₂/TJ).
9. Des entreprises des secteurs en amont et intermédiaires (pipelines), des raffineries et des compagnies intégrées (t éq. CO₂, calcul à partir de l'engagement).
10. En date du 30 septembre 2025 pour une portion du portefeuille d'investissement, en fonction de la disponibilité de l'information, et en date du 31 décembre 2025 pour la portion restante, incluant les investissements d'un montant de 1,2 G\$ réalisés par le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD).

Gouvernance

Supervision par le conseil d'administration

Les dossiers relatifs aux changements climatiques sont supervisés par le conseil d'administration (CA) du Mouvement, appuyé par les commissions Gouvernance et finance responsable (CGFR), Gestion des risques et Ressources humaines ainsi que par la commission d'audit et d'inspection. En 2025, le sujet des changements climatiques a été abordé sur une base régulière lors des rencontres de ces organes de gouvernance, dont les rôles et responsabilités ainsi que la fréquence des rencontres sont présentés au tableau 2. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2025 du Mouvement.

Le conseil d'administration se prononce sur les positionnements concurrentiels et stratégiques d'importance pour le Mouvement, y compris ceux liés aux changements climatiques, pour l'ensemble de ses activités, et veille à leur suivi. La commission Gouvernance et finance responsable (CGFR) reçoit périodiquement une reddition de comptes des engagements et des cibles. Une revue de la performance du Mouvement Desjardins, destinée à la haute direction et au conseil d'administration, est également effectuée trimestriellement. Celle-ci inclut une mise à jour sur l'atteinte des engagements climatiques du Mouvement ainsi que le Rapport de mesure des risques Mouvement. Les risques liés aux changements climatiques font partie des risques couverts par ce rapport.

Le conseil d'administration réalise un processus de consultation visant à analyser et à apprécier les compétences de ses membres. D'après cette consultation, 53 % des membres du conseil d'administration (10 sur 19 au 31 décembre 2025) affirment avoir des connaissances et des compétences considérées comme avancées ou expertes en matière de développement durable et de finance responsable. Ces membres ont notamment une connaissance et de l'expérience concernant les enjeux prioritaires en matière d'ESG, dont le risque climatique et sa pertinence pour Desjardins, les facteurs ESG dans les stratégies et la prise de décisions, et les impacts et opportunités des changements climatiques sur le modèle d'affaires. De plus, les membres du conseil d'administration du Mouvement participent annuellement à différentes activités d'appropriation ou d'approfondissement en lien avec leur rôle et leurs responsabilités, notamment en matière d'ESG. Pour plus de renseignements sur le processus d'évaluation des compétences des membres du conseil d'administration, voir la section « Cadre de gouvernance » aux pages 242, 244 et 266 du rapport annuel 2025 du Mouvement Desjardins.

Les conseils d'administration des filiales d'assurance du Mouvement Desjardins, appuyés par leurs comités respectifs, assument les responsabilités liées aux facteurs ESG, incluant le risque climatique, en fonction de leur contexte, de leurs spécificités et de leur mission en tant que composantes du Mouvement. Ils veillent notamment au respect des orientations et objectifs du Mouvement en matière d'ESG, à l'intégration des risques liés aux facteurs ESG dans le cadre de gestion intégrée des risques et à la surveillance des risques importants en cette matière afin qu'ils soient pris en compte dans la stratégie et les décisions. Pour plus d'information concernant les filiales d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins ainsi que sur Fiducie Desjardins, consulter les annexes « Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. » et « Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc. » aux pages 67 et 71 de ce rapport, respectivement.



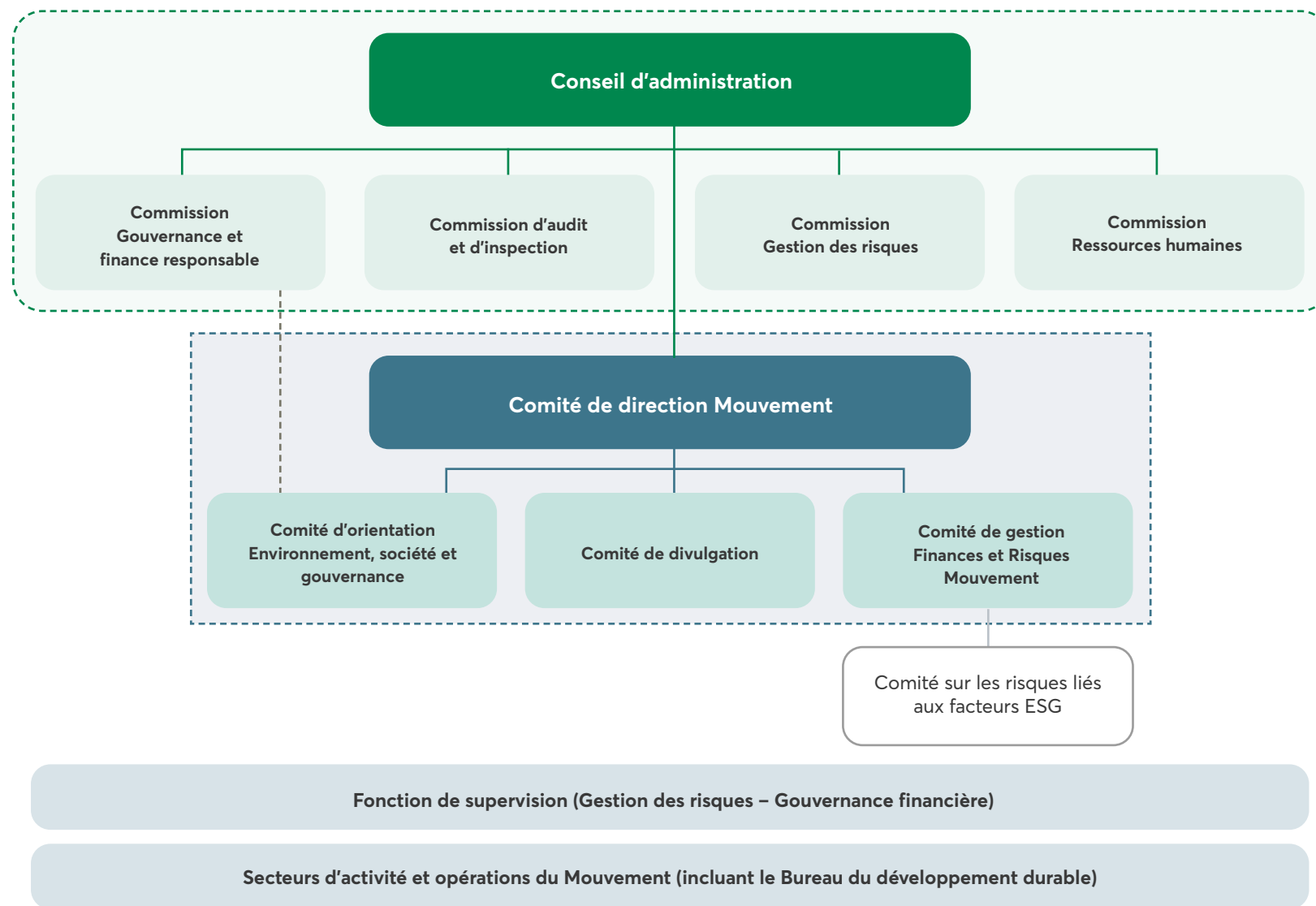
Tableau 2 Organes de gouvernance ESG et climat du Mouvement¹

Organe de gouvernance	Fréquence ²	Responsabilités en matière d'ESG	Exemples d'activités ou de sujets abordés
Conseil d'administration	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'intégration des facteurs ESG, y compris les changements climatiques, aux activités du Mouvement, et en assurer le suivi. • Se prononcer sur les positionnements concurrentiels et stratégiques d'importance pour le Mouvement, y compris ceux liés aux changements climatiques, pour l'ensemble de ses activités, et veiller à leur suivi. • Adopter les orientations assurant la satisfaction des membres et clients, la compétitivité et la gestion saine et prudente du Mouvement Desjardins, incluant la stratégie climatique, dans le respect de sa nature coopérative. • Adopter, sur recommandation des commissions responsables de leur examen, les divulgations réglementaires et volontaires relatives aux facteurs ESG. 	<ul style="list-style-type: none"> • Revues de performance, politique de développement durable, engagements internationaux, positionnements ESG, vigies.
Commission Gouvernance et finance responsable	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'évolution de l'intégration des facteurs ESG (incluant la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci) dans le modèle d'affaires de Desjardins, et veiller au suivi de la performance ainsi qu'à la formation des employés et des membres des conseils d'administration. • Recommander au CA des positionnements ESG et recevoir les redditions de comptes périodiques. • Veiller à ce qu'il y ait une vigie de l'évolution des tendances et pratiques de l'industrie en matière de gouvernance et de développement durable (finance responsable). • Examiner le Rapport de responsabilité sociale et coopérative ainsi que les divulgations découlant des encadrements internationaux que Desjardins s'est engagé à respecter, veiller à l'intégrité de ces divulgations et en recommander l'adoption au conseil d'administration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ambitions climatiques, formations ESG, indicateurs ESG, vigies sur les tendances de gouvernance et en développement durable.
Commission d'audit et d'inspection	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser les processus et les contrôles internes visant l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des données et des indicateurs relatifs aux changements climatiques dans les divulgations de l'information financière ainsi que dans le rapport En mouvement pour le climat. • Examiner la divulgation relative aux changements climatiques (rapport En mouvement pour le climat) et en recommander l'adoption au conseil d'administration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport En mouvement pour le climat, y compris le processus de divulgation et les contrôles associés, vigies et formations.
Commission Gestion des risques	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser l'intégration et le suivi des risques liés aux facteurs ESG, y compris les risques liés aux changements climatiques, en cohérence avec les cadres d'appétit pour le risque et de gestion intégrée des risques du Mouvement. • Examiner les risques associés aux stratégies, initiatives et positionnements en matière d'ESG. • Surveiller les tendances quant aux mesures de contrôle et à l'intégration des risques liés aux facteurs ESG, y compris les risques liés aux changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre des risques, analyses de risques, vigies, formations et suivi de l'indicateur de décarbonation.
Commission Ressources humaines	Semestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser les stratégies d'équité, de diversité et d'inclusion ainsi que celles relatives à la santé et au bien-être du capital humain, et surveiller leur intégration dans les pratiques de gestion des ressources humaines. • Superviser l'intégration des facteurs ESG dans les programmes de rémunération, incluant les avantages sociaux, en cohérence avec les orientations, objectifs et priorités stratégiques du Mouvement Desjardins. • Obtenir toute reddition pertinente du Bureau équité, diversité et inclusion et du Bureau du respect de la personne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Régime général d'intéressement intégrant l'indicateur ESG (pour plus de renseignements, voir la section « Rémunération » du présent rapport).

1. Pour plus d'information concernant les filiales d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins, consulter la section « Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. » en annexe de ce rapport.
 2. Fréquence minimale des mises à jour sur le climat ou de l'examen des questions climatiques par les organes de gouvernance.

Le cadre de gestion intégrée des risques liés aux facteurs ESG et aux changements climatiques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de gestion des risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins, comme l'illustre la figure suivante.

Figure 3 Gouvernance liée aux facteurs ESG et aux changements climatiques du Mouvement Desjardins²



² Pour plus d'information concernant les filiales d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins, consulter la section « Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. » en annexe de ce rapport.

Rôle de la direction

Le comité de direction Mouvement s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, sur le comité de divulgation, sur le comité d'orientation ESG et sur le comité sur les risques liés aux facteurs ESG. Les comités de gouvernance ESG et climat du Mouvement ainsi que leurs responsabilités en matière d'ESG sont présentés dans le tableau 3.

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

Supervision par le conseil d'administration

► Rôle de la direction

Rémunération

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

Tableau 3 Comités de gouvernance ESG et climat du Mouvement¹

Comités	Membres ²	Fréquence ³	Responsabilités en matière d'ESG
Comité de direction Mouvement	<ul style="list-style-type: none"> Président et chef de la direction Ensemble des PVP responsables des différents secteurs d'activité et fonctions de soutien du Mouvement Desjardins 	Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> Approuver les positionnements en développement durable du Mouvement, notamment l'intégration des facteurs ESG dans le modèle d'affaires du groupe et la lutte contre les changements climatiques, ainsi que les cibles opérationnelles qui en découlent, en cohérence avec les orientations stratégiques. Adopter les stratégies du Mouvement en matière d'ESG, y compris la gestion des risques et opportunités liés aux changements climatiques, avec l'appui du comité d'orientation ESG. Adopter les cibles ESG, dont les cibles relatives à l'ambition climatique du Mouvement, et suivre les progrès accomplis vers l'atteinte de celles-ci.
Comité d'orientation ESG	<ul style="list-style-type: none"> Chef du développement durable Certains VP responsables des différents secteurs d'activité et fonctions de soutien du Mouvement Desjardins ayant des responsabilités en matière d'ESG 	Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> Recommander au comité de direction Mouvement un plan et des stratégies ESG en adéquation avec la planification stratégique, la vision et l'ambition ESG du Mouvement. Établir des indicateurs de performance ESG et des cibles afférentes pour le Mouvement, et veiller à l'atteinte de ces dernières en coordination avec les secteurs d'activité et les fonctions de soutien. Soutenir la gestion adéquate de ses activités en ce qui concerne les risques ESG en respectant l'appétit pour le risque de l'organisation, en cohérence avec le comité sur les risques liés aux facteurs ESG. Assurer le suivi de l'offre en finance responsable, du programme d'obligations durables et des opportunités d'affaires afférentes, en coordination avec les secteurs d'activité et les fonctions de soutien.
Comité de gestion Finances et Risques Mouvement	<ul style="list-style-type: none"> PVP Finances et chef de la direction financière PVP Gestion des risques PVP Services aux entreprises VP Placements Chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels Chef de la sécurité Chef des affaires juridiques 	Deux fois par année	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une revue régulière des risques auxquels le Mouvement est exposé, y compris les risques climatiques. Assurer le suivi des rapports de conformité réglementaire.
Comité sur les risques liés aux facteurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> VP Gouvernance, surveillance et divulgation des risques Mouvement Certains DP et directeurs(-trices) issu(e)s de différents secteurs d'activité et fonctions de soutien du Mouvement Desjardins et ayant des responsabilités en matière d'ESG Chef du développement durable 	Toutes les six semaines	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la surveillance des risques liés aux facteurs ESG auxquels le Mouvement est exposé, y compris les risques climatiques. Prioriser les actions afin de favoriser une gestion prospective et coordonnée des risques les plus importants en matière de gestion des risques liés aux facteurs ESG. Assurer la mise en place d'une approche harmonisée de la gestion des risques liés aux facteurs ESG au sein des différentes lignes de défense, composantes et entités juridiques du Mouvement.
Comité de divulgation	<ul style="list-style-type: none"> Président et chef de la direction PVP Finances et chef de la direction financière PVP Gestion des risques Chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels Chef de la surveillance du Mouvement Chef de la trésorerie Chef des affaires juridiques 	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en place et l'efficacité des systèmes, des procédés et des contrôles requis dans les divulgations d'information financière et dans ce rapport. Examiner, avant leur diffusion ou leur dépôt, les divulgations relatives aux changements climatiques dans les divulgations de l'information financière ainsi que dans ce rapport.

1. Pour plus d'information concernant les filiales d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins, consulter la section « Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. » en annexe de ce rapport.

2. PVP : premier(-ière) vice-président(e); VP : vice-président(e); DP : directeur(-trice) principal(e).

3. Fréquence minimale des mises à jour sur le climat ou de l'examen des questions climatiques par les organes de gouvernance.

En plus de la structure de gouvernance du Mouvement Desjardins, les principaux secteurs d'activité se sont dotés d'une structure de gestion afin d'intégrer les facteurs ESG et la finance responsable dans leurs opérations, y compris la question des changements climatiques. Concrètement, on retrouve un comité directeur en développement durable au sein du secteur Assurance de dommages, un comité directeur en investissement responsable et en assurance responsable soutenu par une communauté de pratique sur ces sujets dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et des groupes de travail ESG sur l'intégration des facteurs ESG et du développement durable dans le secteur Particuliers et Entreprises.

Formées de professionnels de ces questions, les équipes qui se consacrent à la prise en compte des considérations ESG et des changements climatiques ont continué d'évoluer et de se renforcer en 2025.

En plus des comités et des organes de gouvernance décrits ci-dessus, les membres de la haute direction du Mouvement sont également responsables de la gestion des risques et opportunités ESG et climatiques sous différents angles. Leurs rôles et responsabilités sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 4 Rôles et responsabilités ESG et climat des membres de la haute direction du Mouvement¹

Poste	Rôles et responsabilités liés à l'ESG et aux changements climatiques
Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	<ul style="list-style-type: none"> Intègre les facteurs ESG ainsi que les enjeux liés aux changements climatiques dans le cadre de ses responsabilités, lesquelles sont définies dans la Politique de gouvernance de la Fédération. Il doit notamment : <ul style="list-style-type: none"> définir la vision, les orientations et les objectifs stratégiques du Mouvement et les faire approuver par le CA; s'assurer que les normes et politiques de la Fédération, ainsi que les lignes directrices des autorités réglementaires applicables, sont bien interprétées et appliquées dans le Mouvement.
Chef du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Développe les stratégies et les positionnements ESG du Mouvement, accompagne leur mise en œuvre, en assure le suivi en collaboration avec les secteurs d'activité et fonctions de soutien, met en place des mécanismes de suivi pour mesurer les progrès réalisés et ajuste les stratégies en conséquence. Supervise la mise en œuvre de la politique de développement durable et des initiatives ESG. Supervise le développement et la mise en œuvre du plan de transition climatique et s'assure qu'il est aligné sur les objectifs de développement durable. Assure la cohérence des plans d'action climatiques à l'échelle du Mouvement Desjardins. Agit comme fonction de conseil interne sur les changements climatiques et la gestion des risques climatiques.
Chef de la surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Joue un rôle essentiel dans l'évaluation et l'amélioration continue des processus de divulgation ESG du Mouvement Desjardins. Des audits internes portent notamment sur la fiabilité des données ESG, l'intégration des facteurs ESG dans nos activités et l'efficacité des contrôles internes. Agit comme observateur dans les comités de risques et de projets ESG, assurant ainsi une surveillance indépendante et contribuant à une saine gouvernance des initiatives de développement durable.
Première vice-présidente Expérience membre et client, Coopération et Transformation humaine	<ul style="list-style-type: none"> Intègre les facteurs ESG dans la rémunération de l'ensemble des employés du Mouvement Desjardins, y compris les membres de la haute direction. Déploie des actions pour que le Mouvement devienne une organisation exemplaire en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Assure la communication des efforts ESG du Mouvement.
Premier vice-président Gestion des risques et chef de la gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Encadre la gestion des risques liés aux changements climatiques par des politiques et directives et par le biais du cadre d'appétit pour le risque Mouvement. Surveille la gestion des risques par les secteurs dont l'intégration des facteurs ESG dans leurs activités, stratégies et pratiques d'affaires. Effectue une reddition régulière sur les risques environnementaux aux instances.
Premier vice-président Finances et chef de la direction financière	<ul style="list-style-type: none"> Assume la responsabilité des processus et de l'application de contrôles internes visant l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des données et des indicateurs relatifs aux changements climatiques dans les divulgations de l'information financière ainsi que dans le présent rapport. Examine les informations relatives aux changements climatiques dans les divulgations de l'information financière ainsi que dans le présent rapport.
Premières vice-présidences des secteurs d'activité	<ul style="list-style-type: none"> Surveillent les risques environnementaux sous leur responsabilité. Assument, conjointement avec leurs secteurs d'activité et fonctions de soutien en tant que première ligne de défense, la responsabilité d'identifier, d'évaluer, de comprendre et d'atténuer leurs risques à l'aide de processus et de contrôles appropriés, dont la performance et l'efficacité sont évaluées, et rendent compte de ces risques, sur demande, à la deuxième ligne de défense. Identifient, évaluent et saisissent les opportunités liées aux changements climatiques dans leur secteur d'activité. S'assurent de l'évolution de l'intégration des facteurs ESG dans les stratégies et pratiques d'affaires.

1. Pour plus d'information concernant les filiales d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins, consulter la section « Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. » en annexe de ce rapport.

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

Supervision par le conseil d'administration

Rôle de la direction

► Rémunération

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

Les considérations liées aux changements climatiques sont prises en compte dans la rémunération de l'ensemble des gestionnaires et des employés du Mouvement et de ses filiales³, incluant les cadres supérieurs, par le biais de la rémunération variable.

La rémunération variable est déterminée par le régime général d'intéressement, qui correspond à une bonification annuelle de la rémunération conditionnelle à l'atteinte d'objectifs prédéterminés. L'un des 12 indicateurs suivis dans le cadre du régime est l'indicateur « Agences de notation ESG ». Celui-ci regroupe les évaluations de trois agences et organismes de notation extrafinancière externes, soit [MSCI](#), [Sustainalytics](#) et [S&P Global CSA](#) (liens vers des pages en anglais seulement), et évalue la performance ESG du Mouvement en regard de celle de ses pairs. Il couvre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris les considérations liées aux changements climatiques. Sont notamment évaluées la gouvernance des considérations liées aux changements climatiques, la gestion des risques et opportunités climatiques, ainsi que les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet indicateur, qui reflète la performance ESG du Mouvement, compte pour 5 % dans le calcul du régime général d'intéressement.

³ Y compris Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Fiducie Desjardins inc.



Stratégie

Notre ambition climatique

Dans un contexte politique, géopolitique et économique peu favorable à l'action climatique, le Mouvement Desjardins maintient et poursuit ses efforts en matière de transition énergétique en déployant des initiatives concrètes. Malgré ce contexte, Desjardins vise, d'ici 2040, l'atteinte d'un bilan zéro émission nette sur ses activités opérationnelles (déplacements d'affaires, bâtiments, papier et chaîne d'approvisionnement), ainsi que sur ses activités financières (investissements de ses assureurs et financements) dans trois secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre : l'énergie, l'immobilier et le transport. Les actifs inclus dans le périmètre de l'ambition climatique du Mouvement représentent 49,2 % de ses actifs totaux, qui se chiffraient à 510,2 G\$ au 31 décembre 2025. Cette ambition s'inscrit dans son engagement avec l'initiative Business Ambition for 1.5°C et se décline en cibles intermédiaires, assorties d'échéances entre 2025 et 2030, présentées dans la section « Mesures et cibles » du présent rapport.

L'intégration, dans le périmètre de la stratégie climatique, d'émissions qui ne relèvent pas directement du contrôle du Mouvement Desjardins exige une transformation en profondeur de ses pratiques et de l'économie dans laquelle il évolue. Cela se traduit par la mise en place de cibles et d'initiatives à court et à moyen termes en lien avec ses activités financières, précisées dans le tableau 17 de la section « Mesures et cibles ». Ces cibles incluent le soutien aux énergies renouvelables, l'accompagnement des secteurs intenses en carbone et la mise en œuvre d'un positionnement sur le secteur de l'énergie. Ces cibles et initiatives concernent également la réduction de l'empreinte carbone de ses opérations (cible basée sur la science et quantification des émissions de GES de sa chaîne d'approvisionnement). En parallèle, Desjardins continue à former ses employés et à mobiliser sa communauté interne d'experts ESG sur les thématiques liées au développement durable et à la transition énergétique.

Son ambition climatique s'appuie sur des projets et stratégies mis en œuvre au cours des dernières années. Elle repose notamment sur des cibles de décarbonation des investissements des assureurs et du Régime de rentes du Mouvement Desjardins, ainsi que sur des investissements et des financements importants dans le secteur des énergies renouvelables. Elle se traduit également par l'intégration graduelle des facteurs ESG dans les activités du Mouvement, soutenue par l'engagement de la haute direction et par l'intégration des cibles climatiques dans la planification stratégique de l'organisation. La mise en œuvre de cette ambition s'inscrit dans la stratégie globale du Mouvement, reflétant son engagement à long terme à l'égard d'une croissance durable et responsable. Pour plus de renseignements sur les dimensions sociales et de gouvernance, voir le [Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2025](#).

Figure 4 Ambition climatique

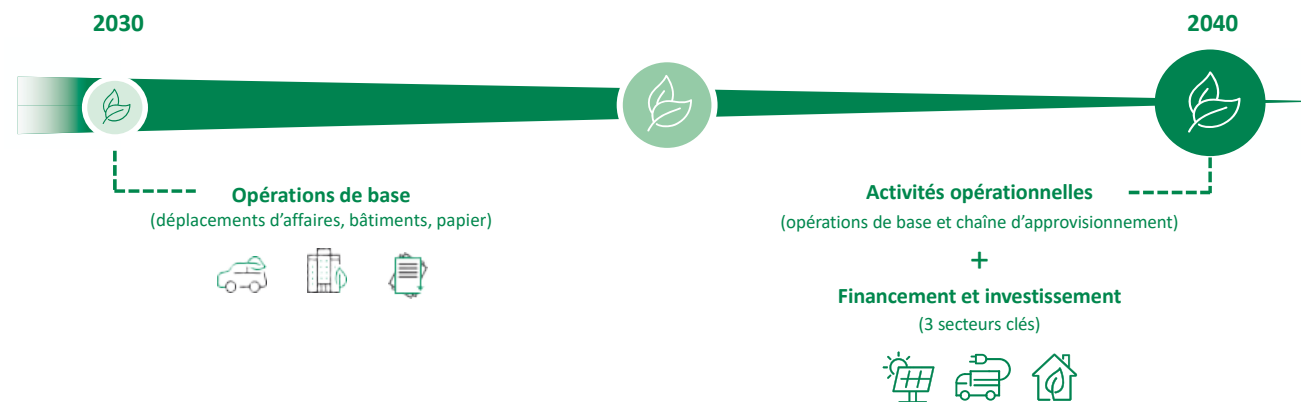
Objectif zéro émission nette d'ici 2040

Desjardins est résolument engagé dans la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. D'ici 2040, il souhaite atteindre un bilan zéro émission nette sur ses activités opérationnelles et sur ses activités financières (investissement de ses assureurs et financement) dans trois secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre : l'énergie, l'immobilier et le transport.



Zéro émission nette

Équilibre entre l'émission et l'élimination de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère



Nos piliers

Pilier 1 – Activités opérationnelles

En cohérence avec son ambition climatique, le Mouvement Desjardins met en œuvre des initiatives visant à réduire l'impact environnemental de ses activités opérationnelles. Pour atteindre cet objectif, il oriente ses efforts autour de six volets prioritaires : la consommation de papier, les déplacements d'affaires, la consommation énergétique des immeubles, la chaîne d'approvisionnement, la formation et la mobilisation.

Cibles

Afin de concrétiser ses efforts, le Mouvement Desjardins a comme but d'atteindre son objectif zéro émission nette d'ici 2040 pour ses activités opérationnelles, y compris la chaîne d'approvisionnement. En appui à cet objectif, deux cibles ont été établies pour les activités opérationnelles :

1. Réduire de 50 % les émissions de GES de portée 1 et celles de portée 2 basées sur l'emplacement, pour ses opérations de base d'ici 2030 (cible basée sur la science) (cible n° 14).
2. Réduire de 50 % les émissions de GES de portée 1, celles de portée 2 basées sur l'emplacement, et celles de portée 3 (catégories 1 et 5 pour la consommation de papier, et 6 pour la consommation de combustibles fossiles dans les déplacements d'affaires) pour ses opérations de base d'ici 2030 (cible n° 15).

Pour plus de détails sur ces deux cibles, voir la section « Mesures et cibles » de ce rapport.

La présente section décrit les mesures mises en place par le Mouvement pour l'atteinte de ces cibles.

Initiatives opérationnelles

Les activités opérationnelles du Mouvement Desjardins sont exposées à des risques physiques et de transition liés aux changements climatiques, pouvant avoir des impacts sur d'autres risques, comme les risques opérationnels, de réputation ou réglementaires. Pour plus de renseignements sur l'exposition du Mouvement Desjardins aux risques climatiques, voir la section « Gestion des risques » de ce rapport.

Afin d'atteindre ses cibles climatiques, Desjardins a lancé en avril 2022 le Défi Coopérons pour le climat, une initiative interne qui mobilise l'ensemble des secteurs d'activité et des fonctions de soutien. L'objectif de cette initiative est de mobiliser l'organisation dans l'atteinte de ses cibles opérationnelles de réduction des GES à travers ses six volets d'intervention prioritaires. Le tableau 5 ci-dessous présente les initiatives d'atténuation des risques climatiques et d'adaptation à ceux-ci, regroupées selon les volets d'intervention prioritaires.



Tableau 5 Initiatives opérationnelles du Mouvement

Volets d'intervention	Initiatives
Consommation de papier	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du projet Développement d'outils de vente, le Mouvement Desjardins a mis fin à l'impression des lettres pour la clientèle expédiées aux conseillers et conseillères, ce qui a permis une réduction d'environ 400 000 impressions de documents par année et de 800 expéditions par semaine, et une diminution des besoins de numérisation associés. • Les équipes du Mouvement Desjardins poursuivent leurs efforts de numérisation des envois à ses parties prenantes. En 2025, de nouvelles initiatives, telles que la numérisation des fiches de paie des membres de conseils d'administration des caisses et des envois postaux annuels aux membres étudiants, ont permis d'éliminer environ 100 000 envois supplémentaires.
Déplacements d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le parc de véhicules de Desjardins Assurances générales a été électrifié. Au 31 décembre 2025, il était composé à 100 % de véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hybrides (les émissions associées sont incluses dans l'empreinte carbone du Mouvement, soit la portée 1 pour la consommation d'essence et la portée 2 pour la consommation électrique). • La navette Desjardins entre Montréal et Lévis (incluse dans l'empreinte carbone de portée 1) est mise à la disposition des employés afin de réduire leurs déplacements individuels. • Des initiatives additionnelles ne sont pas incluses dans le périmètre de l'ambition climatique : programme de remboursement des frais de mobilité durable offrant une enveloppe annuelle de 200 \$ aux employés pour le remboursement des frais engagés pour l'achat de titres de transport en commun et pour l'abonnement annuel à l'autopartage, et mise à disposition de ressources favorisant la mobilité douce, telles qu'une plateforme de covoiturage.
Consommation énergétique des immeubles	<ul style="list-style-type: none"> • Un programme interne d'optimisation et de suivi de la consommation énergétique des immeubles, Transition énergétique Desjardins, a été mis en place. Il inclut la réalisation d'audits énergétiques (110 en 2025) et la mise en place d'initiatives ciblées. • Un programme de gestion de la demande de puissance a été établi, notamment lors des événements de pointe électrique en hiver. • 36 immeubles occupés par Desjardins ont au moins une certification de performance environnementale (LEED, BOMA BEST, BOMA 360).
Chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Desjardins s'est engagé à améliorer le calcul des émissions liées à la chaîne d'approvisionnement auprès de ses 100 principaux fournisseurs via le programme CDP Supply Chain.
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation et la formation des employés du Mouvement quant aux enjeux et impacts des changements climatiques constituent un levier essentiel pour atteindre ses cibles. Des formations obligatoires ou volontaires ont été mises en place, certaines étant générales et d'autres, spécifiques à certains métiers ou à certaines thématiques. Pour plus de renseignements sur ce sujet, voir la section « Mobilisation et formation des employés du Mouvement face aux changements climatiques » de ce rapport.
Mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Desjardins s'engage à mobiliser et à mettre en synergie les expertises afin d'accélérer la transition vers une économie plus sobre en carbone et une société plus inclusive. Pour plus de renseignements sur les parties prenantes externes mobilisées par Desjardins ainsi que sur les thématiques d'engagement, voir le sommaire inclus dans le tableau 8 « Engagements auprès de la communauté et de ses acteurs » de ce rapport.

Au-delà de ces six volets d'intervention prioritaires, le Mouvement Desjardins étend également ses engagements à ses autres activités opérationnelles. Une première mesure de l'empreinte carbone de ses activités numériques a été réalisée cette année. Cette mesure lui permettra de se situer par rapport à l'industrie et d'identifier des pistes d'amélioration. Desjardins étudie la possibilité d'automatiser et de pérenniser ce processus de mesure.

Pour plus de renseignements sur les dépenses effectuées, voir la section « Déploiement du capital » de ce rapport.

Émissions opérationnelles de GES ciblées par l'ambition climatique

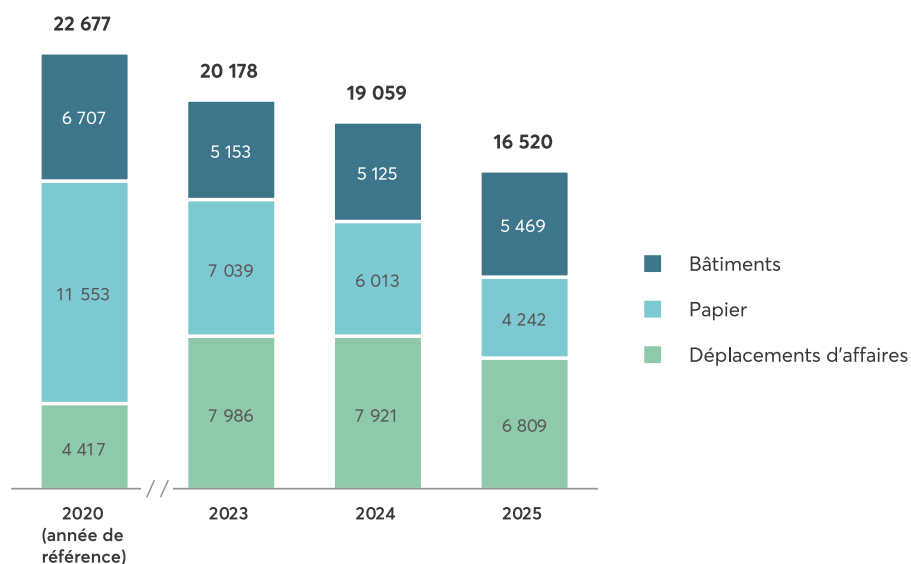
Comme illustré à la figure 5, à la fin 2025, les émissions de GES des opérations de base du périmètre de l'ambition climatique se chiffraient à 16 520 t éq. CO₂. Depuis 2020, ces émissions ont été réduites graduellement de 27,1 %, un résultat satisfaisant compte tenu du fait que les données de référence ont été établies en contexte pandémique, marqué par une utilisation réduite des bâtiments et des transports. Elles incluent l'énergie consommée par les bâtiments occupés par Desjardins (à titre de propriétaire ou de locataire), les déplacements d'affaires de son personnel (hors trajet domicile-travail), ainsi que la consommation de papier.

En 2025, le Mouvement Desjardins a poursuivi ses travaux visant à calculer les émissions de gaz à effet de serre associées à sa chaîne d'approvisionnement, notamment en perfectionnant la méthodologie et en intégrant une proportion plus importante de données réelles. Ces avancées ont été rendues possibles, en partie, grâce à la campagne d'engagement menée auprès du programme CDP Supply Chain. Certains travaux demeurent toutefois nécessaires avant de pouvoir divulguer ces données, en particulier pour éviter tout double comptage avec d'autres catégories d'émissions, telles que le papier et l'immobilier.

Pour plus de détails sur les émissions opérationnelles, voir la section « Mesures et cibles » de ce rapport.

Figure 5

Émissions de GES des opérations de base ciblées par l'ambition climatique de Desjardins (t éq. CO₂)



Pilier 2 – Activités de financement et d'investissement

Les activités de financement et d'investissement du Mouvement Desjardins sont exposées à des risques physiques et de transition, notamment dans trois secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre : l'énergie, l'immobilier et le transport. À travers son ambition climatique, Desjardins vise à atteindre, d'ici 2040, un bilan zéro émission nette sur ses activités financières (investissements de ses assureurs et financements) dans ces trois secteurs. En 2020, les secteurs inclus dans l'ambition climatique représentaient plus de deux tiers des émissions de GES du Canada⁴. Le Mouvement a choisi de cibler ces secteurs afin d'aligner ses objectifs pour une transition vers une économie sobre en carbone. Pour plus de renseignements sur l'exposition du Mouvement Desjardins aux risques climatiques, voir la section « Gestion des risques » de ce rapport.

Afin de réduire son exposition à ces risques et d'atteindre son ambition climatique, le Mouvement Desjardins a entrepris des changements à son modèle d'affaires et a réalisé des efforts directs et indirects d'atténuation et d'adaptation. Ces changements s'appuient sur des positionnements stratégiques qui encadrent et guident les activités de financement et d'investissement dans les secteurs ciblés, renforcés par des cibles à court et à moyen termes. Une approche transversale est utilisée pour définir ces positionnements en intégrant les secteurs d'activité ayant le plus d'impacts dans les secteurs visés. Cette approche favorise l'établissement de cibles réalistes et atteignables. Pour plus de renseignements sur les cibles, voir la section « Mesures et cibles » de ce rapport.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins est convaincu que les changements climatiques seront aussi source d'opportunités pour certains secteurs économiques et pour les institutions qui les accompagnent. L'identification et la gestion des opportunités liées aux changements climatiques s'effectuent de manière décentralisée par ses secteurs d'activité. Afin de maximiser le développement des opportunités, ces derniers entreprennent les activités suivantes : la veille, le balisage et l'analyse de marché pour l'identification des opportunités, le développement des produits et services en coordination avec les équipes de marketing et d'intégration, ainsi que le suivi de la performance de ces produits et services responsables. Desjardins s'engage également dans des actions de sensibilisation et des partenariats dans le but de développer le marché pour ses nouveaux produits et services.

Le Mouvement Desjardins participe ainsi à la transition énergétique équitable de notre société de multiples manières : développement d'une offre en finance responsable, actionnariat engagé, investissements privés et financement de projets d'infrastructures en énergie renouvelable, financement de programmes universitaires pour développer une main-d'œuvre qualifiée, notamment en finance responsable et en économie circulaire, et contribution à l'électrification des transports par l'augmentation de l'offre de bornes de recharge électrique sur le territoire qu'il dessert au Québec et en Ontario.

Énergie

La réduction des émissions de GES requiert une diminution notable de la production et de l'utilisation des combustibles fossiles, ainsi que des investissements accrus dans le secteur des énergies renouvelables. Le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 40 % à 45 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2005⁵, mobilisant ainsi les secteurs fortement émetteurs comme celui de l'énergie. Souhaitant contribuer à cet effort national, le Mouvement Desjardins a intégré le secteur de l'énergie dans son ambition climatique afin de participer à la transition vers une économie sobre en carbone.

Positionnements et cibles

Desjardins a adopté, en 2020 et 2023, deux positionnements pour soutenir la transition vers un secteur énergétique faible en carbone et aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris. Ces positionnements reflètent des travaux d'analyse approfondis et se traduisent par l'exclusion, dans les activités de financement et d'investissement du Mouvement, des entreprises actives dans des secteurs critiques (pour plus de détails, voir les sections « Exclusion » ci-dessous), ainsi que par l'établissement de cibles de décarbonation.

Pour plus de renseignements sur ces deux positionnements, consulter le [Positionnement de Desjardins à l'égard du secteur de l'énergie](#) ainsi que le [Positionnement de Desjardins à l'égard du charbon thermique](#).

Secteur Particuliers et Entreprises

Le Mouvement Desjardins s'est engagé à faire évoluer ses financements aux entreprises dans le secteur de l'énergie en augmentant le soutien aux énergies renouvelables par rapport au secteur des énergies fossiles. Il s'est également engagé à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille énergie en absolu et en intensité. Au total, cinq cibles ont été établies pour ce portefeuille. À cela se sont ajoutées une cible de financement de projets de biométhanisation et trois cibles de décarbonation spécifiques au portefeuille de production d'électricité. Pour plus de détails sur ces cibles, consulter la section « Mesures et cibles » de ce rapport.

⁴ Gouvernement du Canada, [Émissions de gaz à effet de serre](#), 2025.

⁵ Gouvernement du Canada, [Plan de réduction des émissions pour 2030 : Un air pur, et une économie forte](#), 2024.

Exclusion

Pour réduire l'exposition aux risques liés aux changements climatiques, le Mouvement Desjardins applique une mesure d'exclusion des actifs les plus risqués de son portefeuille de financement. Ainsi, il a exclu de son portefeuille de financement aux entreprises et de projets dans le secteur de l'énergie les éléments suivants :

- Entreprises exploitant ou développant des mines de charbon thermique, ou ayant une capacité installée de production d'électricité issue du charbon supérieure à 5 GW ou à 10 % de leur capacité totale installée de production d'électricité. En 2025, le portefeuille de financement n'était pas exposé au secteur du charbon, tel que défini ci-dessus.
- Projets d'énergie fossile en zone arctique et en eau très profonde ou projets de développement de nouvelles infrastructures, comme les sites d'extraction, les pipelines ou les raffineries.
- Grandes entreprises mondiales des secteurs pétroliers et gaziers, sauf lorsqu'elles sont engagées dans la transition énergétique ou pour financer des projets liés à cette transition.

Énergies renouvelables et transition énergétique

Desjardins continue de financer le secteur des énergies renouvelables et de la transition énergétique. Les financements sont dirigés vers des projets de production d'énergie renouvelable (par exemple : éolien, solaire, hydroélectricité, biométhanisation), de stockage et de distribution d'énergie renouvelable (par exemple : systèmes de stockage d'énergie par batteries, ligne de transport d'électricité à faible émission de carbone) ou d'efficacité énergétique (par exemple : chauffage urbain). Ces financements permettent la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone de l'économie et du portefeuille de financement de Desjardins. Ils représentent un effort d'atténuation des risques, mais également des opportunités d'affaires.

Depuis 2020, Desjardins a engagé 8,3 G\$ pour soutenir des projets d'énergie renouvelable et de transition énergétique. Ces efforts se traduisent par un ratio de 12,8 pour les nouveaux financements engagés entre 2023 et 2025 dans les énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles sur la même période. Cela place Desjardins en bonne position pour l'atteinte de sa cible d'un ratio de 3 entre 2023 et 2030.

À titre d'exemple, Desjardins agit à titre de co-chef de file et co-teneur de livres dans le financement de 172 M\$ du projet de stockage d'énergie par batteries Sanjgon (initialement appelé projet Tilbury, 80 MW / 320 MWh), situé dans la municipalité de Lakeshore, en Ontario. Ce projet est développé par Boralex en partenariat égal avec la Première Nation de Walpole Island. Le projet fournira une capacité énergétique fiable en stockant l'énergie du réseau pendant les périodes creuses et en la restituant au réseau de l'Ontario lors des pointes de demande.

Desjardins s'engage également dans le financement de projets de biométhanisation. Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la section « Transition vers une économie circulaire ».

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

En tant que gestionnaire d'actifs des assureurs du Mouvement, Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) continue ses efforts de décarbonation et d'alignement sur les cibles basées sur la science pour le portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés (investissements des assureurs) selon les exigences de la Science Based Targets initiative (SBTi). En 2025, dans le cadre d'une démarche de suivi et de projection de la trajectoire des cibles, DGIA a mené des travaux visant à recommander l'évolution de la cible n° 2, laquelle porte sur les émissions financées de portées 1 et 2 des entreprises du secteur pétrolier et gazier détenues dans le portefeuille d'actions cotées en bourses et d'obligations de sociétés.

Pour plus de détails sur ces cibles, consulter la section « Mesures et cibles » de ce rapport.

Exclusion

Tout comme pour les financements aux entreprises, Desjardins a exclu des investissements de ses assureurs et de ses produits d'assurance de personnes les entreprises exploitant ou développant des mines de charbon thermique, ou ayant une capacité installée de production d'électricité issue du charbon supérieure à 5 GW ou à 10 % de leur capacité totale installée de production d'électricité. En 2025, le portefeuille d'investissement n'était pas exposé au secteur du charbon, tel que défini ci-dessus.

Investissements dans le secteur des énergies renouvelables

DGIA gère un portefeuille d'infrastructures pour le Mouvement Desjardins, pour le Régime de rentes du Mouvement Desjardins ainsi que pour la clientèle institutionnelle, notamment par l'entremise du Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales S.E.C. À ce titre, 37 % des investissements privés en infrastructures sont concentrés dans le secteur de l'énergie renouvelable, et ils totalisent 2,2 G\$ en 2025⁶. Pour plus de détails sur la ventilation de ces investissements, voir la figure 6.

⁶ En date du 30 septembre 2025 pour une portion du portefeuille d'investissement, en fonction de la disponibilité de l'information, et en date du 31 décembre 2025 pour la portion restante, incluant les investissements d'un montant de 1,2 G\$ réalisés par le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD).

Notre ambition climatique

Nos piliers

Pilier 1 – Activités opérationnelles

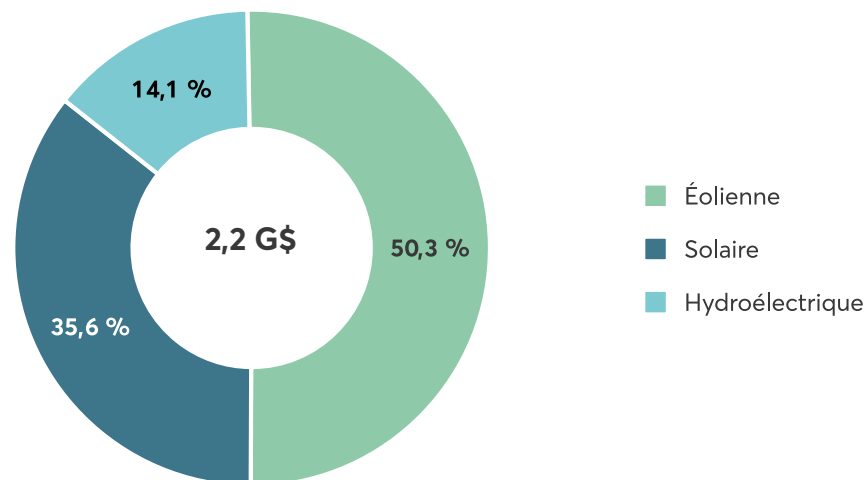
Pilier 2 – Activités de financement et d'investissement

Mobilisation des parties prenantes internes et externes

Autres thématiques environnementales

Figure 6

Ventilation des investissements en énergie renouvelable par sources (énergie éolienne, solaire et hydroélectrique)



Secteur Assurance de dommages

Tout comme pour les financements aux entreprises et les investissements, Desjardins a exclu de ses activités d'assurance les entreprises exploitant ou développant des mines de charbon thermique, ou ayant une capacité installée de production d'électricité issue du charbon supérieure à 5 GW ou à 10 % de leur capacité totale installée de production d'électricité. En 2025, le portefeuille de financement n'était pas exposé au secteur du charbon, tel que défini ci-dessus.

Immobilier

Secteur Particuliers et Entreprises

Desjardins encourage ses membres et clients à investir dans des habitations plus écologiques et respectueuses de l'environnement. L'achat ou la construction d'une maison neuve certifiée selon les programmes Novoclimat, ENERGY STAR® pour les maisons neuves ou LEED® Canada, ainsi que la réalisation de rénovations conformes au programme Rénoclimat, donnent accès à l'Offre habitation durable de Desjardins, qui inclut du financement et des remises en argent pouvant atteindre 2 000 \$. Desjardins soutient également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique par LogisVert, le programme de subvention d'Hydro-Québec.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Desjardins continue ses efforts de décarbonation et d'alignement sur les cibles basées sur la science pour le portefeuille de placements directs en immobilier (investissements des assureurs) selon les exigences de la Science Based Targets initiative (SBTi). Pour plus de détails sur ces cibles, consulter la section « Mesures et cibles » de ce rapport.

Des mesures d'atténuation et d'adaptation relatives aux risques climatiques du portefeuille de placements directs en immobilier ont été mises en place. Ces mesures incluent l'engagement continu avec les gestionnaires d'immeubles pour l'intégration de critères et de meilleures pratiques ESG, dont certains liés aux changements climatiques, ainsi que des actions visant l'amélioration en matière d'efficacité énergétique ou de durabilité globale des bâtiments, ou encore l'intégration de procédures de vérification diligente dans les phases de préinvestissement. Ces efforts sont reflétés dans l'obtention de certifications environnementales, par exemple LEED et BOMA BEST. En 2025, 91 % des immeubles du portefeuille immobilier de la filiale Desjardins Sécurité financière étaient certifiés. Cela se reflète également dans l'évaluation de ce même portefeuille effectuée parGRESB, pour laquelle une note de 84 % a été obtenue.

Pour plus de renseignements, consulter le [Rapport d'investissement responsable de Desjardins Gestion internationale d'actifs](#).

Secteur Assurance de dommages

En 2025, Desjardins Assurances a augmenté ses efforts afin de favoriser l'action en résilience climatique dans le but de préserver la disponibilité et l'accessibilité de l'assurance de dommages au Canada.

- Des campagnes de sensibilisation ont été menées sur différentes plateformes (Web, médias sociaux, infolettres). Elles visaient à prodiguer des conseils de prévention afin d'aider les membres et clients à mieux équiper leur maison contre les intempéries extrêmes, telles que les crues soudaines, les pluies torrentielles, les feux de forêt, les vents violents et la grêle, et ainsi à minimiser leurs impacts.
- Desjardins Assurances a participé à des panels lors de la Journée de l'assurance de dommages organisée par Les Éditions du Journal de l'assurance, à la rencontre nationale de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations ainsi qu'au Sommet ICMIF sur la résilience et la durabilité organisé par la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance.
- Desjardins s'est joint à un groupe de travail stratégique, en partenariat avec l'industrie de l'assurance de dommages et la Ville de Montréal, dont l'objectif est de renforcer la résilience urbaine face aux impacts croissants des événements météorologiques extrêmes, avec une attention particulière sur les pluies torrentielles.

• Trois mesures de reconstruction résiliente à la suite d'un sinistre sont intégrées dans les contrats d'assurance :

- **Refolements d'égout** : 1 000 \$ pour les dispositifs d'atténuation des dommages causés par l'eau à la suite d'un sinistre provoqué par un refolement d'égout.
- **Revêtement extérieur en Alberta** : 1 000 \$ par côté pour le remplacement d'un revêtement de vinyle par un revêtement résistant à la grêle.
- **Toitures en Alberta** : 2 500 \$ pour le remplacement des bardeaux endommagés d'une toiture standard par des bardeaux résistants à la grêle de classe IV à la suite d'un sinistre couvert, et ce, pour les zones à haut risque en Alberta.

En 2025, Desjardins Assurances a également renforcé ses capacités d'analyse pour identifier les zones de concentration des risques climatiques, ce qui permet de raffiner sa compréhension de l'exposition de son portefeuille d'assurance aux risques climatiques.

Transport

Le secteur du transport, fortement dépendant des combustibles fossiles, représente une part importante des émissions de GES au Canada⁷. Sa décarbonation, notamment par l'électrification, l'utilisation de carburants de remplacement et le développement de solutions de mobilité durable, est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques.

Afin de poursuivre les efforts et de soutenir la transition vers une économie résiliente et sobre en carbone, le Mouvement amorcera en 2026 des travaux d'analyse à l'égard du secteur du transport, notamment sur les leviers lui permettant de réduire ses impacts négatifs et d'optimiser les opportunités liées à ce secteur. Des initiatives sont toutefois déjà en cours.

Secteur Particuliers et Entreprises

Le Canada s'est engagé à décarboner le transport routier en se dotant d'un cadre réglementaire qui vise à réduire les principaux obstacles et à faciliter l'achat de véhicules zéro émission⁸. Malgré la révision récente des cibles fédérales et provinciales, notamment la suspension de l'objectif provisoire fédéral d'au moins 20 % des ventes pour les véhicules de cette même catégorie en 2026 et la réduction de l'objectif québécois de 100 % à 90 % des ventes de véhicules neufs d'ici 2035⁹, Desjardins continue de s'inscrire dans cette démarche et soutient activement la transition vers un transport routier décarboné en mettant en place diverses initiatives. En voici quelques exemples :

- En partenariat avec AddÉnergie et Hydro-Québec, Desjardins poursuit le déploiement de bornes de recharge électrique au Québec et en Ontario. Au total, 477 bornes ont été financées par Desjardins et installées, dont 462 accessibles à la population, essentiellement dans des établissements de Desjardins.



- Le Prêt auto – Option électrique et hybride offre aux membres Particuliers des solutions de financement avantageuses pour l'achat d'un véhicule hybride ou électrique. Cette offre, basée sur le taux le plus bas de la grille, vise à soutenir la transition vers une mobilité durable en proposant des conditions adaptées à ce type d'acquisition. Par ailleurs, elle encourage les concessionnaires automobiles à promouvoir ces véhicules grâce au versement d'une commission bonifiée, légèrement supérieure à celle prévue dans l'offre standard afin de stimuler leur engagement dans la vente de modèles écologiques.

D'après l'analyse de Transports Canada basée sur les données de S&P Global Mobility, la part des véhicules zéro émission dans les ventes de véhicules légers a atteint 9,8 % en 2025, comparativement à 3,1 % en 2019, ce qui représente une progression marquée. Bien qu'une baisse ait été constatée au niveau national, le Québec affiche tout de même une part projetée de 17,7 %¹⁰. Malgré cette fluctuation, ce secteur continue donc d'être porteur d'opportunités.

⁷ Gouvernement du Canada, [Émissions de gaz à effet de serre](#), 2025.

⁸ Gouvernement du Canada, [Véhicules zéro émission : Politiques et réglementation](#), 2025.

⁹ Osler, [Les gouvernements du Canada et du Québec ajustent leurs cibles en matière de vente de véhicules électriques : principaux changements et points à considérer](#), 14 octobre 2025.

¹⁰ Gouvernement du Canada, [Tableau de bord du Conseil des VZE](#), 2026.

Autres initiatives au service de notre ambition climatique

En plus des efforts mentionnés précédemment, le Mouvement Desjardins déploie également des initiatives qui couvrent l'ensemble des secteurs économiques et prennent en compte d'autres facteurs de durabilité dépassant les seuls enjeux liés aux changements climatiques.

Mobilisation des parties prenantes internes et externes

Le Mouvement a mis en place des mesures visant à rehausser les capacités internes à l'échelle organisationnelle, par le développement de formations destinées aux employés afin de soutenir le capital humain. Par ailleurs, des partenariats avec des parties prenantes externes favorisent l'innovation et permettent de développer des solutions d'adaptation aux changements climatiques. En voici quelques exemples :

- Desjardins Société de placement inc. (DSP) continue de travailler sur son ambition zéro émission nette pour les Fonds et Portefeuilles Desjardins d'ici 2050, notamment via sa participation à l'initiative [Net Zero Asset Managers \(NZAM\) \(en anglais seulement\)](#).
- Une capsule de formation sur les changements climatiques ainsi qu'une conférence sur la route zéro émission nette des Fonds et Portefeuilles Desjardins ont été diffusées auprès des conseillères et conseillers des caisses.
- En plus d'être signataire de la [NZAM \(en anglais seulement\)](#), DGIA participe à différentes initiatives visant le climat, telles que [Engagement climatique Canada](#) et [Climate Action 100+ \(en anglais seulement\)](#).
- Le Mouvement Desjardins a mis en place des partenariats visant à sensibiliser les équipes de prestation de services aux entreprises ainsi que les membres et clients, tout en leur fournissant des ressources pour soutenir l'intégration de pratiques d'affaires plus durables au sein des entreprises.

Pour plus de renseignements concernant les dépenses effectuées, voir la section « Déploiement du capital » de ce rapport.

Évaluation des risques liés aux changements climatiques

Pour identifier les risques climatiques auxquels le Mouvement est exposé, une évaluation des risques liés aux changements climatiques a été réalisée. Cette analyse permet de cibler efficacement ses efforts d'atténuation et d'adaptation. Pour plus de renseignements sur ces risques, voir la section « Gestion des risques » de ce rapport.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Engagement actionnarial

Dans le cadre de ses activités de dialogue et d'exercice du droit de vote, Desjardins évalue la stratégie des entreprises sous plusieurs angles :

- La structure de gouvernance pour superviser la lutte contre les changements climatiques.
- La divulgation des émissions de GES de portées 1, 2 et 3 et l'adhésion à des normes reconnues.
- L'adoption d'un objectif zéro émission nette d'ici 2050, assorti de cibles de réduction crédibles à court et à moyen termes.
- Une rémunération incitative des dirigeants liée à des objectifs climatiques mesurables.
- La mise en œuvre d'un plan de transition vers une économie sobre en carbone et le développement de nouvelles technologies vertes.

Desjardins a déployé une stratégie d'engagement auprès de 25 entreprises canadiennes affichant une forte intensité d'émission de carbone afin de les encourager à entamer ou à accélérer leur transition.

Pour plus de renseignements, consulter le [Rapport d'investissement responsable de Desjardins Gestion internationale d'actifs](#).

Actions concrètes pour faire face aux risques physiques

En assurance de personnes, plusieurs travaux ont été menés au cours des dernières années afin de mieux comprendre et atténuer les impacts des risques physiques, tels que les vagues de chaleur, la mauvaise qualité de l'air et les maladies vectorielles. Ces efforts se traduisent par des actions concrètes. Par exemple, en collaboration avec TELUS Santé, Desjardins a mis en place des mesures pour soutenir les personnes assurées qui sont touchées par des catastrophes naturelles, notamment en offrant de l'aide psychologique et en remplaçant les médicaments perdus.

Autres opportunités liées à la durabilité et aux changements climatiques

Le Mouvement développe également des opportunités qui couvrent l'ensemble des secteurs économiques et prennent en compte d'autres facteurs de durabilité dépassant les seuls enjeux liés aux changements climatiques.

Offre de produits en investissement responsable¹¹

Desjardins est un pionnier en matière d'offre de produits en investissement responsable (IR) au Canada, avec 75 solutions en IR représentant près de 15,7 G\$ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2025. Les Fonds et Portefeuilles Desjardins SociéTerre figurent parmi ses produits clés et visent à offrir un potentiel de rendement attrayant, tout en intégrant des approches spécifiques en matière d'investissement responsable, dont l'exclusion de certaines activités en lien avec les énergies fossiles. En effet, depuis juin 2020, les 27 Fonds et Portefeuilles Desjardins SociéTerre excluent les producteurs et les transporteurs spécialisés d'énergies fossiles.

Émissions d'obligations durables et vertes

2,2 G\$ d'obligations durables et vertes

En 2025, Desjardins a franchi une nouvelle étape dans son engagement à l'égard du financement responsable en réalisant sa quatrième émission obligataire durable, la première émission ayant eu lieu en 2021. Ce programme vise le financement de projets à retombées environnementales ou sociales, en appui à une économie sobre en carbone et inclusive. Ce jalon porte le financement total à 2,2 G\$, ce qui témoigne de l'engagement soutenu de Desjardins dans le domaine. L'accueil très favorable du marché atteste non seulement de la pertinence de la stratégie, mais aussi de la valeur concrète que ces émissions créent pour les membres et clients. En 2025, le cadre de référence des obligations durables a été mis à jour. Il a été qualifié d'« avancé¹² » par la firme indépendante Moody's Ratings, ce qui souligne la rigueur et la crédibilité de l'approche. Pour plus d'information, consulter le [Rapport sur les obligations durables 2025](#) ainsi que le [Cadre des obligations durables Desjardins](#).

Valeurs mobilières Desjardins

Plusieurs partenariats ont permis de sensibiliser les équipes de prestation de services ainsi que les membres et clients, tout en outillant ces derniers avec des ressources pour accélérer le virage vert de leur entreprise. Ainsi, en 2025, Valeurs mobilières Desjardins (VMD) a notamment offert des services-conseils pour la mise en place de cadres et la distribution de 15 produits financiers verts à retombées sociales et liés au développement durable. Cette même année, VMD a également participé à la distribution de plus de 15,0 G\$ en obligations vertes, à retombées sociales et liées au développement durable.



¹¹ Une solution d'investissement est considérée comme « responsable » lorsqu'elle applique des approches d'investissement responsable adaptées au type de produit, telles que l'intégration ESG, le filtrage positif ou négatif et l'intendance, qu'elle est encadrée par une politique ou un document réglementaire décrivant ces approches, et qu'elle fait explicitement référence à l'investissement responsable dans sa dénomination.

¹² Voir l'[évaluation indépendante du Cadre des obligations durables Desjardins](#).

Tableau 6 Sommaire des initiatives liées aux changements climatiques par secteurs d'activité du Mouvement

Le tableau 6 présente les initiatives liées aux risques et aux opportunités qui sont associés aux changements climatiques, en les classant à la fois selon les secteurs visés par l'ambition climatique et selon les secteurs d'activité du Mouvement qui en assurent la mise en œuvre. Certaines initiatives s'appliquent à l'ensemble du Mouvement.

		Secteurs de l'ambition climatique		
Secteurs d'activité du Mouvement		Énergie	Immobilier	Transport
Particuliers et Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Cibles • Exclusions • Financements dans le secteur des énergies renouvelables et de la transition énergétique 		<ul style="list-style-type: none"> • Offre habitation durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt auto – Option électrique et hybride
	<ul style="list-style-type: none"> – Formations – Engagement auprès des membres et clients (collecte d'information ESG) – Engagement auprès de la communauté et de ses acteurs (Lab construction du CERIEC, GPSclimat d'Écotech Québec, incubateur 2 Degrés, etc.) – Services-conseils pour la mise en place de cadres et la distribution de produits financiers verts à retombées sociales et liés au développement durable 			
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Cibles pour les investissements des assureurs et pour les Fonds et Portefeuilles SociéTerre • Exclusions • Investissements dans le secteur des énergies renouvelables 		<ul style="list-style-type: none"> • Cibles pour les investissements des assureurs • Engagement des gestionnaires d'immeubles en portefeuille 	
	<ul style="list-style-type: none"> – Formations – Engagement actionnarial – Engagement auprès de la communauté et de ses acteurs (NZAM, Engagement climatique Canada, Climate Action 100+) – Investissements responsables 			
Assurance de dommages	<ul style="list-style-type: none"> • Cibles pour les investissements des assureurs • Exclusions • Investissements dans le secteur des énergies renouvelables 		<ul style="list-style-type: none"> • Cibles pour les investissements des assureurs • Engagement des gestionnaires d'immeubles en portefeuille 	
	<ul style="list-style-type: none"> – Formations – Renforcement des capacités d'identification des risques climatiques – Engagement auprès des clients (campagnes de sensibilisation) – Engagement auprès de la communauté et de ses acteurs (Association canadienne des constructeurs d'habitations, Sommet ICMIF sur la résilience et la durabilité, industrie de l'assurance de dommages et Ville de Montréal) 			
Autre	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et émissions d'obligations durables 			

Notre ambition climatique

Nos piliers

Pilier 1 – Activités opérationnelles

Pilier 2 – Activités de financement et d'investissement

Mobilisation des parties prenantes internes et externes

Autres thématiques environnementales

Tableau 7 Actifs et activités du Mouvement compatibles avec les opportunités liées aux changements climatiques

Le tableau 7 identifie les actifs et les activités du Mouvement compatibles avec les opportunités liées aux changements climatiques, en les classant par secteurs d'activité et par secteurs de l'ambition climatique.

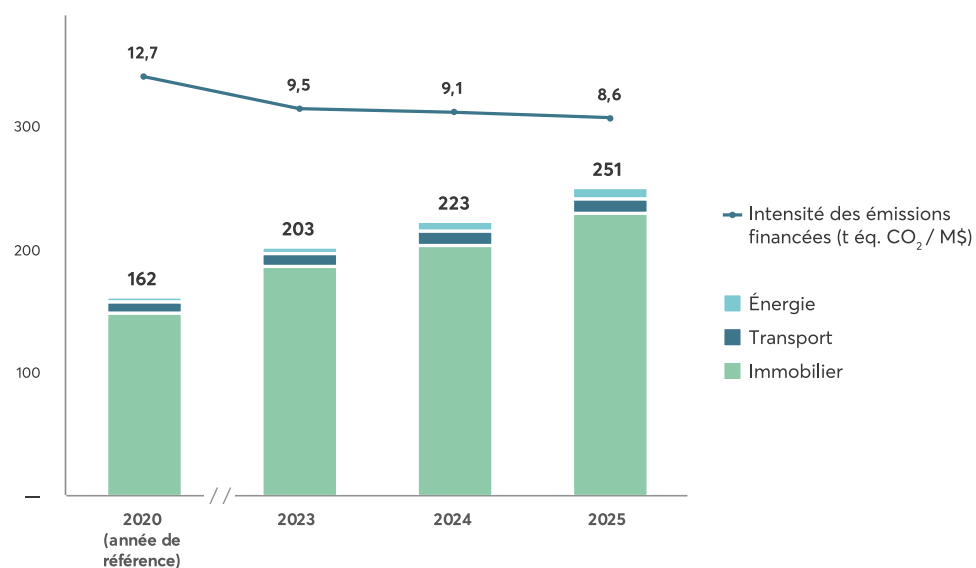
Activités	Secteurs de l'ambition climatique	Opportunités	Mesures	2025	2024	2023	2020 (année de référence)
Investissement	Intersectoriel	• Investissements responsables	• Volume d'actifs sous gestion des solutions de placement en investissement responsable (en G\$).	15,7	14,6	13,8	7,4
	Énergie	• Investissements dans le secteur des énergies renouvelables	• Portefeuille d'investissement en infrastructure du Mouvement Desjardins, du Régime de rentes du Mouvement Desjardins et de la clientèle institutionnelle, notamment le Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales S.E.C., dans les énergies renouvelables (en G\$).	2,2 ¹³	2,1	1,9	1,2
Financement	Énergie	• Financement du secteur des énergies renouvelables	• Nouveaux financements engagés depuis 2020 pour soutenir des projets d'énergie renouvelable et de transition énergétique (en G\$).	8,3	6,1	3,8	0,3
			• Part des énergies renouvelables dans les financements du secteur de la production d'électricité.	92 %	89 %	94 %	ND
			• Ratio des financements engagés dans les énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles.	12,8	24,2	24,7	ND
	Immobilier	• Offre habitation durable	Informations non disponibles				
Transport	• Prêt auto – Option électrique et hybride	Informations non disponibles					
Autre	Intersectoriel	• Obligations durables et vertes	• Montant cumulé, depuis 2021, des émissions d'obligations durables (en G\$).	2,2	1,7	1,0	—

¹³ En date du 30 septembre 2025 pour une portion du portefeuille d'investissement, en fonction de la disponibilité de l'information, et en date du 31 décembre 2025 pour la portion restante, incluant les investissements d'un montant de 1,2 G\$ réalisés par le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD).

Émissions financées de GES ciblées par l'ambition climatique

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des activités incluses dans le périmètre de l'ambition climatique du Mouvement Desjardins en milliards de dollars financés ou investis dans les secteurs du transport, de l'immobilier et de l'énergie, ainsi que l'intensité des émissions financées incluses dans l'ambition climatique (t éq. CO₂ / M\$). Pour plus de détails sur les émissions financées, voir la section « Mesures et cibles » de ce rapport.

Figure 7 Encours des financements et investissements inclus dans l'ambition climatique (G\$)



Le suivi de l'ambition climatique se révèle actuellement très complexe en raison des défis liés à la disponibilité de données réelles, précises et granulaires, notamment dans les secteurs de l'immobilier et du transport. Les équipes du Mouvement travaillent constamment à améliorer les données utilisées pour réaliser ces calculs dans le cadre d'un programme pluriannuel visant à définir et à mettre en œuvre une approche transversale de collecte et de valorisation des données ESG pour suivre la performance ESG de Desjardins, gérer les risques et répondre aux attentes des parties prenantes et des organismes réglementaires, notamment en matière de divulgation.



Notre ambition climatique

Nos piliers

Pilier 1 – Activités opérationnelles

Pilier 2 – Activités de financement et d'investissement

Mobilisation des parties prenantes internes et externes

Autres thématiques environnementales

Mobilisation des parties prenantes internes et externes

Rehaussement des capacités internes

Programme ESG

Le Mouvement Desjardins a lancé un programme structurant pour faire face aux impacts déjà observables des changements climatiques, répondre aux nouvelles exigences réglementaires et affirmer son rôle d'acteur dans la transition vers une société sobre en carbone. Ce programme vise à renforcer la gestion des risques climatiques, à respecter les engagements, dont l'ambition climatique 2040, à développer des produits et services durables pour les membres et clients, et à assurer la divulgation des informations ESG attendues par les autorités et les parties prenantes.

Le Programme ESG s'articule autour de trois axes principaux :

- Données : Définition et mise en valeur d'une approche transversale de collecte et de valorisation des données ESG dans le but de soutenir les analyses de risques requises, de suivre la performance du Mouvement et de répondre aux requis réglementaires de divulgation de données.
- Gestion des risques : Déploiement du cadre de gestion des risques climatiques et quantification des risques.
- Divulgation et contrôles : Renforcement du processus de divulgation climatique, accompagné d'un encadrement par des contrôles et d'une gouvernance visant à assurer la fiabilité des données transmises.

Mobilisation et formation des employés du Mouvement face aux changements climatiques

La sensibilisation et la formation des employés du Mouvement aux enjeux et conséquences des changements climatiques sont l'une des voies pour atteindre les cibles. Ces formations se présentent de plusieurs manières :

- Formation obligatoire sur les concepts clés du développement durable pour l'ensemble des employés du Mouvement et de ses composantes sous la forme d'une capsule de 30 minutes, laquelle avait été suivie, au 31 décembre 2025, par 91 % des employés, dont le nombre total s'élève à plus de 57 500. Cela surpasse l'objectif de former au moins 85 % du personnel aux principes du développement durable.
- Développement de formations liées aux métiers ou à des thématiques spécifiques :
 - Un programme de formation obligatoire en finance responsable a été déployé auprès de l'ensemble des employés des services aux entreprises pour une meilleure intégration des facteurs ESG dans les stratégies d'affaires et pour un accompagnement efficace adapté à la réalité des membres et clients.

- Une formation obligatoire a été déployée en 2025 pour tous les employés, consultants et gestionnaires du Mouvement, y compris le réseau des caisses, sur les risques liés aux changements climatiques et leurs impacts, dont l'écoblanchiment. Cette formation consiste en une explication des catégories de risques, avec trois exemples illustrant leurs impacts et les mesures d'atténuation mises en place par Desjardins.
 - Un parcours de formation en investissement responsable a été créé, selon les rôles et métiers des employés. Cela comprend l'initiation aux Principes pour l'investissement responsable ou des formations spécifiques pour les employés offrant des conseils en investissement et ceux assurant la gestion d'actifs. Certaines formations ont été développées à l'interne et d'autres proviennent d'organismes reconnus (comme CSI, l'Association pour l'investissement responsable, le Sustainability Accounting Standards Board, le CFA Institute).
 - Une formation sur les Principes pour une assurance responsable et les manières de les intégrer dans les modes de fonctionnement et prises de décision a été mise en place. Cette formation comprend un module sensibilisant les employés aux enjeux liés aux changements climatiques et à leurs impacts sur la santé des Canadiens et Canadiennes, afin d'anticiper l'évolution des besoins des membres, des clients et des partenaires dans ce nouveau contexte.
 - Une formation sur les impacts des catastrophes naturelles sur l'assurance au Canada est déployée auprès des agents en assurance de dommages pour les outiller dans leur rôle-conseil auprès des membres et clients face aux risques climatiques.
 - Une capsule de formation sur les changements climatiques ainsi qu'une conférence sur la route zéro émission nette des Fonds et Portefeuilles Desjardins ont été diffusées auprès des conseillères et conseillers des caisses.
- Offre de programmes et d'activités volontaires de formation aux enjeux climatiques :
- L'Académie du climat, un programme complet de formation, incluant des contenus généraux sur les changements climatiques ainsi que des contenus spécifiques à certains métiers tels que la gestion immobilière ou la gestion des risques.
 - La Fresque du Climat, des ateliers collaboratifs d'une durée de trois heures conduits par 141 employés du Mouvement formés à l'animation. Ces ateliers sont effectués de manière volontaire ou dans le cadre d'activités d'équipe (obligatoires). En 2025, deux spécialistes du climat ont fait une tournée auprès d'une dizaine de caisses au Québec afin de sensibiliser les employés aux enjeux climatiques et de mieux comprendre les besoins propres à chaque région en matière de transition et d'adaptation. Depuis 2022, 3 570 employés du Mouvement ont participé à au moins un atelier.

Déploiement du capital

En 2025, les dépenses associées au rehaussement des capacités internes étaient estimées à près de 20 M\$. Ce montant de déploiement du capital couvre principalement les dépenses associées au Programme ESG, au Défi Coopérons pour le climat et à la formation des employés.

Notre ambition climatique

Nos piliers

Pilier 1 – Activités opérationnelles

Pilier 2 – Activités de financement et d'investissement

► Mobilisation des parties prenantes internes et externes

Autres thématiques environnementales

Engagements auprès de la communauté et de ses acteurs

Desjardins veut contribuer à appuyer et à mobiliser les expertises pour accélérer la transition vers une économie plus sobre en carbone et une société plus inclusive. Le tableau 8 présente le sommaire des parties prenantes externes appuyées par Desjardins ainsi que les thématiques d'engagement.

Tableau 8 Engagements auprès de la communauté et de ses acteurs

Leviers	Types de parties prenantes mobilisées et/ou mécanismes de mobilisation	Exemples de parties prenantes et d'initiatives appuyées	
Soutien aux entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Formation pour les PME Transport et mobilité durable Filières énergétiques Reconnaissance 	Propulsion Québec	• Accélérer et soutenir l'écosystème québécois des transports électriques et intelligents.
		BiogasWorld	• Réunir les acteurs locaux et internationaux engagés dans le développement du gaz naturel renouvelable.
		Association québécoise de la production d'énergie renouvelable	• Favoriser la production d'énergie renouvelable.
		Association canadienne de l'énergie renouvelable	• Promouvoir les énergies renouvelables et le stockage d'énergie pour soutenir l'économie et l'avenir énergétique du Canada.
Finance responsable	<ul style="list-style-type: none"> Formation Enseignement et recherche Sensibilisation et partage de connaissances 	Finance Montréal	<ul style="list-style-type: none"> Offrir une formation en finance responsable pour permettre aux employés en prestation de services de mieux sensibiliser et accompagner les membres et clients Entreprises de Desjardins. Développer une feuille de route en finance durable au Québec.
		Université de Sherbrooke	• Faire de l'enseignement et de la recherche sur le thème de la finance responsable. Financer la Chaire Desjardins en finance responsable.
Intégration des solutions	<ul style="list-style-type: none"> Entrepreneurs Investisseurs Regroupements Gouvernements 	SWITCH	• Influencer la transformation du Québec en une économie verte.
		Écotech Québec	• Agir comme catalyseur de développement, de commercialisation et d'utilisation des technologies propres.
		Coop Carbone	• Agir face à l'urgence climatique.
		Partenariat Climat Montréal	• Mobiliser les forces économiques et communautaires pour le climat.
		Décarbhone+	• Favoriser la décarbonation de secteurs économiques ciblés, notamment l'immobilier.
Éducation et mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes Grand public Groupes citoyens 	Maison du développement durable	• Constituer un carrefour d'échange et de démonstration de synergies pour contribuer aux changements en faveur du développement durable dans la société québécoise.
		Équiterre	• Rendre tangible, accessible et inspirante la transition vers une société écologique et juste.
		Lab22	• Interpeller la population, et plus particulièrement les jeunes, sur divers enjeux sociaux et environnementaux dans le but de susciter des réponses novatrices.
Adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Recherche Coopération internationale 	Institut de prévention des sinistres catastrophiques	• Faire de la recherche multidisciplinaire pour la prévention des sinistres catastrophiques.
Innovation et recherche	<ul style="list-style-type: none"> Laboratoires d'innovation Communautés de pratique Incubateurs d'entreprises 	2 Degrés	• Encourager l'innovation et l'entrepreneuriat grâce à un incubateur en technologies propres au Québec.
		Cité de l'innovation	• Mutualiser les forces du territoire de Victoriaville et de sa région pour affirmer son leadership en développement durable et en innovation autour de l'économie circulaire.
		ÉTS	• Accélérer la recherche en économie circulaire.
		Cycle Momentum	• Soutenir l'essor entrepreneurial québécois en technologies climatiques.

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

Notre ambition climatique

Nos piliers

Pilier 1 – Activités opérationnelles

Pilier 2 – Activités de financement et d'investissement

Mobilisation des parties prenantes internes et externes

Autres thématiques environnementales

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

Notre action pour protéger la biodiversité

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Elle constitue un élément essentiel du fonctionnement des écosystèmes terrestres. Les changements climatiques et la perte croissante de biodiversité mettent en danger notre qualité de vie et le développement économique de nos sociétés. Le Forum économique mondial classe la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes au deuxième rang des risques mondiaux les plus critiques pour la prochaine décennie. En effet, l'organisation estime que plus de 50 % du PIB mondial est modérément ou fortement dépendant de la nature.

La prise en compte de la nature et de la biodiversité dans le secteur financier est un sujet clé, mais encore en émergence sous beaucoup d'aspects. Le Mouvement Desjardins a poursuivi en 2025 le développement des connaissances et des capacités organisationnelles sur ce sujet, en consolidant sa stratégie pour mieux répondre aux enjeux relatifs à la biodiversité et à la nature, notamment par l'intégration d'un poste spécialisé dans ce domaine au sein de l'organisation.

Engagements et partage de connaissances



Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) et Desjardins Société de placement inc. (DSP) ont signé, en 2022, l'engagement du milieu financier pour la biodiversité [Finance for Biodiversity Pledge \(en anglais seulement\)](#). L'objectif de cet engagement est que les entreprises signataires prennent en compte la restauration et la protection de la biodiversité.

Des représentants du Mouvement Desjardins continuent de présenter ce sujet lors de conférences comme celles des [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\) \(en anglais seulement\)](#), de l'[Association pour l'investissement responsable \(AIR\)](#) et du [Water in Mining Global Summit](#). De plus, certaines équipes du Mouvement participent à de nombreux groupes de travail dans le but d'approfondir leurs connaissances quant à l'intégration de la biodiversité dans les activités de l'organisation, par exemple le [Food and Nature Working Group \(en anglais seulement\)](#) de Ceres. Ce forum destiné aux investisseurs est axé sur les défis et les opportunités liés au développement d'un secteur alimentaire plus résilient et d'une économie respectueuse de la nature. Les rencontres offrent l'occasion d'assister à des présentations et à la diffusion de travaux de recherche, de partager des solutions et des meilleures pratiques, ainsi que d'échanger sur des outils et des cadres de divulgation pertinents.

Par ailleurs, depuis 2021, DGIA est membre de l'initiative [FAIRR \(Farm Animal Investment Risk & Return\)](#) et a rejoint, en 2023, [Nature Action 100](#) (liens vers des pages en anglais seulement). Ces deux initiatives facilitent la collaboration entre les investisseurs sur des thématiques liées à la biodiversité, incluant la pollution plastique, la gestion des matières résiduelles et l'usage de l'eau.

Intégration de la nature et de la biodiversité dans nos activités

Le Mouvement et ses filiales ont poursuivi en 2025 leurs efforts pour renforcer l'intégration de la biodiversité sous diverses formes.

Au niveau du Mouvement, la prise en compte des risques liés à la dégradation de la nature est un élément explicite de la Directive sur la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux. Des travaux visant à structurer son approche en matière de biodiversité ont été amorcés et ont conduit à des formations sur le sujet au comité de direction Mouvement ainsi qu'à la commission Gouvernance et finance responsable du conseil d'administration.

Depuis 2021, DGIA intègre les enjeux liés à la biodiversité et au capital naturel dans ses pratiques d'investissement responsable. Ces considérations sont notamment reflétées dans sa [Politique en investissement responsable](#) et sa [Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration](#). Un travail en continu est mené pour adopter les meilleures pratiques et appliquer les connaissances dans les stratégies, notamment par la participation à des conférences, à des tables rondes, à des initiatives et à des groupes de travail. En outre, une évaluation des impacts et des dépendances par secteur a été réalisée en 2023 à l'aide de l'outil [ENCORE \(Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure, en anglais seulement\)](#). Au-delà des initiatives collaboratives, DGIA poursuit le dialogue avec les sociétés détenues dans les portefeuilles de ses clients, notamment en ce qui concerne la compréhension et la gestion des risques et des opportunités liés à la biodiversité. En 2025, DGIA a publié un [livre blanc](#) mettant en lumière sa démarche pour intégrer la biodiversité et le capital naturel dans ses pratiques. Ce document présente des efforts d'engagement concrets, des outils d'évaluation des risques ainsi que le lancement d'une cible visant à accompagner les entreprises vers des modèles économiques plus durables. Des informations complémentaires sont disponibles dans la section « Protéger la biodiversité et le capital naturel » du [Rapport d'investissement responsable](#) de DGIA.

Depuis 2023, DSP met en œuvre son approche d'intendance basée sur trois thèmes prioritaires, soit le climat, la nature et les droits de la personne. À titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, DSP partage la responsabilité commune de considérer ces trois enjeux, qui peuvent avoir des effets négatifs non seulement sur la valeur à long terme des titres en portefeuille, mais également de manière systémique sur la collectivité et la planète. Afin d'intégrer les enjeux liés à la nature dans ses décisions d'investissement, DSP s'est doté de cibles de dialogue portant sur deux enjeux prioritaires, soit la gestion de l'eau et la déforestation. Ces cibles visent à s'assurer que les gestionnaires de portefeuille des Fonds Desjardins SociétéTerre s'engagent proactivement auprès d'entreprises dans le but d'encourager des pratiques susceptibles d'améliorer leurs performances au bénéfice des actionnaires, de l'environnement et de la société. De plus, DSP a réalisé une analyse des impacts et dépendances potentiels de ses portefeuilles à l'égard de la nature, à l'aide de l'outil ENCORE. Cette analyse, effectuée pour la première fois en 2024 pour les Fonds Desjardins SociétéTerre, a été renouvelée en 2025 pour l'ensemble des Fonds Desjardins. Des informations complémentaires sont disponibles dans la section « Notre approche relative à la protection de la nature et de la biodiversité » aux pages 39 à 46 du [Rapport annuel 2025 sur l'investissement responsable des Fonds Desjardins](#), ainsi que dans la [politique d'intendance des Fonds Desjardins](#).

Enfin, la compensation de l'empreinte carbone du Mouvement permet de favoriser la conservation de forêts et de leurs écosystèmes. Notre portefeuille de compensation se compose exclusivement de projets ayant des effets bénéfiques sur la biodiversité, conformément à nos critères prioritaires de sélection, tels que la préservation d'espèces animales menacées d'extinction et la restauration des écosystèmes. Parmi ces projets, on trouve le Great Bear Forest Carbon Project en Colombie-Britannique, un projet de conservation et de gestion de la plus grande forêt pluviale tempérée dans le monde (14 millions d'acres). Les vastes ressources de cette forêt sont précieuses pour les Premières Nations, les groupes environnementaux, les entreprises forestières et les gouvernements qui, ensemble, ont adopté une approche de gestion écosystémique valorisant la forêt comme un système équilibré qui soutient la biodiversité et les communautés.

Transition vers une économie circulaire

Gestion des matières résiduelles

En cohérence avec ses objectifs climatiques et les orientations des différents ordres de gouvernements¹⁴, le Mouvement Desjardins cherche à intégrer les principes de l'économie circulaire et de la gestion des matières résiduelles dans ses opérations. Cette démarche vise notamment à favoriser, dans la mesure du possible, une utilisation plus efficace des ressources et à encourager la participation des parties prenantes, tout en cherchant à générer des retombées positives d'un point de vue environnemental, social et économique. Le Programme Récüp s'inscrit dans cette intention. Son périmètre couvre entre autres les opérations immobilières, les activités bureautiques, le matériel promotionnel, les approvisionnements ainsi que les événements.

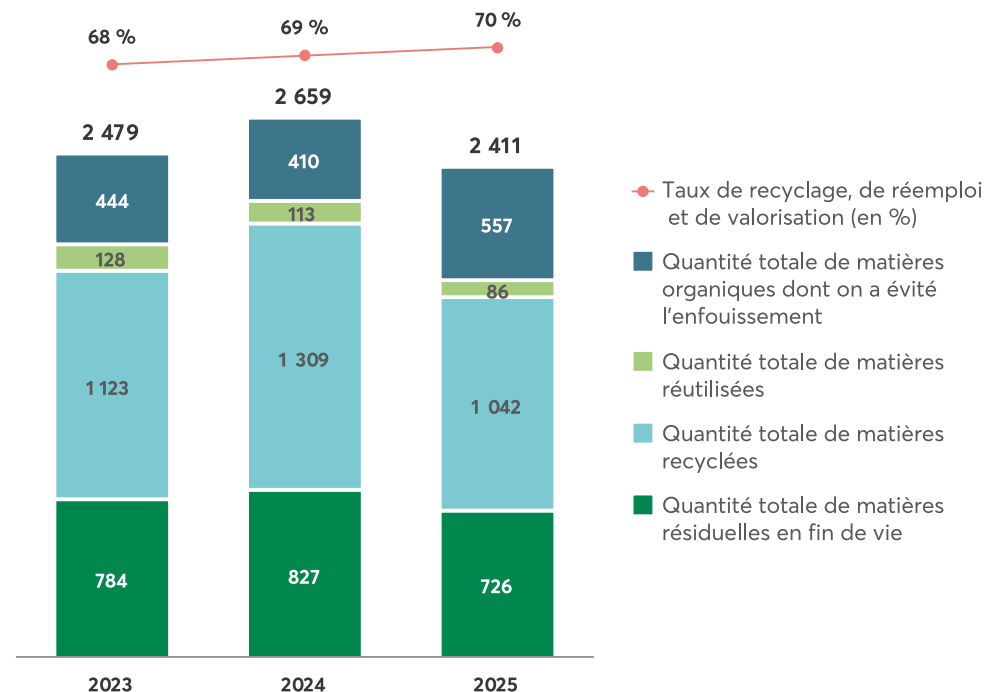
La stratégie repose sur les principes suivants : réduction à la source, réutilisation, réparation, recyclage et valorisation. Elle s'appuie sur des partenariats, des outils d'implantation adaptés et des mécanismes de suivi. Cette démarche demeure évolutive et continue de se préciser à mesure que les pratiques se consolident, que sa portée s'élargit graduellement et que davantage de données deviennent disponibles pour en soutenir l'amélioration continue. Plusieurs réalisations sont à noter en 2025. En voici quelques-unes :

- La mise en place d'une nouvelle norme de gestion des actifs bureautiques a permis d'augmenter de 33 % la durée de vie des ordinateurs portables, générant ainsi une réduction à la source de plus de 11 000 appareils sur deux ans.
- Un parcours de transition, qui inclut une évaluation des établissements, la mise en place d'infrastructures et la gestion du changement avec les parties prenantes, a été adopté par une majorité de caisses.
- À l'occasion du Jour de la Terre et de la Semaine québécoise de réduction des déchets, un « réparation » a réuni certains partenaires de Desjardins, dont plusieurs œuvrant en économie circulaire, afin de réparer et de recycler des appareils électroniques et des petits électroménagers, tout en sensibilisant les employés et le grand public.

Dans une perspective d'amélioration continue, le Mouvement évalue sa performance à l'aide d'indicateurs clés. Ces indicateurs portent notamment sur le taux d'adoption des initiatives, sur l'efficacité des communications ainsi que sur les quantités de matières réutilisées, recyclées, valorisées ou enfouies. Ces mesures permettent d'évaluer l'impact du programme, d'ajuster les actions et de rendre compte des progrès réalisés.

Pour pouvoir déterminer l'effet de ses initiatives et agir concrètement, le Mouvement Desjardins mesure ses performances selon plusieurs indicateurs clés. Pour plus de détails, voir la figure 8.

Figure 8 Génération et gestion des matières résiduelles du Mouvement Desjardins (en tonnes)¹⁵



Entre 2024 et 2025, la quantité totale de matières résiduelles générées a diminué de 10 %, principalement grâce aux mesures de réduction à la source mises en place dans les services bureautiques et immobiliers. Malgré cette baisse, le taux de recyclage, de réemploi et de valorisation est demeuré relativement stable, passant de 69 % à 70 %. Au total, 43 % des matières résiduelles visées par ces indicateurs sont recyclées.

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

Notre ambition climatique

Nos piliers

Pilier 1 – Activités opérationnelles

Pilier 2 – Activités de financement et d'investissement

Mobilisation des parties prenantes internes et externes

Autres thématiques environnementales

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

¹⁴ Gouvernement du Canada, [Actions du Canada pour réduire les déchets et la pollution plastique](#), 2025; RECYC-QUÉBEC, [Plan stratégique 2025-2028](#), 2025.

¹⁵ Incluant le Complexe Desjardins à Montréal, la Cité Desjardins de la coopération à Lévis, le matériel informatique, le matériel de bureau ainsi que le recyclage des documents confidentiels. En 2025, le périmètre a été élargi pour inclure également la récupération des contenants consignés, la consigne ayant été étendue à tous les contenants de deux litres et moins cette même année. Les données 2024 et 2023 n'ont pas été redressées, car le périmètre était alors trop restreint.

Initiatives en soutien à l'économie circulaire

En maximisant la durée de vie des ressources et en réduisant les déchets, Desjardins appuie activement la transition vers une économie circulaire, une approche qui vise à rompre avec le modèle économique linéaire traditionnel fondé sur l'extraction, la transformation, la consommation et le rejet.

Au Canada, ce virage s'accélère, notamment depuis la création en 2020 du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire, auquel Desjardins a contribué financièrement à hauteur de plus de 2 M\$. Cet organisme vise à structurer un écosystème de laboratoires d'accélération en économie circulaire, en appui aux cibles nationales de réduction des déchets, soit 30 % d'ici 2030 et 50 % d'ici 2040.

Desjardins s'engage à soutenir le développement de l'économie circulaire, notamment via le projet GPK Bioénergie, une initiative de biométhanisation agricole située à Ange-Gardien, en Montérégie. En juillet 2025, Desjardins a officialisé un engagement financier de plus de 20 M\$ pour soutenir la construction de cette usine, dont le coût total s'élève à plus de 35 M\$. Chaque année, l'installation valorisera 100 000 tonnes de résidus organiques, principalement du fumier et des déchets agroalimentaires, pour produire du gaz naturel renouvelable injecté dans le réseau d'Énergir. Ce projet vise une réduction annuelle d'environ 10 000 tonnes d'équivalent CO₂, tout en impliquant les communautés agricoles locales dans sa mise en œuvre. Il repose sur une gouvernance partagée et s'inscrit dans une approche d'économie circulaire qui contribue aux efforts de transition énergétique au Québec.

Desjardins s'est fixé comme objectif de soutenir financièrement six projets de biométhanisation (transformation de matières organiques, notamment agricoles, en énergie renouvelable) entre 2019 et 2025. Pour plus de renseignements concernant cette cible, consulter la section « Mesures et cibles » de ce rapport.

En 2025, plus d'une dizaine de projets potentiels de production de gaz naturel renouvelable (GNR) via la biométhanisation ont été examinés au Québec. Desjardins joue un rôle actif et structurant auprès des différents acteurs du secteur du GNR, tant au niveau municipal que dans les secteurs publics et privés agricoles, et plusieurs occasions de production de GNR continuent donc d'être développées proactivement.

Les actions suivantes ont été mises en place au cours des dernières années :

- Collaboration accrue entre l'équipe du développement des affaires agricoles et celle du financement de la transition énergétique pour l'identification et l'évaluation des projets.
- Affectation d'une ressource interne supplémentaire aux projets de gaz naturel renouvelable (GNR), dont ceux liés à la biométhanisation, afin d'augmenter les capacités.
- Renforcement des relations d'affaires avec les partenaires clés du milieu afin de mieux comprendre les enjeux du développement de cette nouvelle filière. Cela a permis de rehausser le niveau de connaissance de l'équipe et d'approfondir l'analyse des projets.

En plus de soutenir différents acteurs de l'écosystème, Desjardins participe à des initiatives en faveur de l'économie circulaire, notamment à travers diverses tribunes. Par exemple, en 2025, Desjardins était un des partenaires du Sommet de la finance durable et a animé le panel « Économie circulaire : bâtir un monde sans gaspillage » en invitant des entrepreneurs membres à parler de leurs initiatives et modèles d'affaires. De plus, Desjardins était présent au Sommet canadien de l'économie circulaire, par sa participation au thème « Propulser ses affaires grâce à l'économie circulaire ».



Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

Évaluation des risques climatiques

Atténuation des risques climatiques

Gestion des risques

Desjardins reconnaît l'importance d'identifier, d'évaluer et de gérer adéquatement les risques et les opportunités liés aux impacts physiques des changements climatiques et à la transition vers une économie faible en carbone. Les opportunités sont présentées à la section « Stratégie » du présent rapport.

Risques physiques¹⁶

- Les « risques physiques » désignent les risques financiers découlant de la fréquence et de la gravité croissantes des phénomènes extrêmes et des événements liés aux changements climatiques (c'est-à-dire les risques physiques aigus), des changements graduels du climat à plus long terme (c'est-à-dire les risques physiques chroniques) et des effets indirects des changements climatiques comme les conséquences sur la santé publique (par exemple, les répercussions sur la morbidité et la mortalité).

Les répercussions à long terme des changements climatiques sont imprévisibles et complexes, et les prévisions du Mouvement Desjardins à cet effet diffèrent en fonction des scénarios climatiques considérés et de ses secteurs d'activité. Desjardins continue donc d'investir dans le développement de ses compétences et de ses analyses en matière de risques climatiques.

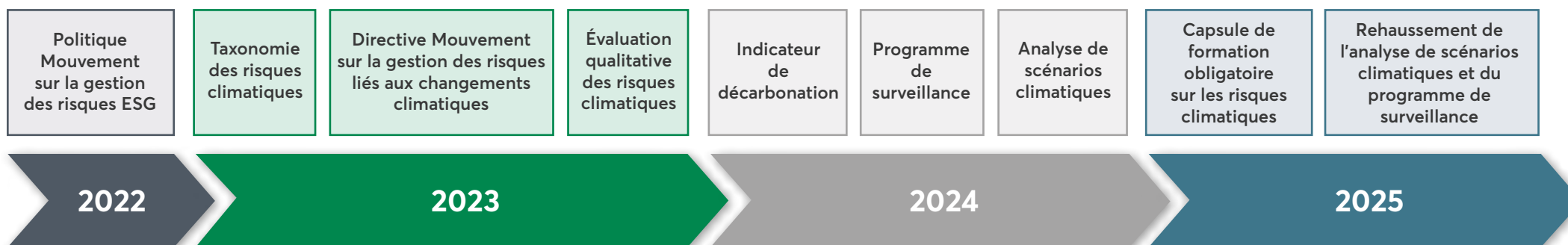
Comme illustré à la figure 9, en 2023, le Mouvement Desjardins a intégré les risques ESG dans son cadre de gestion intégrée des risques. À cet effet, le Registre des risques du Mouvement a été actualisé pour mieux représenter les risques climatiques à l'aide d'une taxonomie qui inclut les risques physiques et les risques de transition. En 2024, Desjardins a également développé un indicateur de risque visant à suivre la trajectoire de réduction des GES, et procédé à la première quantification de ses risques via les analyses de scénarios climatiques internes.

En 2025, Desjardins a enrichi cet exercice d'analyse afin de mieux refléter les réalités propres à l'organisation et il a rehaussé son programme de surveillance des risques climatiques. Il a également déployé une capsule de formation sur les risques climatiques. Pour plus de renseignements, voir la section « Mobilisation et formation des employés du Mouvement face aux changements climatiques » de ce rapport.

Risques de transition¹⁶

- Les « risques de transition » désignent quant à eux les risques financiers liés au processus d'ajustement vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces risques peuvent découler des politiques gouvernementales, lois et règlements actuels ou futurs visant à limiter les émissions de GES, ainsi que des progrès technologiques et des changements dans l'humeur du marché et l'attitude des clients à l'égard d'une économie à faibles émissions de GES.

Figure 9 Travaux en gestion des risques climatiques



¹⁶ Définition provenant de la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques du BSIF.

Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cadre de gestion des risques

Comme illustré à la figure 10, les risques ESG sont pleinement intégrés au cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et sont encadrés par la Politique Mouvement sur la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. De cette politique découle la Directive Mouvement sur la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux, qui définit les risques environnementaux (incluant les risques liés aux changements climatiques), détaille le cycle de maîtrise de ces risques et identifie les rôles et responsabilités de l'ensemble des secteurs impliqués dans leur gestion. La mise en œuvre de ces encadrements permet notamment aux secteurs d'activité et aux fonctions de soutien d'intégrer les facteurs liés aux risques ESG à leurs processus décisionnels, stratégiques et d'affaires.

Les encadrements sont accompagnés d'un cadre d'appétit pour le risque visant à soutenir la prise de décision et à assurer la conformité aux exigences réglementaires. Ce cadre définit les types et niveaux de risques que le Mouvement est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques et d'affaires. En définissant son appétit pour les risques liés aux changements climatiques, le Mouvement renforce la cohérence de ses engagements et de ses actions, notamment son rôle d'acteur socioéconomique engagé pour le développement d'une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre, en plus de contribuer à la résilience de ses membres et clients et autres parties prenantes en les accompagnant dans la transition énergétique. Comme présenté à la figure 9, un indicateur de décarbonation intégré au cadre d'appétit pour le risque mesure l'avancement vers l'objectif zéro émission nette d'ici 2040. Le détail de cet objectif est disponible à la section « Notre ambition climatique » de ce rapport.

Modèle des trois lignes de défense

En conformité avec le modèle des trois lignes de défense, avec le cadre de gestion intégrée des risques (pour plus de détails, voir la figure 10) et avec nos encadrements, les secteurs d'activité agissent comme première ligne de défense et sont propriétaires des risques découlant de leurs activités. Ils ont, par conséquent, la responsabilité d'identifier et d'évaluer les risques liés aux changements climatiques qui résultent de leurs opérations, de s'assurer de l'efficacité des contrôles qui y sont rattachés, de les atténuer lorsqu'ils dépassent l'appétit pour le risque et de tirer parti des opportunités qu'ils offrent. Une saine gestion des risques climatiques implique que chaque secteur d'activité mette en œuvre les encadrements et intègre les facteurs liés aux risques climatiques à même ses processus, de manière à prendre des décisions dans le respect du cadre d'appétit pour le risque du Mouvement.

Des travaux sont réalisés en continu dans les secteurs avec le soutien de la fonction de gestion des risques afin d'atteindre cet objectif. Pour plus de renseignements, voir le tableau 15 « Exemples d'intégration des principes de gestion des risques climatiques ». Des activités de sensibilisation sont également offertes aux secteurs d'activité sur les principes, méthodes et outils retenus par l'organisation pour la gestion des risques climatiques. Enfin, une équipe spécialisée du Bureau du développement durable les appuie dans cette gestion, en plus de jouer un rôle d'agrégateur et de coordonner les initiatives transversales à portée Mouvement.



► **Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques**

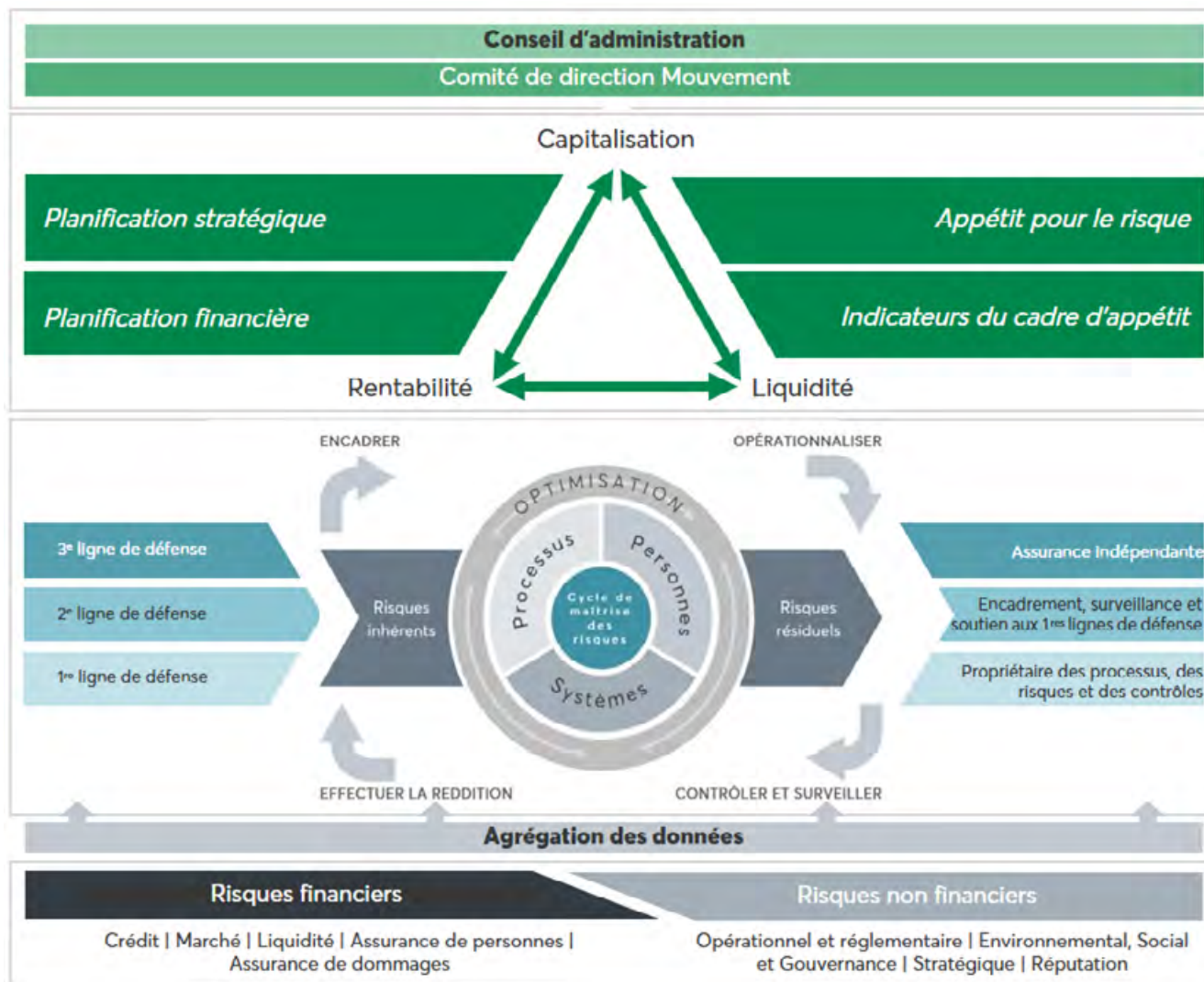
Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

Évaluation des risques climatiques

Atténuation des risques climatiques

Figure 10 Cadre de gestion intégrée des risques



Pour sa part, la fonction de gestion des risques, en tant que deuxième ligne de défense, encadre et surveille les risques liés aux changements climatiques par l'intermédiaire de son programme de surveillance spécifique. L'élaboration de scénarios climatiques, comme le requièrent les autorités réglementaires, soutient ces travaux et permet de renforcer la résilience de l'organisation (pour plus de renseignements, voir la section « Analyse de scénarios climatiques » de ce rapport). La fonction de gestion des risques est également impliquée dans le déploiement de nouveaux produits ou services identifiés comme des opportunités liées aux changements climatiques.

De plus, considérant la transversalité des risques climatiques, la gestion des risques ESG s'assure que les impacts liés aux risques climatiques sont pris en compte dans les activités de gestion des autres risques spécialisés, tels que les risques de crédit, de marché et d'assurance. C'est également la fonction de gestion des risques qui contribue trimestriellement à la reddition du profil de risque climatique du Mouvement, notamment par la production du Rapport de mesure des risques Mouvement pour la haute direction et le conseil d'administration (CA). De son côté, le comité sur les risques liés aux facteurs ESG (CR ESG), qui relève du comité de gestion Finances et Risques Mouvement (CGFRM), appuie la haute direction et la commission Gestion des risques (CGR) dans l'exercice de leurs mandats en disposant d'une vue transversale et en assurant la surveillance des risques ESG auxquels le Mouvement est exposé. Plus spécifiquement, le CR ESG veille à la mise en place des initiatives ESG et signale aux instances appropriées toute situation pouvant compromettre l'atteinte des objectifs afférents. Il s'assure que le Mouvement répond aux attentes réglementaires en matière de divulgation et de gestion des risques. À cet effet, il effectue un suivi périodique du profil de risque du Mouvement.

Finalement, le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins exerce son rôle de troisième ligne de défense en fournissant une assurance et des conseils indépendants et objectifs au comité de direction et au CA quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques, notamment ceux liés aux changements climatiques, et des contrôles ainsi que leur adéquation avec les activités du Mouvement.

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

► Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

Évaluation des risques climatiques

Atténuation des risques climatiques

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

Les encadrements, les mécanismes de surveillance et les exercices de reddition périodique en place permettent de s'assurer que les risques liés aux changements climatiques sont identifiés, évalués et escaladés de manière uniforme au sein de l'organisation, et qu'ils sont intégrés aux processus opérationnels, décisionnels, stratégiques et d'affaires.

Encadrer

Les risques climatiques sont intégrés au processus interne de gestion de l'organisation ainsi qu'à son cadre de contrôle interne et à ses différents encadrements, comme décrit dans la section précédente consacrée au cadre de gestion des risques. L'encadrement des risques climatiques est formalisé par des dispositifs qui leur sont spécifiquement consacrés, de même que par leur intégration dans les encadrements d'autres catégories de risques lorsque cela s'avère nécessaire.

Opérationnaliser

Identification des risques

L'identification des risques débute par la réalisation de différentes vigies portant sur l'évolution des risques liés aux changements climatiques ainsi que sur les risques émergents. Ces dernières sont effectuées dans le but de cerner en continu les risques auxquels l'organisation est exposée et de veiller à l'évolution constante des pratiques de gestion de ces risques. Les principaux éléments ressortant de ces vigies sont transmis aux commissions concernées du conseil d'administration ainsi qu'au comité de direction Mouvement, lorsque pertinent.

L'identification des risques climatiques se fait également par les secteurs d'activité lors du démarrage de projets majeurs, de transactions importantes et du développement de nouveaux produits, de même que dans le cadre des positionnements. Afin de procéder à l'identification des risques, les secteurs d'activité se basent sur le Registre des risques du Mouvement Desjardins.

Évaluation des risques

Les risques identifiés sont ensuite évalués suivant l'échelle de probabilité et d'impact Mouvement. Cette échelle constitue la source standardisée et faisant autorité pour l'évaluation de toutes les catégories de risques du Mouvement.

Des analyses quantitatives et qualitatives ciblées viennent également renseigner et appuyer l'évaluation des risques climatiques. Ces analyses sont détaillées à la section « Évaluation des risques climatiques » du présent rapport.

Atténuation des risques

Une fois les risques identifiés et évalués, diverses approches sont mises en œuvre pour les hiérarchiser, les aligner sur l'appétit pour le risque du Mouvement et, au besoin, les atténuer. Des initiatives spécifiques ou communes sont déployées par les secteurs d'activité et les fonctions de soutien.

Ces initiatives peuvent également prendre la forme d'initiatives organisationnelles pilotées à l'échelle du Mouvement Desjardins auxquelles participent ses composantes, comme les plans de transition et d'atténuation. Dans ce cas, chaque fonction de soutien ou secteur d'activité concerné doit moduler l'initiative afin de l'adapter à son contexte.

Les principales initiatives mises en œuvre pour atténuer les risques climatiques sont détaillées à la section « Atténuation des risques climatiques » du présent rapport.

Contrôler et surveiller

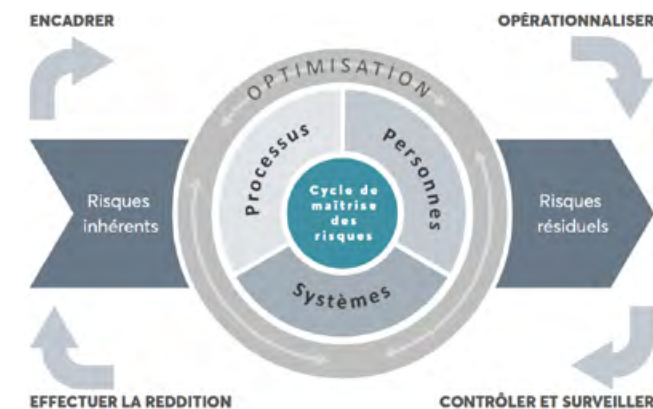
Dans le cas où l'évaluation du risque, après la prise en compte des mesures de contrôle et d'atténuation, dépasse l'appétit pour le risque, ou lorsque le processus décisionnel l'exige, un mécanisme d'escalade est enclenché afin que les instances décisionnelles appropriées soient informées et puissent se positionner au nom de l'organisation. Suivant la réception des analyses des secteurs et des recommandations des experts de risques, ces instances procèdent à l'approbation de l'atténuation ou du transfert ou encore à l'acceptation du risque identifié.

Finalement, par sa surveillance en tant que deuxième ligne de défense, la fonction de gestion des risques contribue également à donner à l'organisation l'assurance que son appétit pour le risque est respecté. Elle est chargée notamment de la surveillance transversale des pratiques en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques. Un plan à cet effet est développé annuellement, lequel inclut notamment des revues critiques d'évaluations de risques, d'évaluations de l'efficacité des contrôles et des mandats de surveillance ponctuelle ainsi que le suivi de l'indicateur d'appétit pour le risque.

Effectuer la reddition

Les secteurs sont responsables d'effectuer la reddition de l'ensemble des risques climatiques liés à leurs activités dans leurs propres instances décisionnelles et au comité sur les risques liés aux facteurs ESG, s'il y a lieu. La fonction de gestion des risques est quant à elle responsable d'assurer la reddition auprès du comité sur les risques liés aux facteurs ESG et, selon les besoins, aux comités et commissions pertinents du comité de direction et du conseil d'administration. Enfin, l'équipe de l'audit interne communique directement au comité de direction et au conseil d'administration son niveau de confort quant à l'efficacité de la gestion des risques au sein du Mouvement.

Figure 11 Étapes du cycle



Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

► **Identification des risques climatiques**

Évaluation des risques climatiques

Atténuation des risques climatiques

Identification des risques climatiques

L'identification des risques climatiques permet de recenser les événements physiques et de transition susceptibles d'affecter le Mouvement Desjardins afin de poser les bases d'une gestion proactive et structurée des enjeux climatiques.

Vigie

Une vigie des risques est réalisée de manière continue au sein du Mouvement. Pour plus de renseignements, voir la section 4.1.1 « Principaux risques et risques émergents » du rapport de gestion annuel 2025 du Mouvement Desjardins.

Les travaux de vigie réalisés au cours des années précédentes ont rendu possibles la détection de l'émergence des risques climatiques et leur intégration au Registre des risques du Mouvement.

Registre des risques

L'identification des risques générés par un processus d'affaires s'appuie sur le Registre des risques du Mouvement. Ainsi, lorsqu'on se réfère à ce registre, chacun des processus appartenant à un secteur d'activité ou à une fonction de soutien fait l'objet d'une analyse, qui peut notamment être qualitative ou quantitative et empirique ou prospective, afin de détecter l'existence d'un ou de plusieurs risques environnementaux.

Afin de renforcer la compréhension de ces risques, Desjardins a identifié trois horizons temporels, chacun ayant des implications spécifiques pour ses activités et sa stratégie. Ces horizons sont définis comme le court terme (0 à 4 ans), le moyen terme (4 à 10 ans) et le long terme (10 ans et plus).



Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

► **Identification des risques climatiques**

Évaluation des risques climatiques

Atténuation des risques climatiques

Le tableau 9 ci-dessous présente la taxonomie des risques climatiques, issue du Registre des risques du Mouvement :

Tableau 9 Taxonomie du risque environnemental - changements climatiques

Risques	Définition	Événements possibles	Horizons temporels de l'incidence			Répercussions financières potentielles ¹	
			Court terme	Moyen terme	Long terme		
Risques physiques	Aigus	<ul style="list-style-type: none"> Risques découlant des changements climatiques et pouvant être attribués à des événements, notamment une gravité accrue des situations extrêmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Hausse du nombre et de la gravité : <ul style="list-style-type: none"> – des vagues de chaleur; – des inondations; – des tempêtes; – des incendies de forêt. 				<ul style="list-style-type: none"> Diminution de la valeur des actifs des entreprises et des ménages contribuant à une hausse des pertes de crédit attendues. Baisse de la valeur marchande des entreprises résultant de perturbations de leur chaîne d'approvisionnement. Augmentation de la sinistralité en assurance de dommages due à la fréquence accrue des événements extrêmes.
	Chroniques	<ul style="list-style-type: none"> Risques découlant des changements climatiques et pouvant être attribués à des changements à plus long terme dans les modèles climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Hausse des températures moyennes. Hausse du nombre et de la gravité des sécheresses. Modification / variabilité du régime des précipitations. 				
Risques de transition	Politiques et réglementation	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés à la mise en place de nouvelles réglementations qui ont pour but de réduire les effets négatifs des changements climatiques ou de favoriser l'adaptation. 	<ul style="list-style-type: none"> Modification de la politique énergétique. Modification des incitatifs économiques et autres. Modification liée à la divulgation et au risque d'écoblanchiment. 				<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des coûts d'exploitation (exemple : coûts de conformité plus élevés). Augmentation de la fréquence des litiges et des coûts associés.
	Évolution technologique	<ul style="list-style-type: none"> Risques qui découlent du développement et de l'utilisation de technologies émergentes visant à faciliter la transition vers une économie faible en carbone. 	<ul style="list-style-type: none"> Modification de la production, du stockage et de la distribution de l'énergie. Amélioration de la performance énergétique et économies d'énergie. Accessibilité et efficacité des moyens de transport à faibles émissions de GES. 				<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la rentabilité des entreprises due à la hausse des coûts relatifs à l'adoption de nouvelles technologies. Baisse de la compétitivité et de la solidité financière due à l'adoption tardive de technologies émergentes. Avancées technologiques susceptibles d'avoir un impact sur les individus, les processus et les systèmes.
	Comportements des membres, des clients et des investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés aux changements de l'offre et/ou de la demande pour certains produits et services en raison de la prise en compte des risques et opportunités liés aux changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Orientation vers la finance climatique. Stigmatisation des secteurs d'activité émetteurs de GES et des entreprises polluantes. 				<ul style="list-style-type: none"> Demande réduite de produits et de services en raison du changement de préférences des consommateurs. Modification de la composition et des sources des revenus, entraînant un ralentissement de la croissance.

1. Nous présentons les informations sur les incidences financières actuelles ou prévues de manière qualitative étant donné que les informations quantitatives comportent un degré d'incertitude élevé.

Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

► Identification des risques climatiques

Évaluation des risques climatiques

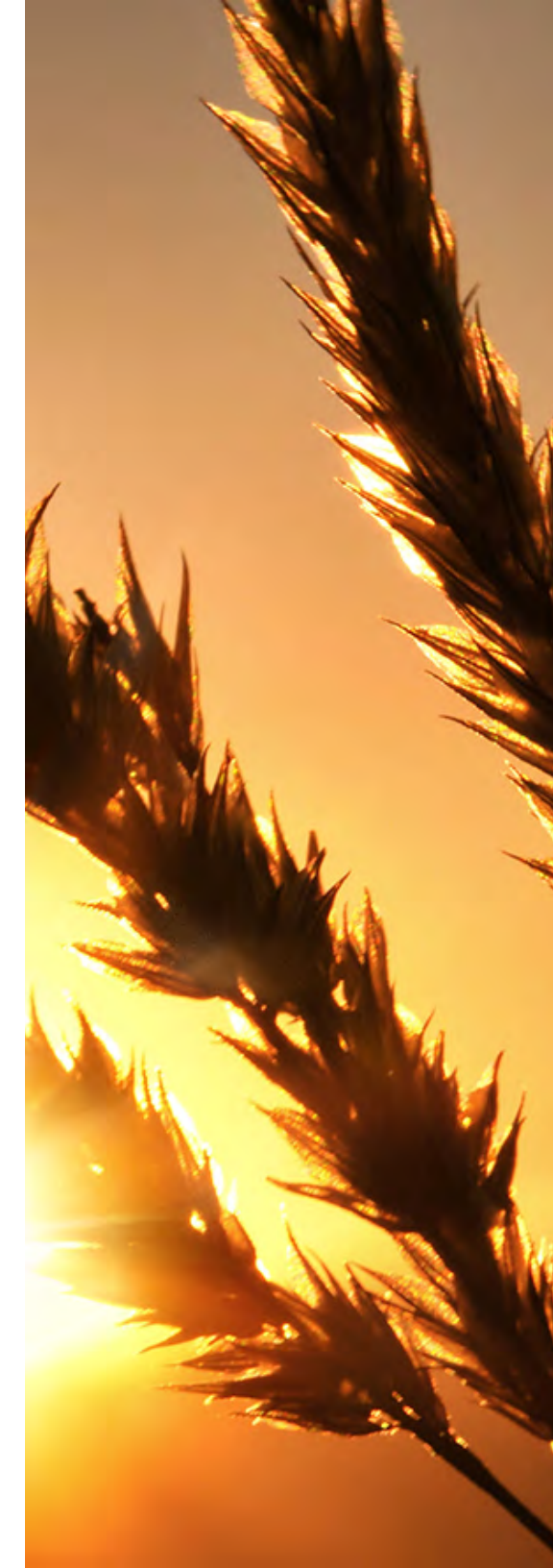
Atténuation des risques climatiques

Transversalité de l'impact des risques climatiques sur les principales catégories de risques du Mouvement

Desjardins reconnaît le caractère potentiel et transversal de l'impact des risques climatiques sur ses risques traditionnels, comme le montre le tableau 10 ci-dessous. Il prend en compte les risques climatiques dans la gestion globale des risques afin de protéger la solidité financière du Mouvement et, par conséquent, la sécurité des membres et clients. Cette approche s'appuie sur ses cadres, systèmes et processus de gestion des risques.

Tableau 10 Impacts des risques climatiques sur les principales catégories de risques du Mouvement

Principales catégories de risques	Impacts liés aux changements climatiques
Risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"> Les événements climatiques et les risques de transition, incluant les changements réglementaires liés à la décarbonation ou l'évolution des préférences des consommateurs, peuvent toucher les membres et clients emprunteurs, la valeur de leurs actifs et leurs opérations, et en conséquence influencer sur la capacité de remboursement et dévaloriser les garanties. Ultimement, ces facteurs peuvent affecter les paramètres Probabilité de défaut et Perte en cas de défaut.
Risque de liquidité et de marché	<ul style="list-style-type: none"> Les événements climatiques et les changements réglementaires liés à la décarbonation peuvent affecter la valeur des actifs financiers du Mouvement, créant ainsi des incertitudes dans ses portefeuilles d'investissement et éventuellement un impact sur les ratios de liquidités.
Risque juridique et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> L'évolution rapide de la réglementation climatique ainsi que les exigences croissantes concernant les données pour satisfaire aux exigences en matière de divulgation et d'information réglementaire peuvent avoir des répercussions importantes en cas de non-conformité, notamment : <ul style="list-style-type: none"> Sanctions financières et amendes pouvant nuire à la rentabilité; Impacts réputationnels; Accès limité à des sources de financement et d'investissement; Impacts juridiques.
Risque de réputation	<ul style="list-style-type: none"> Parmi les exemples d'impacts réputationnels qui pourraient compromettre la crédibilité, l'attractivité et la compétitivité du Mouvement Desjardins en raison d'un non-alignement stratégique de ses ambitions climatiques figurent la perte de confiance des membres et clients, la détérioration de l'image de Desjardins auprès de ses investisseurs et partenaires, la représentation négative dans les médias et la dégradation de la réputation auprès des régulateurs.
Risque opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Les risques opérationnels de Desjardins pourraient être amplifiés par les événements liés aux changements climatiques et engendrer des pertes dues aux dommages matériels et/ou aux interruptions de services.
Risque d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts des risques physiques et de transition peuvent influencer les réclamations d'assurance d'une manière qui dépasse les attentes de la compagnie d'assurance, notamment avec une augmentation des pertes d'assurance.



Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

Évaluation des risques climatiques

Atténuation des risques climatiques

Évaluation des risques climatiques

L'évaluation des risques climatiques vise à mesurer la gravité et la probabilité des risques identifiés afin de prioriser les enjeux les plus critiques pour l'organisation. Cette étape permet d'orienter les décisions stratégiques et de renforcer la résilience face aux impacts des risques physiques et de transition liés au climat.

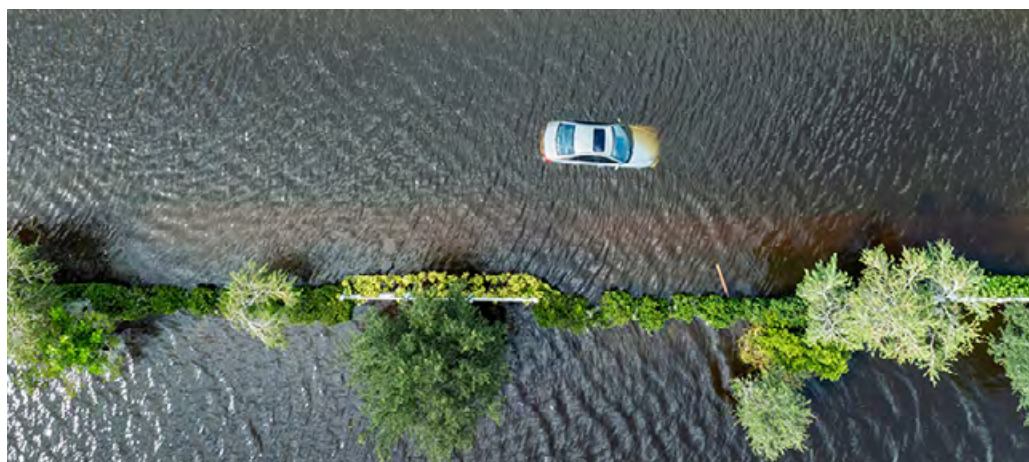
Les différents travaux d'évaluation menés par le Mouvement Desjardins sont détaillés ci-après.

Évaluation qualitative

L'évaluation qualitative des risques climatiques permet de mieux comprendre les facteurs de vulnérabilité auxquels est exposé le Mouvement, qu'ils soient liés à des risques physiques ou de transition. Cette analyse a été réalisée en 2023 avec la collaboration des représentants des principaux secteurs d'activité du Mouvement. Elle a permis de hiérarchiser les risques en fonction de la probabilité qu'ils se produisent et de leur impact direct et indirect sur l'organisation.

Considérations méthodologiques de l'évaluation qualitative des risques liés aux changements climatiques :

- Cette analyse s'appuie sur la coopération de plus de 20 représentants des principaux secteurs d'activité du Mouvement. Au cours de cette collaboration, la probabilité que les risques climatiques se produisent ainsi que leurs impacts ont été évalués pour les secteurs d'activité concernés. Les évaluations ont été conduites sur la base des risques inhérents et en fonction des connaissances des spécialistes rencontrés. La matérialisation d'un facteur de risque, qu'il soit physique ou de transition, peut varier considérablement d'un événement à l'autre, en raison par exemple des variations de l'ampleur de l'événement, de la région touchée ou du secteur concerné. Les impacts évalués dans l'analyse se rapportent à l'approvisionnement et aux opérations directes auprès des membres et clients.



À la suite de cette évaluation qualitative des risques physiques et de transition, il a été conclu que l'exposition aux risques climatiques pour le Mouvement Desjardins était jugée faible à moyenne. Les constats suivants ont également été formulés¹⁷ :

Risques physiques

- Les risques physiques liés aux inondations, aux tempêtes, aux sécheresses et à la variabilité du régime des précipitations sont considérés comme plus élevés pour le secteur économique de l'agriculture et, dans une moindre mesure, pour les secteurs des services publics, du pétrole et du gaz, de la construction, du commerce de détail, de la fabrication et de l'hébergement. Les secteurs d'activité de l'assurance pour les entreprises et de l'assurance de biens du secteur de l'assurance de dommages sont exposés à des risques modérés à élevés en ce qui a trait aux tempêtes et aux inondations.

Risques de transition

- Le secteur du pétrole et du gaz ainsi que celui de l'énergie ressortent comme étant potentiellement les plus touchés par les risques de transition, notamment en ce qui concerne les modifications des politiques énergétiques, l'orientation vers la finance climatique et la stigmatisation des activités émettrices de GES.
- Les impacts de moindre mesure concernent les services publics, le transport, l'agriculture, la construction et la fabrication. Ils sont liés à l'augmentation des coûts induite par les prix du carbone et, dans certains cas, à la stigmatisation des activités plus émettrices de GES. Le secteur de l'immobilier commercial et particulier ainsi que celui de l'infrastructure demeurent aussi à surveiller dans un avenir rapproché.

¹⁷ Pour plus de renseignements concernant l'évaluation qualitative des risques effectuée, voir la section « Impact des risques climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur » du rapport En mouvement pour le climat 2024 du Mouvement Desjardins.

Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

► **Évaluation des risques climatiques**

Atténuation des risques climatiques

Analyse de scénarios climatiques

En 2025, le Mouvement Desjardins a poursuivi ses efforts pour renforcer sa compréhension des risques liés aux changements climatiques et leur intégration dans ses processus décisionnels. Dans la continuité des travaux amorcés en 2024, il a enrichi son exercice d'analyse de scénarios climatiques internes afin de mieux refléter les réalités propres à l'organisation.

Cette année, la portée des expositions considérées a été élargie, de nouveaux scénarios climatiques ont été intégrés et le cadre méthodologique a été renforcé. Ces scénarios climatiques sont présentés dans le tableau 11 « Analyse des scénarios climatiques internes ». Pour le risque de transition, deux scénarios ont été ajoutés, soit un scénario de référence et un scénario zéro émission nette à l'horizon 2050, en complément à celui d'intervention différée utilisé l'an dernier. La quantification des scénarios climatiques se trouve ainsi rehaussée grâce à l'utilisation de deux trajectoires reflétant les risques économiques associés à différentes politiques de transition énergétique ainsi que d'un scénario de référence permettant d'isoler leurs effets respectifs. Pour le risque physique, un scénario de référence a également été introduit afin d'évaluer les impacts des deux aléas les plus significatifs pour nos expositions, soit les inondations et, nouvellement cette année, les feux de forêt, en les comparant à des conditions climatiques historiques. Ces ajouts de scénarios, alignés sur les trajectoires proposées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Réseau pour le verdissement du système financier, contribuent à une meilleure compréhension des dynamiques climatiques et de leurs implications sur les portefeuilles de l'organisation.

Desjardins a également raffiné les méthodologies utilisées en poursuivant les travaux entamés l'année précédente. Les analyses de scénarios climatiques internes ont gagné en précision grâce à la modélisation d'un plus grand nombre de paramètres de risque, ajustés pour tenir compte des effets des risques climatiques tout en considérant les caractéristiques spécifiques au portefeuille de l'organisation. Ces améliorations ont permis d'élargir la portée des analyses et d'évaluer les

impacts potentiels de manière plus ciblée, pour les risques tant physiques que de transition. Cette démarche vise à identifier les membres et clients vulnérables face aux risques climatiques et à mieux les accompagner, tout en renforçant la capacité du Mouvement Desjardins à évaluer la résilience de ses activités et à améliorer continuellement son cadre de gestion des risques.

Pour 2025, les travaux ont été assujettis au processus de validation interne, ce qui constitue une étape importante dans la démarche puisqu'elle permet d'envisager une utilisation plus large des résultats dans le cadre des analyses futures. Les résultats obtenus ont aussi été consolidés à l'échelle du Mouvement afin d'offrir une meilleure vue d'ensemble des enjeux associés aux changements climatiques. L'organisation a également évalué comment ils pourraient avoir un impact isolé sur les excédents nets et un impact sur l'évolution des fonds propres réglementaires du Mouvement. Cette étape marque une avancée importante, car elle permet de mieux comprendre les implications financières potentielles des changements climatiques et constitue une base essentielle pour soutenir, à terme, une intégration de ces enjeux dans la planification financière et les réflexions stratégiques.

Dans la poursuite de son engagement à l'égard d'une gestion rigoureuse des risques climatiques, le Mouvement Desjardins envisage d'élargir davantage la portée de ses analyses, de modéliser les interactions potentielles entre le risque de transition et le risque physique, ainsi que de renforcer la qualité des données utilisées et d'explorer l'accès à des sources d'information complémentaires pertinentes. Il poursuit également l'amélioration continue de ses approches méthodologiques, tout en précisant celles à mettre en place pour permettre une intégration progressive des résultats dans ses processus liés au capital et à la solvabilité. À terme, il souhaite que ces analyses contribuent à éclairer l'évolution de sa stratégie d'affaires et à renforcer la résilience de son modèle organisationnel face aux changements climatiques.



Tableau 11 Analyse des scénarios climatiques internes

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

► **Évaluation des risques climatiques**

Atténuation des risques climatiques

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

		Nom du scénario	Description du scénario	Horizon temporel	Température en 2050 / 2100	Portée ¹
Scénarios climatiques internes	Transition	Politiques actuelles	<ul style="list-style-type: none"> Le scénario « Politiques actuelles » suppose que les politiques actuellement en place sont maintenues. Dans ce scénario, la demande en combustibles fossiles atteint son maximum à la fin de la décennie et les énergies renouvelables dominent dans la nouvelle production d'électricité. La transition vers des énergies propres dans le scénario de référence n'est pas suffisante pour réduire les émissions de manière notable et le réchauffement climatique atteint 1,9 °C en 2050. Dans ce scénario, les émissions nettes demeurent relativement constantes. Le scénario de référence présente un risque de transition relativement faible et la nature de la transition est incomplète. 	2050	1,9 °C / 2,9 °C	<p><u>Risque de crédit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Prêts aux entreprises Obligations de sociétés Actions privilégiées <p><u>Risque de marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Obligations de sociétés Actions privilégiées Actions ordinaires Fonds négociés en bourse
		Zéro émission nette	<ul style="list-style-type: none"> Les gouvernements mettent en œuvre des politiques strictes pour limiter le réchauffement de la planète à 1,6 °C et parvenir à des émissions nettes de GES nulles en 2050. Une tarification ambitieuse du carbone, associée à des investissements technologiques, favorise la transition vers des énergies à faible teneur en carbone. La pression exercée par les taxes sur le carbone est compensée par un encouragement à l'investissement. Des taxes plus élevées entraînent des pressions inflationnistes importantes, mais l'élan d'investissement et les gains en productivité découlant de la limitation des risques physiques contribuent à réduire l'impact sur l'économie. Le coût fiscal est absorbé par les revenus de la taxe carbone et les capacités inutilisées de l'économie ne sont pas affectées par les investissements verts. Ce scénario présente un risque de transition modéré, et la transition se fait en douceur. 		1,6 °C / 1,5 °C	<p><u>Régime de rentes du Mouvement Desjardins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Obligations de sociétés Actions privilégiées Actions ordinaires
		Intervention différée	<ul style="list-style-type: none"> Les gouvernements reportent à 2030 les efforts visant à limiter le réchauffement climatique. Par la suite, des politiques climatiques musclées sont imposées, ce qui entraîne d'importantes pressions inflationnistes et la dépréciation d'actifs. L'efficacité énergétique et l'augmentation des capacités en énergie renouvelable sont nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques. Le report de l'action nécessite des gains considérables en matière d'efficacité énergétique. Les investissements verts sont suffisants pour remplacer le stock de capital existant, mais ils n'améliorent pas la productivité, ce qui n'affecte pas les capacités inexploitées. Compte tenu du retard, la transition est incomplète et le réchauffement de la planète atteint 1,7 °C en 2050. Ce scénario présente un risque de transition élevé et la nature de la transition est perturbatrice. 		1,7 °C / 1,7 °C	

... Suite du tableau sur la page suivante

Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

Atténuation des risques climatiques

Tableau 11 Analyse des scénarios climatiques internes (suite)

		Nom du scénario	Description du scénario	Horizon temporel	Température en 2050 / 2100	Portée ¹
Scénarios climatiques internes (suite)	Physique (inondations et feux de forêt)	Historique 1986-2005	<ul style="list-style-type: none"> Le scénario de référence du risque physique reflète l'état historique du climat tel qu'il a été observé entre 1986 et 2005. Bien qu'il n'intègre aucun réchauffement climatique additionnel futur, il inclut néanmoins des aléas climatiques non négligeables, accompagnés de dommages et d'interruptions. Cela reflète la réalité actuelle des événements climatiques, en l'absence de nouvelles perturbations liées au changement climatique. 	2050	s. o.	<u>Risque de crédit</u> <ul style="list-style-type: none"> Prêts aux entreprises et aux particuliers Immeubles de placement des assureurs²
		Développement alimenté par les énergies fossiles (SSP5-8.5)	<ul style="list-style-type: none"> Le scénario SSP5 met l'accent sur une croissance économique rapide alimentée par une confiance accrue dans les marchés, l'innovation et le développement du capital humain. Cette dynamique s'accompagne d'une forte intensification de l'exploitation des combustibles fossiles, soutenue par des modes de vie énergivores et une pression constante pour le développement, ce qui en fait le scénario de développement avec les plus hautes émissions de gaz à effet de serre. 		2,5 °C / 4,8 °C	<u>Risque d'assurance</u> <ul style="list-style-type: none"> Passifs des contrats d'assurance attribuables aux activités d'assurance de dommages³ <u>Régime de rentes du Mouvement Desjardins</u> <ul style="list-style-type: none"> Placements immobiliers Placements en infrastructure (au Canada seulement)

1. Les éléments considérés dans la portée de l'analyse reposent sur les données en date du 31 décembre 2024, lesquelles servent de référence pour l'exercice interne d'analyse de scénarios climatiques 2025. La portée de cette analyse demeure ciblée et n'inclut pas l'ensemble du bilan du Mouvement Desjardins.
2. Basé sur la valeur marchande des immeubles.
3. Calculé à partir de la valeur totale assurée.

Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

Évaluation des risques climatiques

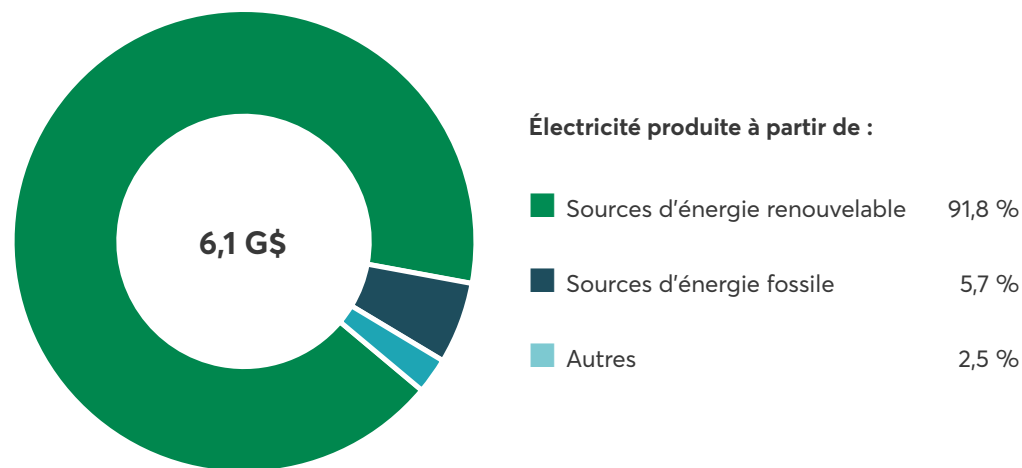
Atténuation des risques climatiques

Exposition au secteur de la production d'électricité

Une analyse détaillée du portefeuille de financement spécifiquement lié au secteur de la production d'électricité indique que 5,7 % de ce portefeuille concerne la production à partir de combustibles fossiles, soit environ 348 M\$. Il est important de souligner qu'une exposition ou une vulnérabilité sectorielle ne se traduit pas nécessairement par un risque concret pour tous les membres et clients de ce secteur. La matérialisation de ce risque dépendra de la localisation des actifs et de certaines caractéristiques spécifiques, telles que les mesures d'atténuation du risque.

Au 31 décembre 2025, comme illustré dans la figure 12 ci-dessous, notre exposition au secteur de la production d'électricité¹⁸ s'élevait à 6,1 G\$, représentant 1,4 %¹⁹ de l'exposition en cas de défaut totale de notre portefeuille de financement²⁰.

Figure 12 Exposition au secteur de la production d'électricité



¹⁸ Basé sur l'exposition en cas de défaut (ECD) des entreprises du secteur de la production d'électricité, inclus dans le secteur des services publics présenté dans le tableau 13 de ce rapport. Une répartition en fonction de l'électricité produite en GWh pour chaque entreprise est ensuite appliquée. Pour plus de renseignements concernant l'ECD, voir la section 4.2.3 « Risque de crédit » du rapport de gestion annuel 2025 du Mouvement Desjardins.

¹⁹ Correspond à l'ECD des entreprises du secteur de la production d'électricité de 6,1 G\$ divisée par l'ECD totale du portefeuille de financement de 495 G\$, excluant les transactions assimilables à des pensions de 40 G\$ et les dérivés de gré à gré de 9 G\$. Pour plus de renseignements, voir le tableau 26 de la section 4.2.3 « Risque de crédit » du rapport de gestion annuel 2025 du Mouvement Desjardins.

²⁰ L'ECD totale du portefeuille de financement (495 G\$) correspond à l'addition des totaux des tableaux 13 (134 G\$) et 14 (361 G\$).



Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

► **Évaluation des risques climatiques**

Atténuation des risques climatiques

Vulnérabilité aux risques climatiques

En s'appuyant sur les différents travaux menés pour l'identification et l'évaluation des risques climatiques, Desjardins est en mesure de cibler les actifs associés à des secteurs d'activité exposés aux risques physiques et de transition. Des analyses complémentaires sont en cours pour affiner l'évaluation du degré de vulnérabilité et permettre, à terme, une quantification plus précise du montant des actifs exposés. Les résultats présentés dans les tableaux 12, 13 et 14 ci-dessous portent sur les principales activités du Mouvement qui concentrent l'essentiel des actifs de l'organisation, à savoir les portefeuilles de financement et d'investissement de Desjardins.

Tableau 12

Expositions aux risques climatiques du portefeuille d'investissement des assureurs, par classes d'actifs et secteurs d'activité

Classes d'actifs et secteurs d'activité	Investissements (en M\$)	Part des investissements par rapport au total (en %)	Exposition aux risques physiques	Exposition aux risques de transition
Actions cotées en bourse et obligations de sociétés				
Industrie	1 564	3,6		
Matériaux	227	0,5		
Services publics	2 291	5,2		
Énergie	1 566	3,6		
Autres secteurs d'activité	10 437	23,8		
Immobilier commercial¹	1 570	3,5		
Autres classes d'actifs	26 286	59,8		
Total	43 941	100,0		

1. Inclut uniquement le portefeuille d'immobilier commercial pris en compte dans le calcul des émissions financées présentées au tableau 19 de la section « Mesures et cibles » du présent rapport.

Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

► **Évaluation des risques climatiques**

Atténuation des risques climatiques

Tableau 13

Expositions en cas de défaut (ECD) des portefeuilles de financement aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières, par secteurs d'activité^{21,22}

Secteurs d'activité	ECD (en M\$)	Part de l'ECD par rapport au total (en %)	Exposition aux risques physiques	Exposition aux risques de transition
Agriculture	12 116	9,1		
Mines	625	0,5		
Pétrole et gaz	836	0,6		
Services publics	6 012	4,5		
Construction	4 478	3,3		
Fabrication	6 931	5,2		
Commerce de gros	2 969	2,2		
Commerce de détail	4 598	3,4		
Transport	2 312	1,7		
Industrie de l'information	1 214	0,9		
Finance et assurances	28 063	21,0		
Immobilier	8 008	6,0		
Services professionnels	1 902	1,4		
Gestion de sociétés	1 581	1,2		
Services administratifs	1 124	0,8		
Enseignement	217	0,2		
Soins de santé	1 103	0,8		
Arts et spectacles	267	0,2		
Hébergement	893	0,7		
Autres services	770	0,6		
Organismes publics	44 303	33,1		
Autres entreprises	3 444	2,6		
Total	133 766	100,0		

²¹ Pour plus de renseignements concernant l'ECD, voir la section 4.2.3 « Risque de crédit » du rapport de gestion annuel 2025 du Mouvement Desjardins.

²² Les différents secteurs sont déterminés selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

Évaluation des risques climatiques

Atténuation des risques climatiques

Tableau 14 Expositions en cas de défaut (ECD) des autres classes d'actifs^{23,24,25}

Autres classes d'actifs	ECD (en M\$)	Part de l'ECD par rapport au total (en %)	Exposition aux risques physiques	Exposition aux risques de transition
Classes d'actifs évaluées				
Immobilier	260 881	72,2		
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	52 772	14,6		
Classes d'actifs non évaluées				
Organismes publics hors administration centrale	9 131	2,5		
Titrisation	144	—		
Actions	803	0,2		
Portefeuille de négociation	37 751	10,5		
Total	361 482	100,0		

Comme illustré dans les tableaux ci-dessus, les secteurs d'activité qui ressortent comme les plus concernés par les risques climatiques sont ceux liés aux industries extractives, notamment le secteur de l'énergie incluant celui du pétrole et du gaz, ainsi que les secteurs du transport, de l'immobilier, financiers, de l'agriculture, industriels et des services publics.

Grâce à la stratégie de diversification de Desjardins ainsi qu'aux différents positionnements et exclusions qu'il a mis en place, les actifs du Mouvement se retrouvent exposés dans une moindre mesure aux risques climatiques. Desjardins poursuivra ses travaux pour affiner l'évaluation de sa vulnérabilité et limiter son exposition aux risques climatiques, notamment par le développement de nouveaux positionnements. Pour plus de renseignements, voir la section « Stratégie » de ce rapport.



²³ Excluant les éléments présentés dans le tableau 13 ci-dessus, soit les portefeuilles de financement aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières.

²⁴ Pour plus de renseignements concernant l'ECD, voir la section 4.2.3 « Risque de crédit » du rapport de gestion annuel 2025 du Mouvement Desjardins.

²⁵ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire, définies selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital, diffère de celle de la classification comptable.

Atténuation des risques climatiques

L'atténuation des risques climatiques vise à définir des mesures préventives ou correctives permettant de réduire la probabilité d'occurrence ou les impacts des risques identifiés.

Des approches structurées sont mises en œuvre pour prioriser les risques, les aligner sur l'appétit pour le risque du Mouvement Desjardins et les atténuer lorsque requis. Afin d'obtenir une vue consolidée des mesures d'atténuation en place, un exercice de recensement des réalisations a été mené, portant sur l'intégration des principes de gestion des risques climatiques dans les différentes activités. Le tableau 15 ci-dessous présente des exemples de ces réalisations, classés selon les trois dimensions du modèle PPT : Personnes, Processus et Technologies.

Tableau 15 Exemples d'intégration des principes de gestion des risques climatiques

Activités	Personnes	Processus	Technologies
Financement²⁶	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un réseau d'ambassadeurs ESG en soutien aux opérations. Accessibilité aux formations en risques climatiques pour les prestataires de services. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajout d'une étape de mémos ESG au processus de financement pour orienter la décision des directeurs de comptes. Mise en place d'une vigie sur les risques ESG spécifiques aux produits et services pour les particuliers. 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des adresses municipales et des garanties utilisées en intrant dans les scénarios climatiques. Obtention des données climatiques de la Communauté métropolitaine de Montréal pour analyser les risques du portefeuille hypothécaire dans la région de Montréal.
Assurance²⁷	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'une formation sur les impacts des catastrophes naturelles au Canada à l'intention des agents d'assurance dans le cadre du traitement équitable des clients. Intégration de la gestion des risques ESG aux mandats des instances. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des risques climatiques dans la souscription, la tarification et la réassurance. Intégration des risques climatiques dans le processus d'indemnisation et de reconstruction résiliente. Évaluation des effets des risques physiques sur la mortalité et la morbidité. 	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition et intégration de l'outil d'un fournisseur reconnu pour les modèles de catastrophes.

²⁶ Provenant du secteur d'activité Particuliers et Entreprises.

²⁷ Provenant des secteurs d'activité Assurance de dommages et/ou Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

Évaluation des risques climatiques

► **Atténuation des risques climatiques**

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

Intégration des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion intégrée des risques

Cycle de maîtrise des risques liés aux changements climatiques

Identification des risques climatiques

Évaluation des risques climatiques

► **Atténuation des risques climatiques**

Desjardins a également intégré des stratégies de gestion des risques climatiques à son cadre existant de gestion des risques, renforçant ainsi la résilience de ses activités. Voir le tableau 16 ci-dessous :

Tableau 16 Stratégies de gestion des risques déployées au sein des principales catégories de risques du Mouvement

Principales catégories de risques	Stratégies de gestion des risques
Risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"> L'exposition au risque de crédit lié aux changements climatiques est évaluée à travers différents mécanismes de contrôle et de surveillance, dont une analyse qualitative de vulnérabilité du portefeuille de prêts sur l'ensemble des activités de financement et une analyse de scénarios climatiques afin d'estimer les pertes de crédit attendues.
Risque de liquidité et de marché	<ul style="list-style-type: none"> Diverses méthodes sont utilisées pour mesurer l'ampleur des impacts potentiels des risques climatiques, notamment des scénarios climatiques variés sur des horizons temporels à court et à long terme. Une orientation d'investissement, alignée sur nos engagements stratégiques de décarbonation des portefeuilles d'investissement, fait partie des méthodes utilisées pour atténuer les impacts des risques climatiques sur nos risques de liquidité et de marché.
Risque juridique et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> La gestion du risque réglementaire en matière de changements climatiques, incluant le volet traitement équitable du client, passe par une stratégie de gestion proactive. Cette stratégie comprend la mise en place de mécanismes de contrôle et d'activités de formation et de surveillance. Une vigie est également effectuée en continu, et les encadrements et processus sont révisés périodiquement afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux lois et à la réglementation en vigueur.
Risque de réputation	<ul style="list-style-type: none"> Pour atténuer les risques de réputation découlant des changements climatiques, une approche intégrée est adoptée à travers les mécanismes de gestion des risques du Mouvement. L'évaluation des facteurs environnementaux est notamment prise en compte dans divers processus, comme la communication des risques climatiques dans les rapports, les analyses de risques liées aux projets majeurs et aux transactions en capital, etc.
Risque opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts des risques climatiques sont étroitement liés à la résilience opérationnelle, notamment en matière de continuité des activités, de gestion des incidents et des crises ainsi que de gestion des risques de tiers. La gestion de la continuité des activités vise à mettre en place des processus et des mécanismes permettant d'identifier les incidents ou événements opérationnels majeurs susceptibles de menacer l'institution financière. Elle encadre également la capacité de réponse à ces événements, en évaluant notamment les impacts des changements climatiques sur les processus prioritaires et les activités essentielles, et en définissant les mesures d'atténuation nécessaires. Pour assurer la continuité des activités critiques, l'organisation élabore des plans de continuité documentés, réalise des exercices adaptés et prévoit des plans de contingence. La gestion des risques liés aux tiers, en lien avec les risques climatiques, repose sur un programme de gestion et de surveillance visant à s'assurer que les partenaires disposent de mécanismes adéquats pour faire face aux événements climatiques et limiter leurs répercussions sur les membres et clients de Desjardins.
Risque d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> La gestion de ces risques repose sur une combinaison de plusieurs mesures de contrôle et de surveillance, notamment : la réassurance et les mesures de souscription et de tarification qui sont utilisées pour atténuer les impacts des risques climatiques; l'analyse qualitative et quantitative via des scénarios climatiques afin d'évaluer l'exposition de l'organisation à ces risques; et l'intégration des risques climatiques dans le cadre de gouvernance.

En 2025, les travaux de contrôle et de surveillance réalisés par la deuxième ligne de défense responsable des risques climatiques ont permis d'assurer le respect de l'appétit pour le risque du Mouvement sur les activités ciblées.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Mesures et cibles

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Comme présenté dans la section « Stratégie » de ce rapport, le Mouvement Desjardins s'est doté de plusieurs cibles pour suivre sa performance quant à son ambition climatique 2040 et à ses autres engagements liés aux changements climatiques, ainsi que sa prise en compte des risques liés aux changements climatiques. Un résumé de ces cibles est présenté dans le tableau 17 « Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques ». Le détail de chacune des cibles est présenté à la suite de ce tableau.

Processus d'établissement et de révision des cibles liées aux changements climatiques

Ces cibles ont été développées en tenant compte des méthodologies prescrites ou acceptées dans le cadre de nos engagements tels que la Science Based Targets initiative (SBTi) et la Net Zero Asset Managers initiative, ainsi que des scénarios de transition climatique de référence alignés sur l'objectif de limiter l'élévation des températures mondiales à 1,5 °C ou à moins de 2 °C d'ici la fin du siècle. Nous avons également pris en considération les tendances observées ou attendues dans les territoires où nous menons des activités, ainsi que le contexte d'affaires des portefeuilles concernés et les leviers à notre disposition pour mettre en œuvre nos cibles.

Ces cibles sont suivies au moins annuellement et révisées lorsque nécessaire, notamment lors de l'atteinte de la cible ou de changements significatifs des hypothèses sous-jacentes ou des méthodologies utilisées. Par exemple, une partie des cibles basées sur la science devront être révisées au plus tard en 2028, comme stipulé dans le document *Financial Sector Science-Based Targets Guidance V1.0* (février 2022) de la SBTi, utilisé pour établir nos cibles approuvées par celle-ci.

Nos cibles basées sur la science constituent un pilier essentiel de notre ambition climatique. Elles ont été déposées en 2023 et validées par la suite auprès de la SBTi. Elles portent sur nos émissions de GES opérationnelles (cible n° 14, voir ci-dessous) et celles liées à nos activités de financement et d'investissement (cibles n°s 3, 4, 5, 12 et 13). Ces cibles utilisent les approches prescrites par la SBTi pour l'alignement sur des températures de portefeuille et la décarbonation sectorielle. Elles portent sur l'ensemble des classes d'actifs requises par la SBTi (représentant 4 % des actifs totaux du Mouvement pour l'année 2020) et ne comprennent pas les classes d'actifs optionnelles (représentant 52 % en 2020) ou tombant à l'extérieur du périmètre couvert par la méthodologie de la SBTi. Le détail de nos cibles par classes d'actifs ainsi que les éléments clés de la stratégie de mise en œuvre sont disponibles en ligne sur le site de la SBTi.



Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Tableau 17 Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Secteur		Cibles		SBTi ²⁸	Page
Pilier 1 – Activités opérationnelles					
Immobilier, transport	14	Réduire de 50 % en absolu les émissions directes de GES de portée 1 et les émissions indirectes de portée 2 basées sur l'emplacement, d'ici 2030 par rapport à 2020.	●	✓	52
Immobilier, transport, papier	15	Réduire de 50 % en absolu les émissions directes de GES de portée 1, les émissions indirectes de portée 2 basées sur l'emplacement et les émissions de portée 3, d'ici 2030 par rapport à 2020.	●		52
Pilier 2 – Activités de financement et d'investissement					
Secteur Particuliers et Entreprises					
Énergie	6	Atteindre et maintenir un ratio minimum de 3 fois plus de nouveaux financements bancaires entre 2023 et 2030 dans les énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles (en engagement).	●		53
	7	Avoir engagé au moins 5 G\$ de financements bancaires pour soutenir des projets d'énergie renouvelable et de transition énergétique, entre 2020 et 2030.	●		53
	8	Atteindre au moins 60 % de financements bancaires pour le secteur des énergies renouvelables dans le portefeuille du secteur énergie, d'ici 2030.	●		53
	9	Financer au moins 6 projets de biométhanisation d'ici 2025.	●		53
	10	Réduire de 35 % à 45 % en intensité physique (t éq. CO ₂ /TJ, calcul sur la base de l'engagement) les émissions de GES financées du secteur pétrole et gaz, directes (portée 1) et indirectes liées à l'utilisation d'électricité, de vapeur, au chauffage et au refroidissement (portée 2), des entreprises des secteurs intégrés et en amont, d'ici 2030 par rapport à 2020.	●		54
	11	Réduire de 25 % en absolu (t éq. CO ₂ , calcul sur la base de l'engagement) les émissions de GES financées du secteur pétrole et gaz, indirectes liées à l'utilisation des produits vendus (portée 3, catégorie 11), des entreprises des secteurs en amont et intermédiaires (pipelines), des raffineries et des compagnies intégrées, d'ici 2030 par rapport à 2020.	●		54
	12	Maintenir l'intensité des émissions du portefeuille de financement de projets et de financement aux entreprises pour le secteur de la production d'électricité (portées 1 et 2) à 41 g éq. CO ₂ /kWh d'ici 2030 (méthode de décarbonation sectorielle de la SBTi).	●	✓	55
Autre	13	Aligner le portefeuille de financement aux entreprises dans les secteurs autres que la production d'électricité sur une température cible pour les émissions de GES, selon la valeur des engagements de prêts (méthode d'alignement de la température de la SBTi) : • Pour les portées 1 et 2 : alignement sur 2,3 °C d'ici 2028. • Pour les portées 1, 2 et 3 : alignement sur 2,4 °C d'ici 2028.	●	✓	58

Légende : ● Cible atteinte ou en contrôle | ● Cible à surveiller | ● Cible à risque | ✓ Cible approuvée par la SBTi

☰ Suite du tableau sur la page suivante

²⁸ SBTi (en anglais seulement).

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

 ► **Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques**

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

ANNEXES

Secteur		Cibles	SBTi ²⁸	Page	
Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et secteur Assurance de dommages					
Énergie	1	Établir un portefeuille de 2 G\$ d'investissement en infrastructure dans les énergies renouvelables (Mouvement Desjardins et Régime de rentes du Mouvement Desjardins) d'ici 2025.	●	55	
	2	Réduire de 50 % en absolu les émissions de GES financées directes (portée 1) et indirectes liées à l'utilisation d'électricité, de vapeur, au chauffage et au refroidissement (portée 2) des entreprises de l'ensemble du secteur pétrolier et gazier dans le portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés, d'ici 2030 par rapport à 2020.	●	56	
	4	Réduire de 75,8 % en intensité par MWh d'électricité produite les émissions de GES du secteur de la production d'électricité dans le portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés (portées 1 et 2), d'ici 2030 par rapport à 2020 (méthode de décarbonation sectorielle de la SBTi).	●	✓	56
Immobilier	3	Réduire de 54 % en intensité par mètre carré les émissions de GES du portefeuille de placements directs en immobilier (portées 1 et 2), d'ici 2030 par rapport à 2020 (méthode de décarbonation sectorielle de la SBTi).	●	✓	57
Autre	5	Aligner le portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés sur une température cible pour les émissions de GES, selon la valeur investie dans les secteurs autres que la production d'électricité (méthode d'alignement de la température de la SBTi) : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les portées 1 et 2 : alignement sur 2,4 °C, d'ici 2028. • Pour les portées 1, 2 et 3 : alignement sur 2,5 °C, d'ici 2028. 	●	✓	58

Légende : ● Cible atteinte ou en contrôle | ● Cible à surveiller | ● Cible à risque | ✓ Cible approuvée par la SBTi



Cibles du pilier 1 – Activités opérationnelles

Cible		Progression	
14	Réduire de 50 % en absolu les émissions directes de GES de portée 1 et les émissions indirectes de portée 2 basées sur l'emplacement, d'ici 2030 par rapport à 2020.		-17 %
15	Réduire de 50 % en absolu les émissions directes de GES de portée 1, les émissions indirectes de portée 2 basées sur l'emplacement et les émissions de portée 3, d'ici 2030 par rapport à 2020.		-27 %

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

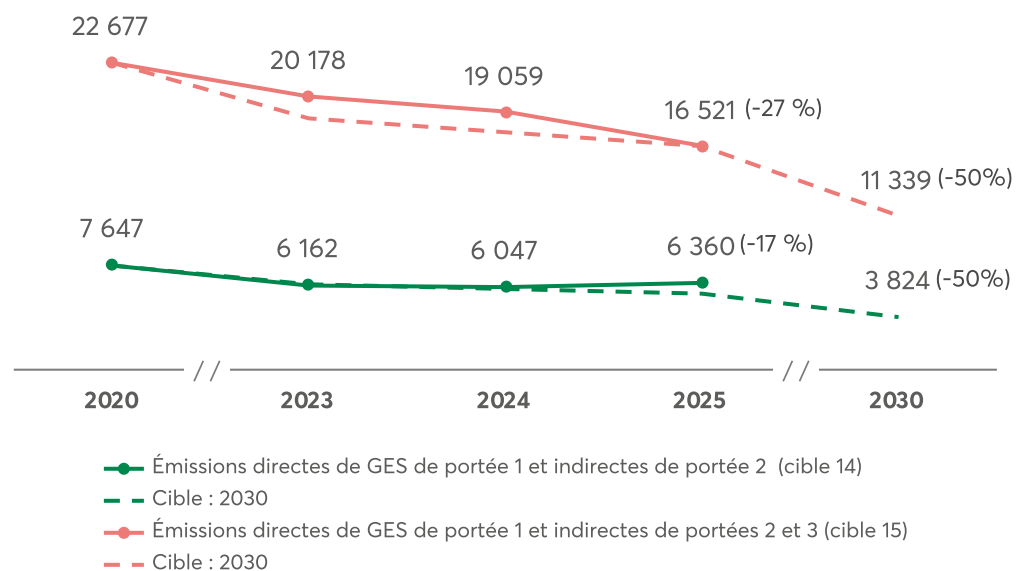
Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

ANNEXES

Cibles 14 et 15
(t éq. CO₂)



Les cibles opérationnelles (n^{os} 14 et 15) sont portées à l'interne par le Défi Coopérons pour le climat, qui encourage les initiatives de réduction de GES et outille les employés au sein des différents secteurs d'activité du Mouvement. Cet effort de mobilisation s'est traduit par une réduction de 17 % des émissions de portée 1 et des émissions de portée 2 basées sur l'emplacement, depuis 2020. Malgré la diminution observée, la cible affiche un léger écart par rapport à la trajectoire prévue, essentiellement en raison d'une hausse de la consommation énergétique des immeubles et des émissions de GES associées, attribuable aux températures hivernales plus basses de 2025 comparativement à 2024. La cible de réduction de l'empreinte opérationnelle pour les émissions de portée 1, les émissions de portée 2 basées sur l'emplacement et les émissions de portée 3 demeure toutefois maîtrisée, avec une diminution de 27 % entre 2020 et 2025. Cette performance est soutenue par les efforts déployés pour limiter les déplacements d'affaires. En 2025, la mise en place d'objectifs sectoriels de réduction des déplacements en véhicule, combinée à un suivi trimestriel et à la mise à disposition d'outils à cette fin, tels que des tableaux de bord carbone, des bonnes pratiques et des écogestes, a permis de diminuer de façon notable les émissions de GES de la portée 3. Pour plus de renseignements, voir la section « Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6) » à la page 59 de ce rapport.



Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

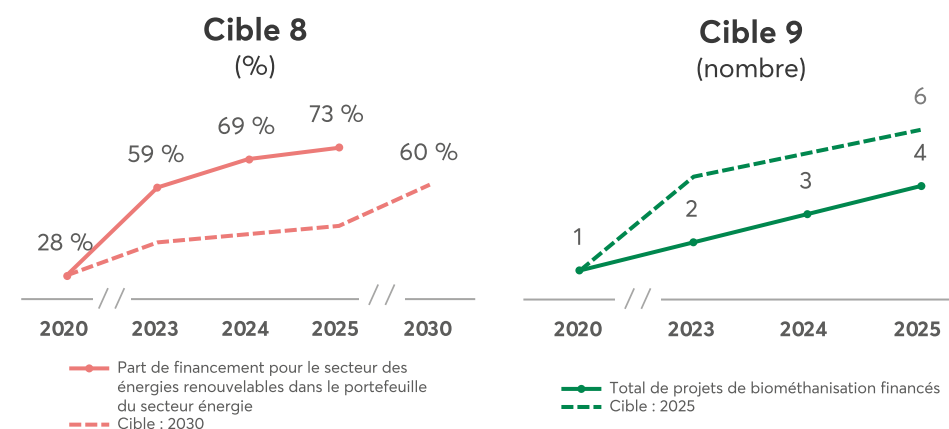
Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Cibles du pilier 2 – Activités de financement et d'investissement

Énergie

Secteur Particuliers et Entreprises

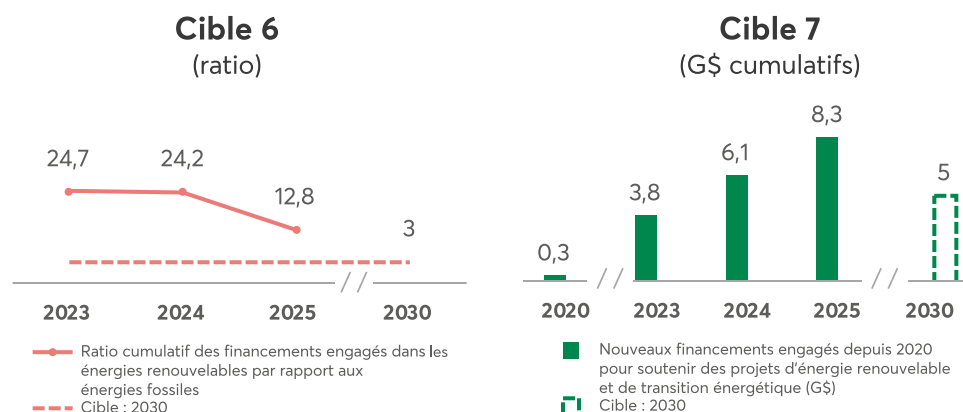
Énergies renouvelables		Cible		Progression	
6	Atteindre et maintenir un ratio minimum de 3 fois plus de nouveaux financements bancaires entre 2023 et 2030 dans les énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles (en engagement). ²⁹	●	12,8		
7	Avoir engagé au moins 5 G\$ de financements bancaires pour soutenir des projets d'énergie renouvelable et de transition énergétique, entre 2020 et 2030. ³⁰	●	8,3		
8	Atteindre au moins 60 % de financements bancaires pour le secteur des énergies renouvelables dans le portefeuille du secteur énergie, d'ici 2030. ³¹	●	73 %		
9	Financer au moins 6 projets de biométhanisation d'ici 2025.	●	4		



Trois cibles associées aux financements bancaires du secteur des énergies renouvelables sur quatre (nos 6, 7 et 8) sont actuellement au-dessus de l'objectif fixé à l'horizon 2030, y compris la cible 6 dont le ratio a connu une baisse importante au cours de la dernière année du fait de nouveaux financements dans le secteur pétrole et gaz. L'ampleur de ceux-ci est toutefois marginale comparativement aux nouveaux financements vers le secteur des énergies renouvelables depuis 2023. L'atteinte de cette cible demeure sous contrôle en 2025 avec un ratio de financement quatre fois supérieur à l'objectif fixé. La progression sur ces cibles reflète la contribution soutenue de nos équipes de financement corporatif à l'accélération de la transition énergétique et au développement d'une économie faible en carbone.

Malgré les efforts déployés par Desjardins, notamment de nombreux échanges avec les entrepreneurs et entreprises souhaitant être accompagnés, la cible n° 9, qui visait le financement d'au moins six projets de biométhanisation d'ici la fin 2025, n'a pas été atteinte. Au 31 décembre 2025, seulement quatre projets étaient en construction ou en exploitation. Cet écart s'explique par un développement moins rapide qu'anticipé du marché du gaz naturel renouvelable au Québec : nombre limité de projets de qualité, délais de développement prolongés, et complexité des autorisations réglementaires, des montages financiers impliquant d'importants investissements, ainsi que de la construction et de l'exploitation des projets.

Desjardins poursuivra ses efforts pour identifier et soutenir les projets les plus porteurs. Plusieurs projets en cours pourraient atteindre le niveau de maturité requis et ainsi représenter des avancées à court et moyen termes. La synergie avec les partenaires du milieu et la compréhension du secteur demeureront donc une priorité pour les années à venir. Desjardins maintiendra la divulgation du nombre de projets financés au cours des prochaines années sans toutefois établir de nouvelle cible à cet égard.



²⁹ Ratio calculé en comparant les nouveaux financements engagés entre 2023 et 2025 dans les énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité, biométhanisation, systèmes de stockage d'énergie par batteries) aux nouveaux financements engagés dans les énergies fossiles (gaz naturel, pétrole, charbon) sur la même période. Sont exclus de cet indicateur les financements en énergie nucléaire, ainsi que les activités d'intermédiation.

³⁰ Les projets d'énergie renouvelable et de transition énergétique incluent notamment les projets de production d'énergie renouvelable (exemples : éolien, solaire, hydroélectricité, biométhanisation), de stockage et de distribution d'énergie renouvelable (exemples : systèmes de stockage d'énergie par batteries, ligne de transport d'électricité à faible émission de carbone) ou encore d'efficacité énergétique (exemple : chauffage urbain).

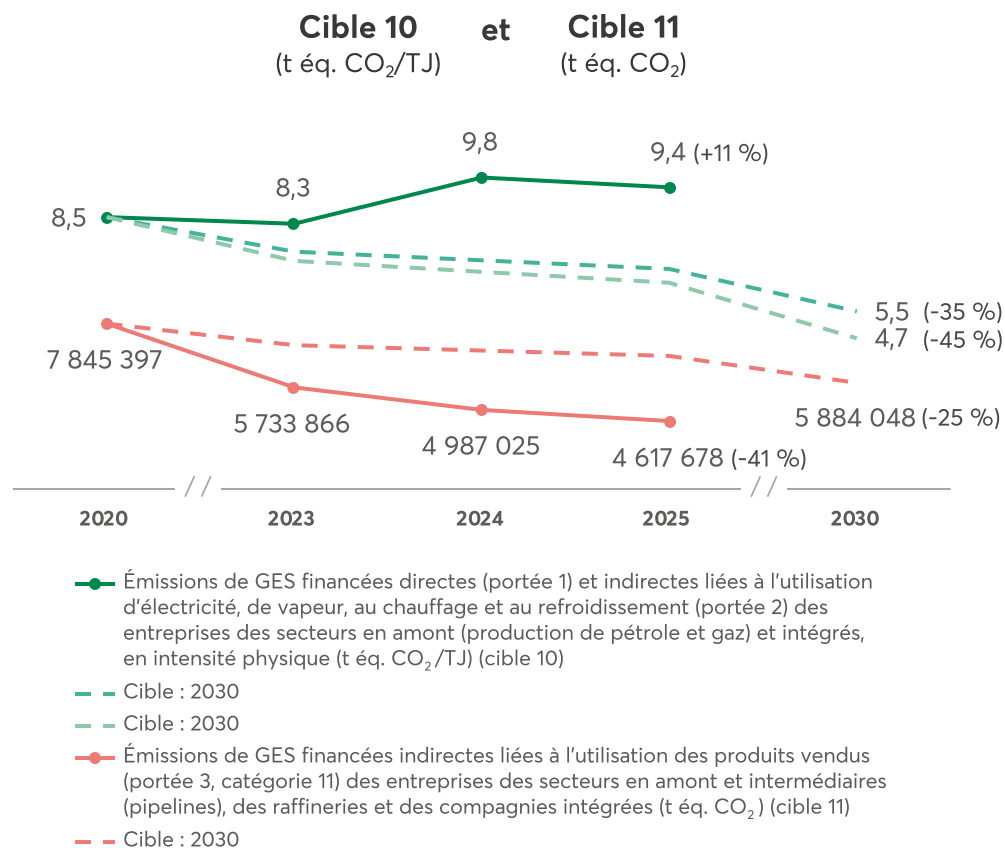
³¹ Pourcentage calculé au 31 décembre 2025 en divisant les financements engagés dans les énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité, biométhanisation, systèmes de stockage d'énergie par batteries) par le total des financements engagés dans le portefeuille du secteur énergie, qui incluent les sources d'énergie renouvelable, fossile (gaz naturel, pétrole, charbon) et nucléaire. Sont exclues de cet indicateur les activités d'intermédiation financière.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Secteur pétrole et gaz		Cible		Progression	
10	Réduire de 35 % à 45 % en intensité physique (t éq. CO ₂ /TJ, calcul sur la base de l'engagement) les émissions de GES financées du secteur pétrole et gaz, directes (portée 1) et indirectes liées à l'utilisation d'électricité, de vapeur, au chauffage et au refroidissement (portée 2), des entreprises des secteurs intégrés et en amont, d'ici 2030 par rapport à 2020.			+11 %	
11	Réduire de 25 % en absolu (t éq. CO ₂ , calcul sur la base de l'engagement) les émissions de GES financées du secteur pétrole et gaz, indirectes liées à l'utilisation des produits vendus (portée 3, catégorie 11), des entreprises des secteurs en amont et intermédiaires (pipelines), des raffineries et des compagnies intégrées, d'ici 2030 par rapport à 2020.			-41 %	



La cible de réduction en intensité physique des émissions de GES financées du secteur pétrole et gaz, directes (portée 1) et indirectes liées à l'utilisation d'électricité, de vapeur, au chauffage et au refroidissement (portée 2), des entreprises des secteurs intégrés et en amont (n° 10) est considérée comme à surveiller en 2025. Cet indicateur est en augmentation de 11 % par rapport à 2020. On note toutefois une légère amélioration de l'indicateur entre 2024 et 2025, celui-ci passant de 9,8 à 9,4 t éq. CO₂. L'évolution de l'intensité physique des émissions des entreprises incluses dans cette cible reflète les défis auxquels fait face le secteur pour décarboner ses opérations, mais elle dépend aussi de l'accessibilité des données et des estimations utilisées. En 2025, un ajustement méthodologique a été appliqué pour pallier l'absence de données concernant les émissions de GES des entreprises canadiennes du secteur pétrole et gaz qui, pour certaines, ont cessé de publier leur bilan carbone en 2024. Pour assurer la comparabilité des données, nous avons utilisé les dernières émissions déclarées (pour la plupart celles de 2022 ou 2023) pour le calcul de 2025, afin de présenter un résultat plus représentatif et un portrait plus réaliste de l'avancement de notre cible.

La cible de réduction en absolu des émissions de GES de portée 3, catégorie 11 (utilisation des produits vendus) des entreprises des secteurs en amont et intermédiaires (pipelines), des raffineries, et des compagnies intégrées (n° 11) progresse favorablement. On observe une diminution de 41 % par rapport à 2020, ce qui dépasse le seuil visé de 25 %. Le maintien de cette performance demeure toutefois tributaire de plusieurs facteurs, principalement de la valeur des entreprises, mais également, dans une moindre mesure, de la valeur de l'engagement total, ainsi que de leur production d'hydrocarbures. Desjardins suit de près les analyses et les recommandations du PCAF relativement à l'impact des fluctuations de la valeur des entreprises sur le calcul des émissions financées.



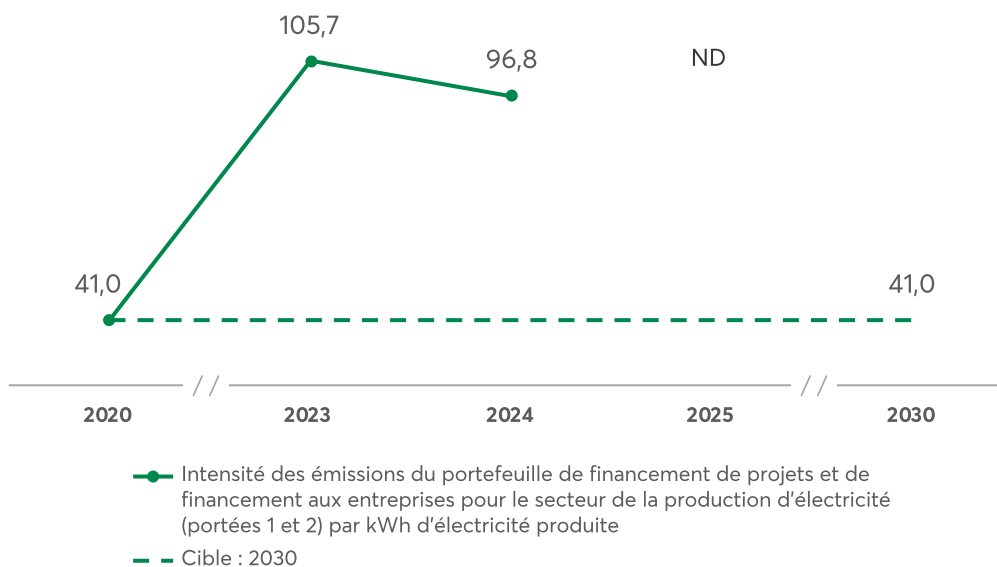
Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Secteur de la production d'électricité		Cible		Progression	
12	Maintenir l'intensité des émissions du portefeuille de financement de projets et de financement aux entreprises pour le secteur de la production d'électricité (portées 1 et 2) à 41 g éq. CO ₂ /kWh d'ici 2030 (méthode de décarbonation sectorielle de la SBTi).		96,8 ³²		

Cible 12
(g éq. CO₂/kWh)

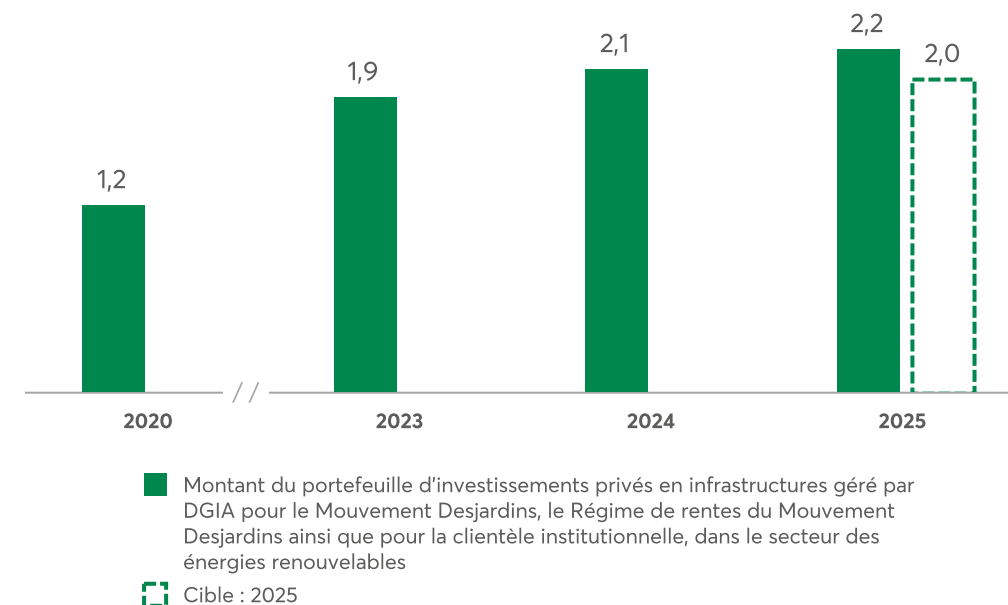


La cible de décarbonation définie pour le secteur de la production d'électricité (cible n° 12) est actuellement jugée à risque, car le seuil maximal fixé initialement est dépassé. Cette situation découle du fait que le portefeuille de financement comprend un nombre restreint d'entreprises utilisant le gaz naturel pour produire de l'électricité. Nous poursuivons la transition de ce portefeuille, notamment en appuyant les entreprises qui mettent en place des pratiques de réduction de leurs émissions de GES et en encourageant le développement de projets en énergie renouvelable. Cet effort se traduit également par un financement accru destiné aux entreprises engagées dans de tels projets. Les résultats de cette transformation devraient permettre un retour à la cible au cours des prochaines années.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et secteur Assurance de dommages

Énergies renouvelables		Cible		Progression	
1	Établir un portefeuille de 2 G\$ d'investissement en infrastructure dans les énergies renouvelables (Mouvement Desjardins et Régime de rentes du Mouvement Desjardins) d'ici 2025.		2,2 ³³		

Cible 1
(G\$)



Même si la cible d'investissement de 2 G\$ a été atteinte en 2024, les investissements en infrastructures dans le secteur des énergies renouvelables ont continué de progresser en 2025, avec un ajout de 100 M\$.

³² Les données nécessaires au calcul de cette cible n'étant pas disponibles au moment de la publication, la donnée au 31 décembre 2024 est présentée dans le tableau.

³³ En date du 30 septembre 2025 pour une portion du portefeuille d'investissement, en fonction de la disponibilité de l'information, et en date du 31 décembre 2025 pour la portion restante, incluant les investissements d'un montant de 1,2 G\$ réalisés par le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD).

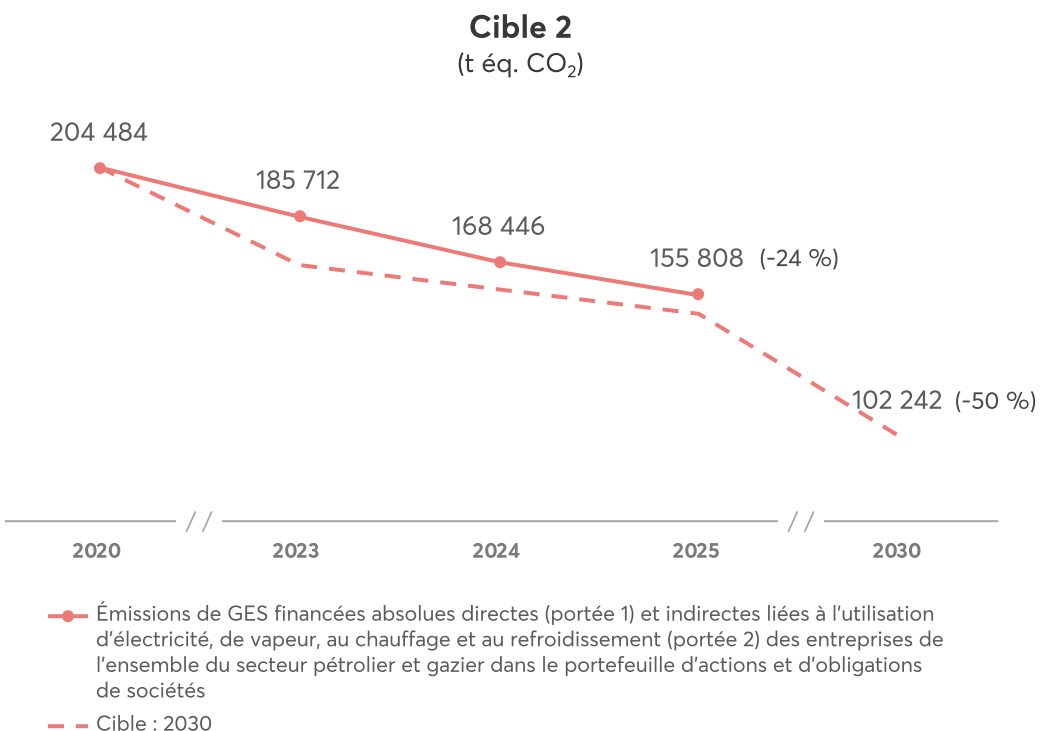
► Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

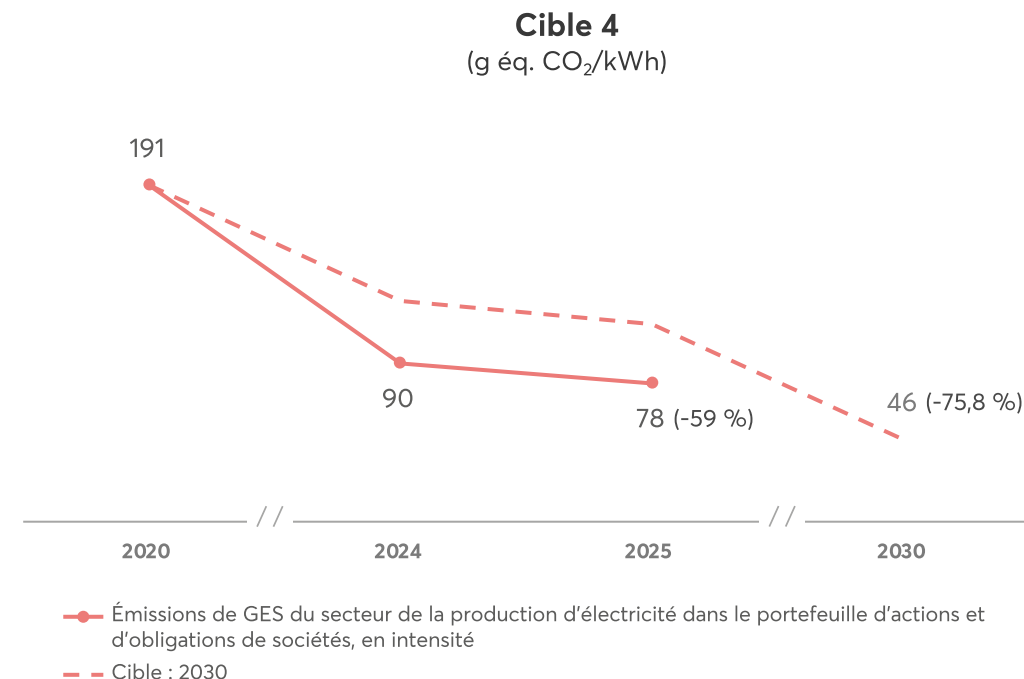
Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Secteur pétrole et gaz			
Cible		Progression	
2	Réduire de 50 % en absolu les émissions de GES financées directes (portée 1) et indirectes liées à l'utilisation d'électricité, de vapeur, au chauffage et au refroidissement (portée 2) des entreprises de l'ensemble du secteur pétrolier et gazier dans le portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés, d'ici 2030 par rapport à 2020.		-24 %



L'indicateur de décarbonation pour les émissions financées du secteur pétrolier et gazier continue de progresser vers sa cible. Des travaux sont en cours pour poursuivre cette progression jusqu'à l'horizon 2030, en tenant compte de l'évolution du marché.

Secteur de la production d'électricité			
Cible		Progression	
4	Réduire de 75,8 % en intensité par MWh d'électricité produite les émissions de GES du secteur de la production d'électricité dans le portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés (portées 1 et 2), d'ici 2030 par rapport à 2020 (méthode de décarbonation sectorielle de la SBTi).		-59 %



L'indicateur de décarbonation sectorielle pour le secteur de la production d'électricité continue d'évoluer vers sa cible à un rythme plus rapide que la trajectoire attendue, notamment grâce à notre positionnement d'exclusion sur le charbon thermique et à la décarbonation du portefeuille par opportunité.

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

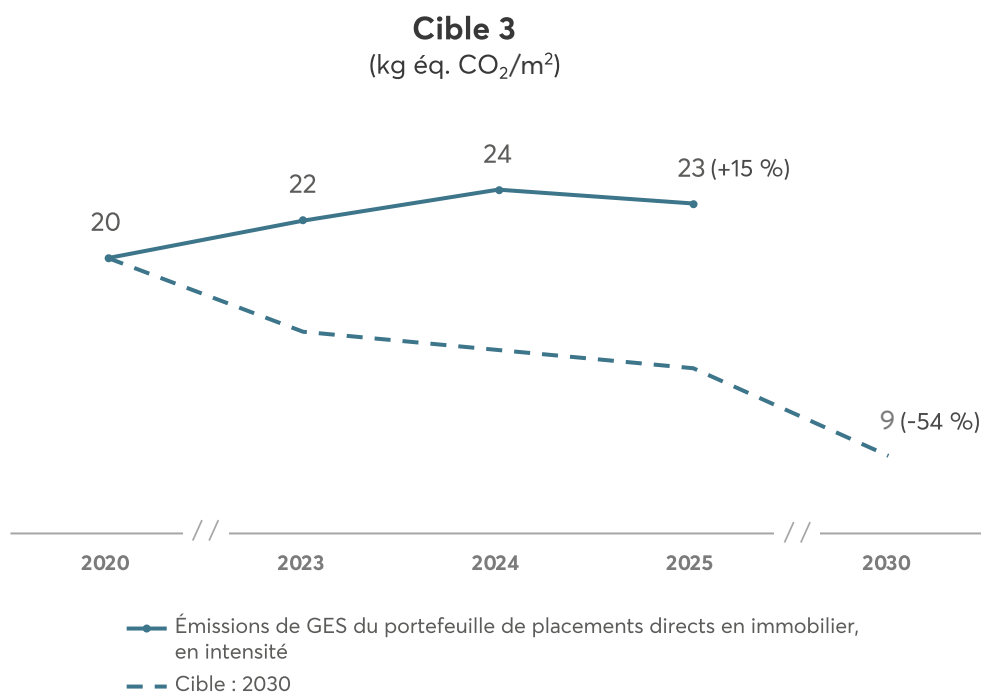
Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Immobilier

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et secteur Assurance de dommages

Immobilier		Progression	
Cible			
3	Réduire de 54 % en intensité par mètre carré les émissions de GES du portefeuille de placements directs en immobilier (portées 1 et 2), d'ici 2030 par rapport à 2020 (méthode de décarbonation sectorielle de la SBTi).		+15 %



L'intensité des émissions financées de nos placements directs en immobilier a augmenté entre 2020 et 2024, notamment en raison de changements dans la composition du portefeuille. La disposition de plusieurs immeubles au Québec en 2023 et 2024, conjuguée à l'ajout d'une nouvelle construction en Ontario, a eu un effet négatif sur le profil d'intensité des émissions. Toutefois, la disposition d'immeubles en 2025 a eu un effet positif sur l'intensité du portefeuille. Par conséquent, la cible de décarbonation sectorielle associée (cible n° 3) est considérée comme à surveiller. Elle présente un écart par rapport à la trajectoire prévue et nécessite une attention accrue ainsi que des efforts supplémentaires au cours des prochaines années.



Cibles d'alignement sur des températures dans les secteurs autres que la production d'électricité

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

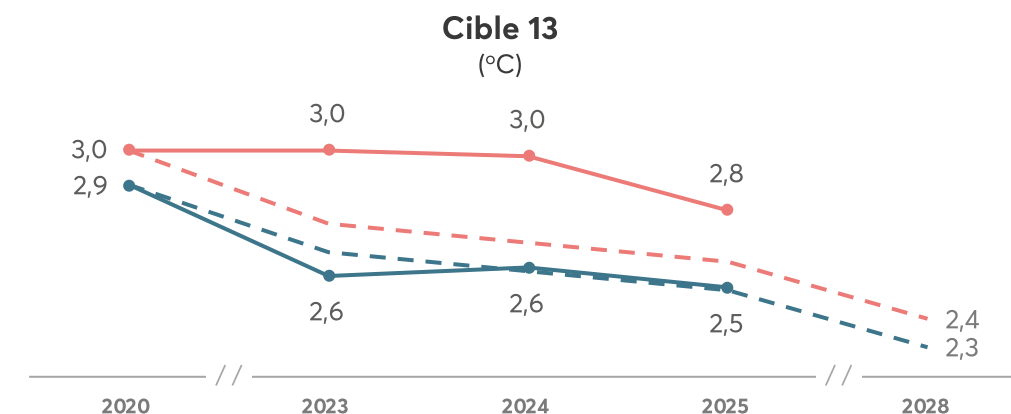
Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

ANNEXES

Secteur Particuliers et Entreprises

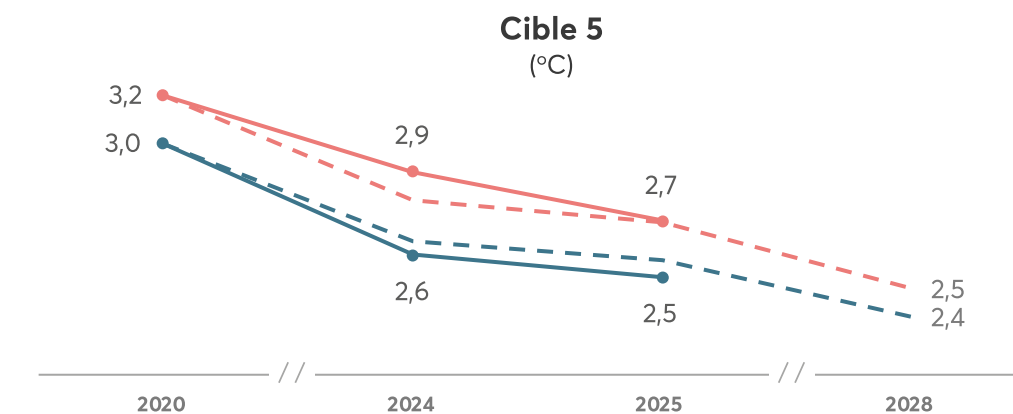
Scores de température		Progression	
Cible		Progression	
13	Aligner le portefeuille de financement aux entreprises dans les secteurs autres que la production d'électricité sur une température cible pour les émissions de GES, selon la valeur des engagements de prêts (méthode d'alignement de la température de la SBTi) : • Pour les portées 1 et 2 : alignement sur 2,3 °C d'ici 2028. • Pour les portées 1, 2 et 3 : alignement sur 2,4 °C d'ici 2028.		2,5 2,8



- Score de température des émissions de GES, selon la valeur des engagements de prêts dans les secteurs autres que la production d'électricité (portées 1 et 2)
- Cible : 2028 (portées 1 et 2)
- Score de température des émissions de GES, selon la valeur des engagements de prêts dans les secteurs autres que la production d'électricité (portées 1, 2 et 3)
- Cible : 2028 (portées 1, 2 et 3)

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et secteur Assurance de dommages

Scores de température		Progression	
Cible		Progression	
5	Aligner le portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés sur une température cible pour les émissions de GES, selon la valeur investie dans les secteurs autres que la production d'électricité (méthode d'alignement de la température de la SBTi) : • Pour les portées 1 et 2 : alignement sur 2,4 °C, d'ici 2028. • Pour les portées 1, 2 et 3 : alignement sur 2,5 °C, d'ici 2028.		2,5 2,7



- Score de température des émissions de GES, selon la valeur investie dans les secteurs autres que la production d'électricité, pour le portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés (portées 1 et 2)
- Cible : 2028 (portées 1 et 2)
- Score de température des émissions de GES, selon la valeur investie dans les secteurs autres que la production d'électricité, pour le portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés (portées 1, 2 et 3)
- Cible : 2028 (portées 1, 2 et 3)

Au 31 décembre 2025, les indicateurs d'alignement sur des températures pour nos portefeuilles de financement (cible n° 13) et d'investissement (cible n° 5) évoluent au rythme attendu vers les cibles 2028. Ces cibles sont cependant identifiées comme à surveiller, en raison de la méthodologie de calcul utilisée pour leur suivi, définie par la SBTi. En effet, à partir de 2026, les cibles 2030 des entreprises en portefeuille ne seront plus considérées comme des cibles à moyen terme (horizon de 5 à 15 ans). Notre progression future vers les cibles d'alignement sur des températures dépend donc de l'établissement par les entreprises en portefeuille de cibles qui vont au-delà de 2030. L'absence de cibles 2031-2041 pourrait avoir un effet défavorable sur l'alignement de nos portefeuilles sur des températures en 2026. Nous continuerons de suivre de près les évolutions de la méthodologie et du marché.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

► Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

ANNEXES

Nous mesurons et compensons le bilan carbone de nos opérations en incluant les émissions liées à l'énergie consommée par nos bâtiments, à nos déplacements d'affaires et à notre consommation de papier. Nos calculs reposent sur les principes et exigences stipulés par le Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (2015 – édition révisée) et le Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration sur la chaîne de valeur de l'entreprise – portée 3 (2013). Pour plus de renseignements sur les calculs effectués, voir la section « Méthodologie » en annexe à la page 76 de ce rapport.

Le tableau 18 présente l'évolution des émissions de GES de portées 1, 2 et 3 des opérations du Mouvement Desjardins et les mesures d'intensité qui y sont associées.

Les catégories opérationnelles d'émissions de GES de portée 3 suivantes y sont présentées :

- Catégorie 1 : Biens et services achetés : Papier consommé.
- Catégorie 5 : Déchets générés par les opérations : Papier consommé.
- Catégorie 6 : Déplacements d'affaires : Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements d'affaires.
- Autres catégories de la portée 3, à l'exclusion de la catégorie 15 qui est présentée au tableau 19 : Certaines catégories d'émissions de la portée 3 ne sont pas divulguées, par exemple si les données disponibles sont jugées insuffisantes en matière de qualité, de précision, ou de fiabilité.

Tableau 18 Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations^{1,2}

Mesure	2025	2024 ³	2023	2020 (année de référence)
Émissions directes de GES (portée 1, t éq. CO ₂) ^{4,7}	4 845 <input checked="" type="checkbox"/>	4 543	4 920	5 905
Émissions indirectes de GES basées sur l'emplacement (portée 2, t éq. CO ₂) ^{5,7}	1 515 <input checked="" type="checkbox"/>	1 503	1 242	1 742
Émissions indirectes de GES (portée 3, t éq. CO ₂) ^{6,7}	10 161	13 012	14 016	15 030
• Papier (portée 3, catégories 1 et 5)	4 242 <input checked="" type="checkbox"/>	6 013	7 039	11 553
• Déplacements d'affaires (portée 3, catégorie 6)	5 919 <input checked="" type="checkbox"/>	6 999	6 977	3 477
Émissions totales (t éq. CO ₂) ⁷	16 520	19 059	20 178	22 677
Intensité des émissions (portée 1 et portée 2 basées sur l'emplacement, kg éq. CO ₂ /m ²) ⁸	5,2	4,4	4,4	5,1
Intensité énergétique (portée 1 et portée 2 basées sur l'emplacement, GJ/m ²) ⁹	0,79	0,72	0,72	0,84
Achat d'électricité renouvelable (GWh et %)	260 (96 %)	254 (96 %)	266 (95 %)	294 (95 %)
Part des énergies renouvelables dans le mix total (%)	88 %	88 %	88 %	85 %

- PwC a procédé à une mission d'assurance limitée relativement à ces indicateurs pour l'année 2025. Pour plus de renseignements, voir le rapport disponible en annexe à la page 84 de ce rapport.
- Pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, à l'exception des données d'énergie des bâtiments pour lesquelles les données sont calculées du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.
- Émissions calculées selon le rapport d'inventaire 1990-2023 publié par Environnement et Changement climatique Canada. Le rapport d'inventaire 1990-2024, rendu public à la mi-avril 2026, n'a pas été pris en compte, en raison de l'échéancier de publication du présent rapport. Plus de détails sont disponibles à la section « Méthodologie » à la page 76 de ce rapport.
- Les émissions de GES de portée 1 et de portée 2 basées sur l'emplacement ont été révisées afin de tenir compte d'informations plus précises ou supplémentaires. Ces révisions modifient les émissions totales déclarées en 2024 de 100 et 16 tonnes d'équivalent CO₂ respectivement et celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une mission d'assurance limitée par PwC. Plus de détails sont disponibles à la section « Méthodologie » à la page 76 de ce rapport.
- Les sources d'émissions directes (portée 1) retenues sont celles liées à la consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel, les fuites de réfrigérants (SACO), et les carburants consommés par le parc de véhicules du Mouvement Desjardins et la navette Desjardins.
- Les émissions indirectes (portée 2 basées sur l'emplacement) incluses sont celles liées à l'électricité consommée dans tous les immeubles occupés par Desjardins (à titre de propriétaire ou de locataire) et utilisée par le parc de véhicules électriques du Mouvement Desjardins. Les gaz inclus dans les calculs en équivalent CO₂ (éq. CO₂) sont les suivants : CO₂, CH₄ et N₂O.
- Les autres émissions indirectes prises en compte (portée 3) incluent les déplacements d'affaires avec des véhicules de location ou personnels, ou en covoiturage, ainsi qu'en avion et en train. Les émissions de GES associées à la consommation de papier sont établies à l'aide du calculateur de l'Environmental Paper Network.
- Les données ont été comptabilisées pour l'ensemble des composantes et filiales du Mouvement Desjardins, à l'exception des fuites de réfrigérants, qui sont calculées uniquement pour les sièges sociaux (le Complexe Desjardins à Montréal et la Cité Desjardins de la coopération à Lévis). En plus du Mouvement Desjardins, comme défini à la section « À propos de ce rapport », le bilan des émissions de gaz à effet de serre opérationnelles inclut également les données relatives à Développement international Desjardins, à la Fondation Desjardins et au Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). Les gaz inclus dans les calculs en équivalent CO₂ (éq. CO₂) sont les suivants : CO₂, CH₄ et N₂O.
- L'intensité des émissions de GES est mesurée en divisant les GES totaux calculés (portées 1 et 2) par la superficie totale du périmètre opérationnel.
- L'intensité énergétique est mesurée en divisant la consommation d'énergie totale calculée (portées 1 et 2) par la superficie totale du périmètre.

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

► **Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)**

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Les données présentées dans le tableau 18 ci-dessus indiquent qu'en 2025, les émissions opérationnelles de portée 1 ont augmenté de 7 %, tandis que les émissions de portée 2 basées sur l'emplacement sont restées stables (+0,8 %), comparativement à 2024. Quant aux émissions totales, comprenant les émissions de portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6), elles ont diminué de 13 % en 2025, comparativement à 2024. Ces évolutions s'expliquent selon les catégories d'émissions opérationnelles incluses dans l'ambition climatique suivantes :

- Transport³⁴ (portées 1 et 3) : augmentation des émissions opérationnelles de 54 % par rapport à 2020 en raison principalement de la pandémie de COVID-19. Tous les déplacements d'affaires avaient été suspendus en 2020, et le télétravail avait été rendu obligatoire pour plus de 90 % des employés. Cependant, la reprise de nos activités a entraîné le retour à des rencontres en personne, augmentant ainsi les déplacements d'affaires et les émissions de GES associées. Toutefois, en 2025, des efforts ont été déployés pour limiter les déplacements d'affaires (politiques internes, suivi des déplacements), ce qui a entraîné une réduction des émissions de 14 % par rapport à 2024.
- Immobilier³⁵ (portée 1 et portée 2 basées sur l'emplacement) : diminution des émissions opérationnelles de 18 % par rapport à 2020 en raison essentiellement des modes de travail hybrides, qui ont eu un effet positif sur l'empreinte carbone totale de nos bâtiments en réduisant la superficie des espaces nécessaires, mais aussi, dans une moindre mesure, en faisant baisser la consommation d'énergie dans nos bâtiments. Cependant, des températures hivernales globalement plus froides en 2025, accompagnées d'autres facteurs opérationnels (ouvertures de locaux, variation du mix énergétique), ont atténué cette diminution.
- Papier (portée 3) : diminution des émissions opérationnelles de 63 % par rapport à 2020 en raison d'une réduction de la consommation totale de papier. Les efforts soutenus des équipes d'approvisionnement et des secteurs d'activité pour réduire les impressions et pour favoriser l'utilisation de papier 100 % recyclé ont permis une réduction importante de ces émissions.

³⁴ Incluant les déplacements d'affaires (véhicules de location ou personnels, ou en covoiturage, avion et train), le parc de véhicules du Mouvement ainsi que la navette Desjardins.

³⁵ Incluant les bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel, les fuites de réfrigérants (SACO) ainsi que tous les immeubles occupés par Desjardins (à titre de propriétaire ou de locataire).



Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

► **Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15**

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Selon le Protocole des gaz à effet de serre, les émissions de portée 3 sont réparties en 15 catégories. La catégorie 15 inclut les émissions financées et associées à l'assurance.

Desjardins a rejoint en 2020 le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) afin d'adopter et de promouvoir des méthodologies standardisées à l'échelle internationale pour mesurer les émissions de GES de ses financements et de ses investissements. Pour plus de renseignements sur les calculs effectués, voir la section « Méthodologie » en annexe à la page 76 de ce rapport.

Nos équipes participent activement depuis 2021 aux groupes de travail du PCAF et ont appliqué les méthodologies du Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry Part A (deuxième édition, 2022) pour les émissions financées et Part C (première version, 2022) pour les émissions liées aux activités d'assurance.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de certaines de nos émissions financées depuis 2020. Comme indiqué dans la section « Mise en garde sur les énoncés prospectifs », les résultats publiés dans ce rapport se basent sur les meilleures données disponibles et les choix méthodologiques jugés les plus appropriés pour notre portefeuille. Les mesures des émissions financées sont basées sur des données internes, fournies par nos membres et clients ou provenant d'autres sources externes au Mouvement.

Les mesures calculées peuvent être affectées par des défis liés aux données, incluant notamment :

- la disponibilité et la qualité des données réelles (ex. : spécifiques à une entreprise ou à un actif), ou la granularité et la représentativité de valeurs génériques utilisées en remplacement;
- l'exactitude des données (ex. : précision, fiabilité des émissions de GES déclarées par une entreprise), leur date de mise à jour et leur cohérence temporelle entre sources de données (ex. : année des émissions de GES déclarées par rapport à l'année des états financiers d'une entreprise);
- la variabilité d'une année à l'autre de certaines données clés (ex. : volatilité de la valeur des entreprises utilisée dans le calcul du facteur d'attribution des émissions de GES financées).

Toute modification de calcul ou mise à jour qui serait liée à des changements méthodologiques ou à l'intégration de nouvelles données et qui conduirait à des résultats significativement différents de ceux publiés précédemment sera prise en compte et corrigée dans les publications suivantes.



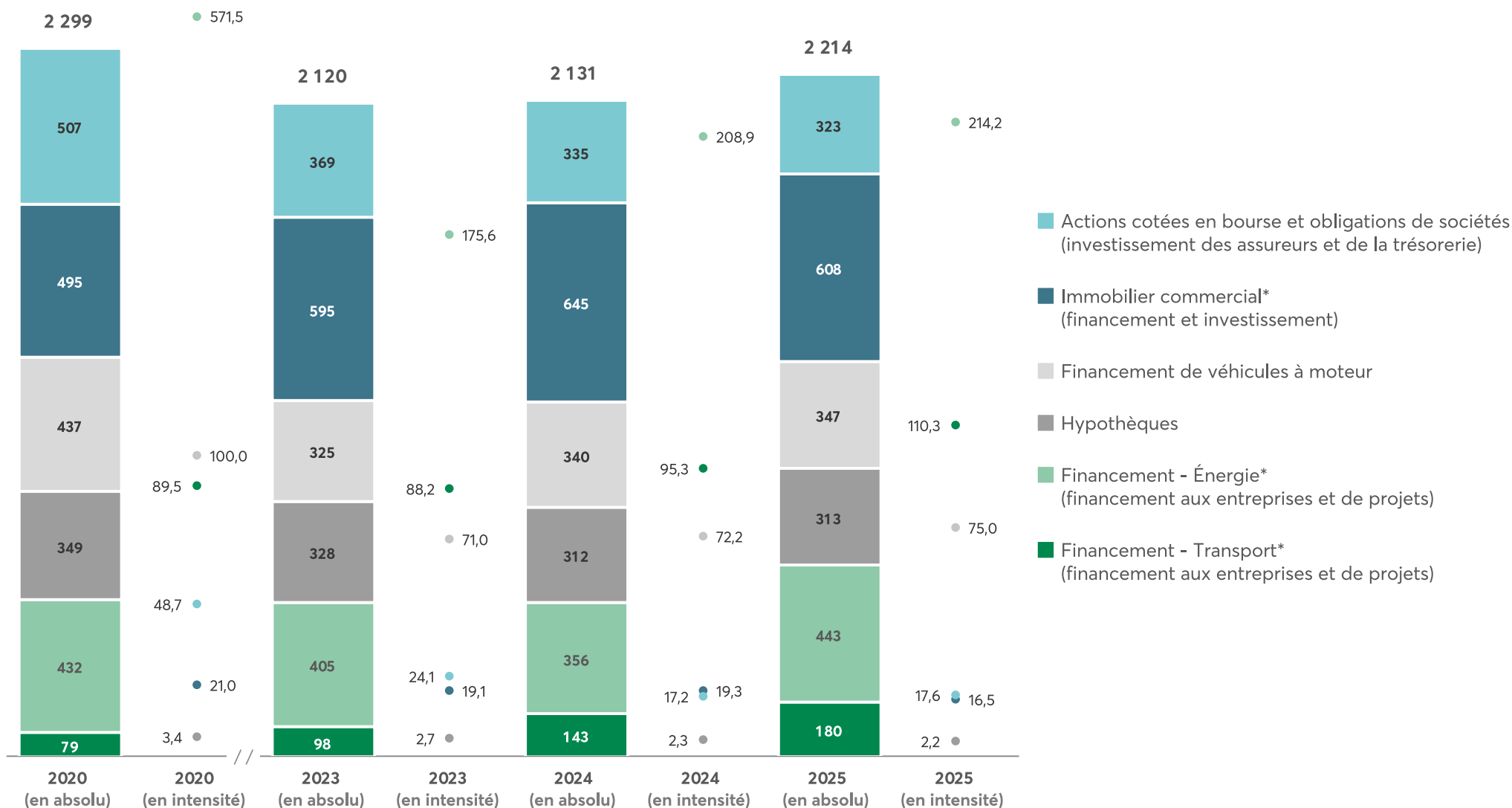
Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

► Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Figure 13 Évolution des émissions de GES financées en absolu (kt eq. CO₂) et en intensité (t eq. CO₂/M\$ d'encours) pour les activités de financement et d'investissement



* Certaines informations comparatives relatives à ces classes d'actifs ont été révisées afin d'améliorer la précision, la couverture et la comparabilité. Pour l'immobilier commercial, la révision méthodologique réalisée en 2025 a mené à un retraitement des années antérieures. Plus de détails sont disponibles à la section « Méthodologie » en annexe à la page 76 de ce rapport.

Émissions financées du Mouvement – Portée 3, catégorie 15 (Divulgateion PCAF)

(au 31 décembre 2025)

Tableau 19 Émissions financées : Divulgateion PCAF^{1,2}

Classe d'actifs	Émissions (portées 1 et 2, kt éq. CO ₂)	Encours (G\$)	% de couverture	Intensité (t éq. CO ₂ /M\$)	Score de qualité PCAF ³				
					1	2	3	4	5
Hypothèques	313 <input checked="" type="checkbox"/>	144,2	100 %	2,2	— %	— %	— %	59 %	41 %
Financement de véhicules à moteur	347 <input checked="" type="checkbox"/>	8,1	57 %	75,0	— %	85 %	— %	15 %	— %
Immobilier commercial (financement)	597	83,5	78 %	9,1	— %	— %	— %	— %	100 %
Financement aux entreprises									
Transport	177	1,8	100 %	96,5	— %	16 %	— %	36 %	48 %
Énergie	220	1,6	88 %	157,2	11 %	21 %	35 %	22 %	11 %
Financement de projets									
Transport	3	0,2	100 %	13,7	— %	— %	— %	— %	100 %
Énergie	223	3,9	100 %	57,0	22 %	7 %	64 %	— %	7 %
Total – Financement (actifs couverts)	1 880	243,3	91 %	8,5	— %	2 %	1 %	40 %	57 %
Immobilier commercial (investissement)	11 <input checked="" type="checkbox"/>	1,6	100 %	7,3	68 %	— %	— %	32 %	— %
Actions cotées en bourse et obligations de sociétés	323 <input checked="" type="checkbox"/>	18,4	100 %	17,6	41 %	24 %	— %	30 %	5 %
Total – Investissement (actifs couverts)	334	20,0	100 %	16,7	43 %	22 %	— %	30 %	5 %

PwC a procédé à une mission d'assurance limitée relativement à ces indicateurs pour l'année 2025. Pour plus de renseignements, voir le rapport disponible en annexe à la page 84 de ce rapport.

1. Pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, à l'exception de l'immobilier commercial (investissement), où les données sont calculées pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.
2. Émissions calculées selon le rapport d'inventaire 1990-2023 publié par Environnement et Changement climatique Canada. Le rapport d'inventaire 1990-2024, rendu public à la mi-avril 2026, n'a pas été pris en compte, compte tenu de l'échéancier de publication du présent rapport. Plus de détails sont disponibles à la section « Méthodologie » à la page 76 de ce rapport.
3. Évaluation de la qualité des scores PCAF : scores de qualité 1 et 2 basés sur les données réelles, et scores de qualité 3, 4 et 5 basés sur des estimations.

Les calculs obtenus soulèvent certains constats, voir ci-dessous pour plus d'information :

Hypothèques

Le fait que nos portefeuilles hypothécaires soient concentrés au Québec, où l'électricité est produite à partir de sources d'énergie renouvelable (98,8 % en 2024)³⁶ et où le chauffage électrique est utilisé dans la plupart des bâtiments, se traduit par une intensité carbone faible pour ces classes d'actifs. La plupart des données de consommation énergétique de ces actifs sont actuellement estimées et demeurent donc imprécises. Elles devront continuer à être bonifiées, notamment avec des données réelles à mesure que celles-ci deviendront disponibles. Cette amélioration des données visera à réduire la dépendance à des mesures génériques d'intensité d'émissions de GES par logement ou unité de surface, et permettra à terme de mieux suivre l'évolution des émissions de GES spécifiques aux actifs de ces portefeuilles, comparativement aux bâtiments et logements des parcs immobiliers dans lesquels ils se situent.

Financement de véhicules à moteur

Ce portefeuille présente une intensité d'émissions élevée, et il reflète l'état actuel du parc automobile canadien. La partie non couverte de ce portefeuille, correspondant à 43 %, représente des véhicules de loisirs (VTT, bateaux, etc.), sans approche reconnue d'estimation des émissions. Les émissions de GES de ce portefeuille ont légèrement augmenté de 2 % en 2025, comparativement à 2024. Cette hausse découle principalement d'une augmentation du nombre moyen de kilomètres parcourus au Québec.

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

► Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

ANNEXES

³⁶ Hydro-Québec, [Bouquet électrique résiduel et taux d'émission de gaz à effet de serre](#), 2024.

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

► **Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15**

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Immobilier commercial (financement)

Le fait que notre portefeuille immobilier commercial soit concentré au Québec se traduit, comme expliqué précédemment, par une intensité carbone faible pour cette classe d'actifs. Toutes les données d'émissions de GES de ces actifs sont actuellement estimées et demeurent donc imprécises. Elles devront continuer à être bonifiées, notamment avec des données réelles lorsqu'elles deviendront disponibles. Cette amélioration des données visera à réduire la dépendance à des mesures génériques d'intensité d'émissions de GES par unité de surface, et permettra à terme de mieux suivre l'évolution des émissions de GES spécifiques aux actifs de ces portefeuilles, comparativement aux bâtiments des parcs immobiliers dans lesquels ils se situent.

À noter que les critères d'identification des prêts immobiliers commerciaux excluent 22 % de cette classe d'actifs en 2025. Des travaux d'amélioration de la méthodologie sont en cours.

Financement aux entreprises et financement de projets

Seule une portion de ce portefeuille des financements aux entreprises (63 % en encours) est actuellement mesurée et divulguée dans le cadre du suivi des secteurs couverts par l'ambition climatique du Mouvement (énergie, immobilier et transport). Le manque de données réelles ou de valeurs moyennes de qualité suffisante nous empêche, pour le moment, de publier des estimations satisfaisantes de nos émissions financées en lien avec ces classes d'actifs pour les autres secteurs économiques. En effet, la très vaste majorité du portefeuille d'entreprises de Desjardins est constituée de petites et de moyennes entreprises, dont les émissions seraient estimées sur la base de facteurs d'émission par secteur d'industrie. Des analyses d'écart externes effectuées en 2022 sur certains secteurs ou certaines entreprises ont notamment révélé des différences pouvant s'élever à plus de 80 % entre les estimations basées sur les données réelles (score PCAF de qualité 1 ou 2) et les estimations sectorielles basées sur l'encours (score PCAF de qualité 5), ce qui rend difficile l'utilisation de ces données à ce stade. Depuis 2024, les émissions liées aux financements de projets sont présentées de manière distincte, conformément aux recommandations de la norme PCAF.

Le taux de couverture atteint 88 %, les 12 % restants correspondant à des financements pour lesquels aucune donnée estimative (*proxy*) n'est disponible.

Immobilier commercial (investissement)

En 2025, une revue méthodologique de l'application de la norme PCAF liée à la disposition d'actifs a menée à un retraitement des années passées. Plus de détails sont disponibles à la section « Méthodologie » en annexe à la page 76 de ce rapport. Les émissions associées à cette classe d'actifs ont diminué de 8 % par rapport à 2024. Cette diminution s'explique principalement par la composition géographique du portefeuille et la réduction du parc immobilier en placement direct. Par ailleurs, de nouveaux outils nous ont permis d'améliorer la qualité des données en obtenant davantage de données réelles en 2025.

Actions cotées en bourse et obligations de sociétés

Les émissions calculées concernent 100 % des positions incluses dans le périmètre pour lesquelles la méthodologie du PCAF est applicable. Cela représente l'ensemble du portefeuille d'investissement des assureurs, ainsi que le portefeuille d'investissement de la trésorerie. Concernant les investissements des assureurs, les secteurs économiques³⁷ de l'énergie, des services publics, des matériaux et de l'industrie contribuent à 87,2 % des émissions financées de ce portefeuille pour seulement 35,1 % de l'encours.

Commentaire général

Ces résultats mettent en relief l'importance d'obtenir des données réelles (exemples : émissions de GES de portées 1, 2 et 3; données physiques telles que les surfaces, les volumes de production, etc.) plutôt que d'utiliser des estimations sectorielles généralement imprécises. Des travaux sont en cours afin d'augmenter progressivement le niveau de qualité des estimations de nos émissions financées au cours des prochaines années, ce qui nous permettra d'identifier d'une part les acteurs économiques les plus performants en matière d'émissions de GES et, d'autre part, ceux qui devront être accompagnés dans la transition énergétique.



³⁷ Selon la classification [Global Industry Classification Standard \(GICS\) \(en anglais seulement\)](#).

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

► **Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15**

Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Émissions associées à l'assurance – Portée 3, catégorie 15 (Divulgence PCAF)

(au 31 décembre 2025)

Tableau 20 Émissions associées à l'assurance : Divulgence PCAF

Secteur	Émissions (portées 1 et 2, kt éq. CO ₂)	Valeur des produits des activités d'assurance ¹ (G\$)	% de couverture	Intensité (t éq. CO ₂ /M\$)	Score de qualité PCAF				
					1	2	3	4	5
Véhicules à moteur des particuliers	905	4,5	96 %	210,1	— %	85 %	— %	15 %	— %

1. Primes souscrites directes.

En 2024, nous avons élargi le périmètre du calcul de nos émissions de GES de portée 3, catégorie 15 en y incluant les émissions associées à l'assurance des véhicules à moteur des particuliers. Cette inclusion nous permet de présenter un portrait plus exhaustif et transparent des émissions de GES associées à nos activités financières, pour un secteur important en raison de la taille de ce portefeuille et de son impact climatique. Nos calculs couvrent les véhicules de tourisme et les motocyclettes, mais excluent les autres véhicules à moteur (motoneiges, véhicules hors route, etc.), en raison du manque de méthodologie reconnue et de données spécifiques pour ces véhicules, ainsi que les véhicules à moteur des particuliers de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard. En 2025, les émissions sont restées stables en absolu par rapport à 2024, mais ont diminué de 5 % en intensité, passant de 221,8 en 2024 à 210,1 en 2025. La proportion de véhicules électriques dans notre portefeuille d'assurance automobile des particuliers augmente graduellement.



Autres indicateurs liés aux changements climatiques

Au-delà des indicateurs liés à nos émissions de GES opérationnelles, financées et associées à l'assurance, nous avons également développé et suivons d'autres indicateurs qui reflètent nos engagements climatiques :

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos opérations – Portées 1, 2 basées sur l'emplacement et 3 (catégories 1, 5 et 6)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités financières – Portée 3, catégorie 15

► **Autres indicateurs liés aux changements climatiques**

ANNEXES

Tableau 21 Autres indicateurs : Engagements climatiques

Activités		Mesures	2025	2024	2023	2020 (année de référence)
Opérationnelles		Prix interne sur le carbone (\$/t éq. CO ₂)	27,6	20,2	20,0	14,0
		Exposition totale en cas de défaut pour le secteur de la production d'électricité (source renouvelable, fossile ou autre)	6,1 G\$ 92 % / 6 % / 2 %	4,1 G\$ 89 % / 10 % / 2 %	3,2 G\$ 94 % / 5 % / 1 %	s. o.
Financement		Part des énergies renouvelables dans les financements accordés aux grandes entreprises du secteur de l'énergie ¹	73 %	69 %	59 %	28 %
		Ratio bancaire de production d'énergie ²	ND	66,7	10,8	s. o.
		Nombre total de projets de biométhanisation financés depuis 2020	4	3	2	1
		Émission cumulative d'obligations durables et vertes	2 249 M\$	1 749 M\$	1 000 \$ M\$	0
		Part de nos engagements financiers exposés au secteur du charbon	0 %	0 %	0 %	s. o.
Investissement		Pourcentage des investissements des assureurs dans le secteur du charbon	0 %	0 %	0 %	s. o.

1. Pourcentage calculé en divisant les financements engagés durant l'année dans les énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité, biométhanisation, systèmes de stockage d'énergie par batteries) par le total des financements engagés dans le portefeuille du secteur de l'énergie, qui incluent les sources d'énergie renouvelable, fossile (gaz naturel, pétrole, charbon) et nucléaire. Sont exclues de cet indicateur les activités d'intermédiation financière.
2. BloombergNEF, [Third Annual Energy Supply Investment and Banking Ratios \(en anglais seulement\)](#). Desjardins a été inclus dans cet indicateur pour la première fois lors de la publication de ce rapport en janvier 2025, qui présentait les résultats pour l'année 2023. Ce ratio compare les flux financiers catégorisés comme à faible émission de carbone à ceux orientés vers les énergies fossiles. L'objectif est d'atteindre au niveau mondial un ratio de 4 d'ici 2030, de 6 d'ici 2040, et de 10 d'ici 2050, pour refléter les scénarios climatiques alignés sur une hausse de 1,5 °C. BloombergNEF a rendu disponibles en 2025 les données pour la période 2024.

Prix interne du carbone

Chaque année, le Mouvement procède à l'achat de crédits carbone afin de compenser ses émissions opérationnelles de portée 1, celles de portée 2 basées sur l'emplacement et celles de portée 3 (catégories 1 et 5 pour la consommation de papier, et 6 pour la consommation de combustibles fossiles dans les déplacements d'affaires) ainsi que ses émissions liées aux placements directs en immobilier (portée 3, catégorie 15, investissements directs en immobilier des assureurs) de l'année précédente, à la valeur divulguée l'année précédente. À noter que cette valeur peut différer de la valeur divulguée dans ce rapport du fait du retraitement de données comparatives. Cette approche a été adoptée, car l'achat de crédits carbone est effectué avant ce retraitement.

En 2025, le Mouvement a ainsi compensé 18 975 t éq. CO₂ pour les émissions opérationnelles de portée 1, celles de portée 2 basées sur l'emplacement et celles de portée 3 (catégories 1 et 5 pour la consommation de papier, et 6 pour la consommation de combustibles fossiles dans les déplacements d'affaires) et 13 906 t éq. CO₂ pour les émissions liées aux placements directs en immobilier (portée 3, catégorie 15, investissements directs en immobilier des assureurs)³⁸, soit un total de 32 881 t éq. CO₂ à un prix moyen de 28 \$/t éq. CO₂.

Les crédits carbone proviennent de projets contribuant à l'action climatique et sont sélectionnés dans le cadre d'un processus d'achat rigoureux, mené en collaboration avec la direction de l'approvisionnement du Mouvement. Ce processus repose sur un appel à projets et sur des critères d'évaluation visant la qualité des projets et leurs retombées positives sur la communauté, le climat et la biodiversité. Il tient également compte d'une répartition géographique des achats reflétant les lieux d'émission, ainsi que du prix et de l'engagement des fournisseurs en matière de développement durable.

³⁸ Pour plus de renseignements sur les émissions opérationnelles ainsi que celles associées aux placements directs en immobilier, consulter respectivement les pages 40 et 44 du rapport [En mouvement pour le climat 2024](#).

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Annexes

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

La présente annexe regroupe les informations de divulgation relatives à la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales d'assurance, désignés ci-après sous l'appellation DGAG³⁹. Elle est destinée à s'assurer que DGAG satisfait aux exigences réglementaires de divulgation imposées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et s'ajoute aux éléments mentionnés dans la section « Gouvernance » du présent rapport.

Supervision par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration de DGAG réalise un processus de consultation visant à analyser et à apprécier les compétences de ses membres. Les compétences et habiletés recherchées sont établies par le profil collectif enrichi du conseil d'administration de DGAG et incluent certains éléments liés aux facteurs ESG, notamment en matière de développement durable et de finance responsable (E), de gestion des ressources humaines, y compris l'EDI (S), et de gouvernance (G).

Selon cette consultation réalisée au printemps 2025, 62 % des membres du conseil déclarent posséder des connaissances et compétences jugées avancées ou expertes en matière de développement durable et de finance responsable. Ces membres disposent notamment d'une compréhension approfondie et d'une expérience des enjeux ESG prioritaires, tels que le risque climatique et son incidence pour DGAG, l'intégration des facteurs ESG dans les stratégies et la prise de décision, ainsi que les impacts et opportunités liés aux changements climatiques sur le modèle d'affaires.

De plus, les membres du conseil d'administration de DGAG suivent un programme de formation conçu pour favoriser l'appropriation et l'approfondissement des connaissances nécessaires à l'exercice complet de leurs responsabilités, notamment en matière d'ESG. Des formations spécifiques liées aux objectifs de décarbonation sont également offertes au comité de placements.

³⁹ Desjardins Assurances générales inc., La Personnelle, assurances générales inc., La Personnelle, compagnie d'assurances, Certas direct, compagnie d'assurances, Certas, compagnie d'assurances auto et habitation.



Tableau 22 | Organes de gouvernance ESG et climat de DGAG et de ses filiales

Organes de gouvernance	Fréquence ¹	Responsabilités en matière d'ESG	Exemples d'activités ou de sujets abordés
Conseil d'administration	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Adopter les positionnements ESG du Mouvement et veiller à leur respect dans le cadre des activités de DGAG. Superviser l'intégration des facteurs ESG (y compris les changements climatiques) dans le modèle d'affaires de DGAG. 	<ul style="list-style-type: none"> Revue de performance, politique de développement durable, positionnements ESG.
Comité d'audit	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Superviser les processus et les contrôles internes visant l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des données et des indicateurs de DGAG relatifs aux facteurs ESG, y compris les changements climatiques, qui sont présentés dans le rapport En mouvement pour le climat. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport En mouvement pour le climat, y compris le processus de divulgation et les contrôles associés, vigies et formations.
Comité de gestion des risques	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> Superviser l'intégration et le suivi des risques liés aux facteurs ESG, y compris les risques liés aux changements climatiques, en cohérence avec les cadres d'appétit pour le risque et de gestion intégrée des risques de DGAG. Examiner les risques associés aux stratégies, initiatives et positionnements en matière d'ESG. Surveiller les tendances liées aux mesures de contrôle et à l'intégration des risques liés aux facteurs ESG, y compris les risques liés aux changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Registre des risques, rapport de risque, analyses de risques, rapport En mouvement pour le climat, vigies et formations.
Comité de placements	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Recevoir et commenter le rapport ESG, incluant un suivi de l'évolution du portefeuille en lien avec les politiques du Mouvement Desjardins en la matière. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel ESG, rapport des votes de DGAG pour l'exercice financier en cours (rapport interne).
Comité d'éthique, gouvernance et ressources humaines	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Étudier et recommander au conseil l'évolution des programmes d'intégration, de mentorat et de développement des compétences des administrateurs, y compris en matière d'ESG (qui inclut les changements climatiques). Recevoir toute reddition pertinente en matière de développement durable, y compris celles du Bureau du développement durable du Mouvement Desjardins, ainsi que les observations de l'auditeur interne ou des autorités réglementaires. Prendre acte des stratégies d'équité, de diversité et d'inclusion ainsi que de celles relatives à la santé et au bien-être du capital humain et de leur intégration dans les pratiques de gestion des ressources humaines, en cohérence avec les orientations, objectifs et priorités stratégiques du Mouvement Desjardins. Prendre acte de l'intégration des facteurs ESG dans les programmes de rémunération, incluant les avantages sociaux, en cohérence avec les orientations, objectifs et priorités stratégiques du Mouvement Desjardins. Obtenir toute reddition pertinente du Bureau équité, diversité et inclusion et du Bureau du respect de la personne. 	<ul style="list-style-type: none"> Formations ESG, régime général d'intéressement intégrant l'indicateur ESG (pour plus de renseignements, voir la section « Rémunération » du présent rapport).

1. Fréquence minimale des mises à jour sur le climat ou de l'examen des questions climatiques par les organes de gouvernance.

► **Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.**

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

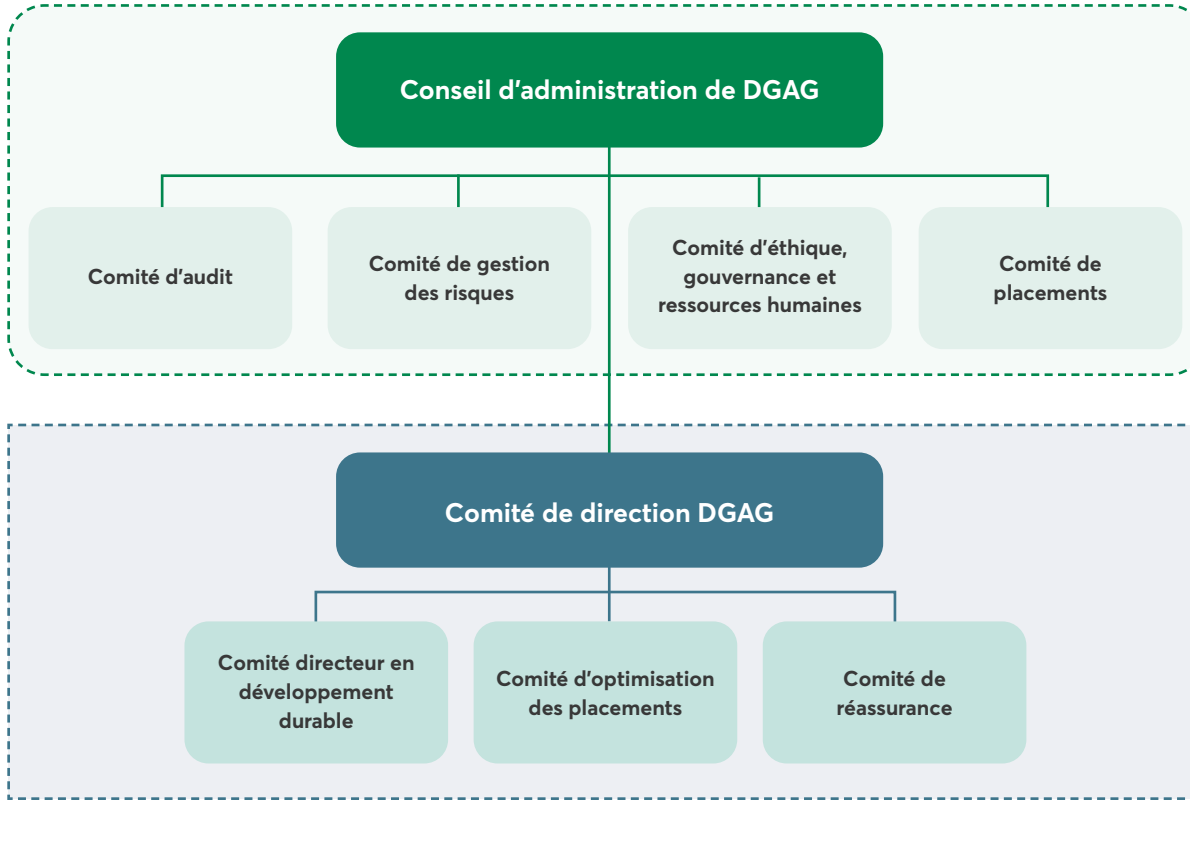
Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Figure 14

Gouvernance liée aux facteurs ESG et aux changements climatiques de DGAG et de ses filiales



Rôles et responsabilités de la direction

Tableau 23 Comités de gouvernance ESG et climat de DGAG et de ses filiales

Comités	Membres ¹	Fréquence ²	Responsabilités en matière d'ESG
Comité de direction	<ul style="list-style-type: none"> PVP Assurance de dommages VP responsables des secteurs d'activité et fonctions de soutien du secteur de l'assurance de dommages 	Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> Adopter les positionnements en développement durable du Mouvement, notamment l'intégration des facteurs ESG dans le modèle d'affaires du secteur Assurance de dommages et la lutte contre les changements climatiques. Adopter les stratégies de DGAG en matière d'ESG, y compris la gestion des risques et opportunités liés aux changements climatiques, avec l'appui du comité directeur en développement durable.
Comité directeur en développement durable	<ul style="list-style-type: none"> VP Actuariat et Souscription VP Indemnisation VP et chef de la gestion des risques DP Planification et intégration marketing Certains directeurs(-trices) et conseillers(-ères) de différents secteurs d'activité et fonctions de soutien de DGAG ayant des responsabilités en matière d'ESG 	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'alignement de DGAG sur la vision du développement durable du Mouvement dans ses pratiques d'affaires et de gestion. Encadrer les activités requises pour l'atteinte des objectifs stratégiques établis, tels que : le soutien aux membres et clients lors d'événements majeurs, la sensibilisation aux changements climatiques, et l'offre de conseils de prévention afin qu'ils soient bien protégés. Produire la reddition de comptes requise pour assurer le suivi des indicateurs et des plans d'action. Assurer le respect des exigences ESG des régulateurs pour le secteur de l'assurance de dommages.
Comité d'optimisation des placements	<ul style="list-style-type: none"> Chef de la direction financière et VP Finances et Actuariat corporatif VP Actuariat corporatif et actuaire désigné VP et chef de la gestion des risques Certains directeurs(-trices) et conseillers(-ères) de différents secteurs d'activité et fonctions de soutien de DGAG ayant des responsabilités en matière d'ESG 	Huit fois par année	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser la performance des placements de la PVP Assurance de dommages en tenant compte des contraintes et risques afférents. Favoriser l'intégration de notions d'investissement responsable dans les stratégies et les pratiques de placement.
Comité de réassurance	<ul style="list-style-type: none"> VP Actuariat corporatif et actuaire désigné Chef de la direction financière et VP Finances et Actuariat corporatif VP et DP Actuariat et Souscription VP et Chef de la gestion des risques 	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une saine gestion de la réassurance du secteur Assurance de dommage pour favoriser la protection du capital de l'entreprise en cas d'événements climatiques majeurs. Respecter les critères définis pour procéder à la sélection des réassureurs, incluant des critères ESG.

1. PVP : premier(-ière) vice-président(e); VP : vice-président(e); DP : directeur(-trice) principal(e).

2. Fréquence minimale des mises à jour sur le climat ou de l'examen des questions climatiques par les organes de gouvernance.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

► **Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.**

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Tableau 24 Rôles et responsabilités ESG et climat des membres de la haute direction de DGAG et de ses filiales

Postes	Rôles et responsabilités liés à l'ESG et aux changements climatiques
PVP Assurance de dommages	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en considération les facteurs ESG ainsi que les enjeux liés aux changements climatiques dans le cadre de ses responsabilités. Définir la vision, les orientations et les objectifs stratégiques du secteur de l'assurance de dommages et les faire approuver par le CA. S'assurer de l'intégration des facteurs ESG dans les stratégies et pratiques d'affaires.
VP Actuariat et Souscription	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des mécanismes de suivi pour mesurer les progrès réalisés et ajuster les stratégies en conséquence. Superviser la mise en œuvre des politiques et initiatives ESG.
VP et chef de la gestion des risques, Assurance de dommages	<ul style="list-style-type: none"> Encadrer et surveiller la gestion des risques ESG, et en rendre compte comme un risque à part entière et comme partie intégrante des autres catégories de risques. Élaborer des scénarios et évaluer les risques ESG.
Chef de la direction financière et VP Finances et Actuariat corporatif	<ul style="list-style-type: none"> Être responsable des processus et de l'application de contrôles internes visant l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des données et des indicateurs relatifs aux changements climatiques dans les divulgations de l'information financière ainsi que dans le présent rapport. Examiner les informations relatives aux changements climatiques dans les divulgations de l'information financière ainsi que dans le présent rapport.
VP Actuariat corporatif et actuaire désigné	<ul style="list-style-type: none"> Faire évoluer les outils pour améliorer la compréhension des risques climatiques.

Établissement et suivi des cibles : reddition de comptes auprès du conseil d'administration et des membres de la haute direction

Divers mécanismes font en sorte que le conseil d'administration de DGAG et la haute direction demeurent informés des progrès liés au suivi des cibles climatiques et des autres enjeux ESG :

- **Suivi trimestriel** : un tableau de bord ESG présente l'état d'avancement des cibles climatiques et des priorités ESG. Ce tableau est transmis à la haute direction ainsi qu'au comité directeur en développement durable.
- **Suivi trimestriel** : le comité d'optimisation des placements et le comité de placements sont informés trimestriellement des avancées en matière de décarbonation du portefeuille d'investissement, ainsi que des enjeux actuels et futurs que cette démarche peut entraîner sur celui-ci.
- **Suivi annuel** : le rapport En mouvement pour le climat est présenté chaque année au comité directeur en développement durable. De plus, le comité d'audit reçoit une présentation portant sur les données ESG consolidées dans le présent rapport, ainsi que sur les résultats des travaux de contrôle interne effectués sur ces données.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Supervision par le conseil d'administration

Une reddition de comptes annuelle est effectuée au conseil d'administration (CA) de Fiducie Desjardins inc. (Fiducie). Cette reddition inclut notamment les émissions opérationnelles de Fiducie. Celles-ci sont incluses dans les cibles opérationnelles du Mouvement Desjardins. Des rehaussements aux mandats du CA de Fiducie et de ses comités en lien avec les risques et opportunités climatiques seront réalisés en 2026.

Les membres du CA de Fiducie sont également membres du CA de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ), à l'exception du président et chef de la direction de Fiducie. À ce titre, le CA de la FCDQ réalise le processus de consultation visant à analyser et à apprécier les compétences de ses membres. Selon cette consultation, 50 % (5 sur 10 au 31 décembre 2025) des membres du CA de Fiducie affirment avoir des connaissances et des compétences considérées comme avancées ou expertes en matière de développement durable et de finance responsable. Pour plus de renseignements, voir la section « Gouvernance » de ce rapport.

Rôles et responsabilités de la direction

Le comité de direction de Fiducie, appuyé par ses instances de gouvernance, assume les responsabilités liées aux facteurs ESG, incluant la gestion du risque climatique, en tenant compte de son contexte, de ses spécificités et de sa mission au sein du Mouvement Desjardins. Il veille à l'intégration progressive des risques associés aux facteurs ESG, en fonction de leur importance, dans le cadre de gestion intégrée des risques, ainsi que dans les redditions qui lui sont présentées.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

► **Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques**

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Le tableau ci-dessous détaille la façon dont notre rapport répond aux attentes en matière de communication d'informations financières pour 2025, décrites à l'annexe 1 de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'AMF⁴⁰. Les attentes en matière de communications indiquées à l'élément d'information b) ii) des indicateurs et objectifs de la ligne directrice entreront en vigueur en 2028. Certaines informations de cet élément ont été incluses dans ce rapport bien que cela ne soit pas encore exigé par la ligne directrice. Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux afin de se conformer à ces exigences.

Tableau 25 Ligne directrice de l'AMF

Section		Attentes en matière de communication d'informations financières	Exercice d'entrée en vigueur	Pages
Gouvernance	a)	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait décrire l'organe ou les organes de gouvernance (par exemple, le conseil d'administration, ses comités ou autre), ou la ou les personnes responsables de la supervision des opportunités et risques liés aux changements climatiques, y compris leur identité, leurs responsabilités, leurs habiletés et compétences, le processus leur permettant de rester informés incluant la fréquence des rencontres, la supervision de la stratégie, les transactions importantes, les processus de gestion des risques, l'établissement des cibles et le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de ces cibles, ainsi qu'une description de la manière dont les considérations liées aux changements climatiques sont prises en compte dans la détermination de leur rémunération. 	2024	8
	b)	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait décrire le rôle de la direction en ce qui concerne le suivi, la gestion et la surveillance des opportunités et risques liés aux changements climatiques, y compris l'identité du poste ou du comité au sein de la direction, s'il y a lieu, les processus, les contrôles et les procédures en matière de gouvernance, de même que la manière dont la surveillance devrait être exercée à l'égard de ce poste ou comité. 	2024	11
Stratégie	a)	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait décrire les opportunités et risques liés aux changements climatiques recensés dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur ses flux de trésorerie, son accès à du financement ou son coût du capital, y compris : <ul style="list-style-type: none"> la classification de chaque risque climatique dans la catégorie « risque physique » ou « risque de transition »; le délai attendu avant que les effets associés à chaque risque et opportunités ne se produisent (court, moyen ou long terme); les définitions de « court terme », « moyen terme » et « long terme » que préconise l'institution financière en lien avec les horizons de planification stratégique en matière de prise de décisions. 	2024	15, 22, 23, 36 et Éléments clés de notre plan de transition (Tableau 26)
	b) i	<p>Modèle d'affaires et chaîne de valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait décrire : <ul style="list-style-type: none"> les effets en cours et prévus des opportunités et risques liés aux changements climatiques sur son modèle d'affaires et sa chaîne de valeur; où, dans son modèle opérationnel et sa chaîne de valeur, les opportunités et risques liés aux changements climatiques sont concentrés. <p>Stratégie et prise de décisions</p> <ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait fournir des informations sur : <ul style="list-style-type: none"> les changements en cours et prévus à son modèle d'affaires, y compris en ce qui concerne l'affectation de ses ressources pour répondre aux opportunités et risques liés aux changements climatiques; les efforts directs d'atténuation et d'adaptation, en cours et prévus; les efforts indirects d'atténuation et d'adaptation, en cours et prévus. <p>Situation financière, performance financière et flux de trésorerie</p> <ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait décrire : <ul style="list-style-type: none"> l'incidence des opportunités et risques liés aux changements climatiques sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période de déclaration; la façon dont elle s'attend à ce que sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie changent à court, moyen et long terme, compte tenu de sa stratégie de gestion des opportunités et risques liés aux changements climatiques. 	2024	18 à 21, 32 à 35, 43, 44 et 47

... Suite du tableau sur la page suivante

⁴⁰ Certaines des filiales du Mouvement Desjardins sont assujetties à la ligne directrice B-15 sur la gestion des risques climatiques du BSIF. Les attentes du BSIF en matière de communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques sont alignées sur celles de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'AMF, qui s'applique au Mouvement Desjardins. Pour alléger l'index, les attentes du BSIF n'ont pas été incluses.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

► Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Tableau 25 Ligne directrice de l'AMF (suite)

Section		Attentes en matière de communication d'informations financières	Exercice d'entrée en vigueur	Pages
Stratégie (suite)	b) ii	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait décrire son plan de transition climatique. 	À déterminer	Éléments clés de notre plan de transition (Tableau 26)
	c)	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait décrire la résilience de sa stratégie en tenant compte de différents scénarios climatiques, dont un scénario selon lequel le réchauffement se limite au niveau indiqué dans le plus récent accord international sur les changements climatiques, ou à un niveau plus bas. 	À déterminer	40
Gestion des risques	a)	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait fournir des informations sur les processus et les politiques connexes qu'elle utilise pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les risques climatiques. En répondant à cette attente en matière de communication d'informations, l'institution financière devrait expliquer comment elle a appliqué l'attente en encadré de la Section 2. 	2024	39 et 40
	b)	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait fournir des informations sur les processus qu'elle utilise pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les opportunités liées aux changements climatiques, y compris des renseignements sur la question de savoir si, et le cas échéant, comment elle utilise l'analyse de scénarios climatiques pour éclairer la détermination des opportunités liées aux changements climatiques. 	2024	18
	c)	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait fournir des informations sur la mesure dans laquelle et la manière dont les processus qu'elle utilise pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les opportunités et risques liés aux changements climatiques sont intégrés à son processus général de gestion des risques et viennent l'étoffer. 	2024	18, et 32 à 35
Indicateurs et objectifs	a)	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait présenter les indicateurs qu'elle utilise pour évaluer les risques et les opportunités climatiques conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques. 	2024	49 à 61
	b) i	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait déclarer séparément la quantité absolue des émissions brutes de GES du champ d'application 1 et du champ d'application 2 calculées selon la méthode fondée sur son emplacement pour la période. L'institution financière devrait déclarer l'approche de mesure, les intrants et les hypothèses qu'elle utilise pour mesurer les émissions de GES des champs d'application 1 et 2, ainsi que les motifs sous-jacents de ces décisions. L'institution financière devrait indiquer la norme d'information qu'elle utilise pour calculer et déclarer les émissions de GES. Si la norme d'information utilisée par l'institution financière n'est pas la norme Corporate Standard du Protocole des GES, expliquer en quoi la norme utilisée y est comparable. 	2024	59
	b) ii	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait déclarer la quantité absolue de ses émissions brutes de GES du champ d'application 3 pour la période. L'institution financière devrait déclarer la méthode de mesure, les intrants et les hypothèses qu'elle utilise pour mesurer les émissions de GES du champ d'application 3, ainsi que les motifs sous-jacents de ces décisions. L'institution financière devrait indiquer la norme d'information qu'elle utilise pour calculer et déclarer les émissions de GES. L'institution financière devrait fournir des renseignements supplémentaires et spécifiques sur ses émissions de catégorie 15 : Investissement. L'institution financière devrait fournir les renseignements suivants, s'il y a lieu : <ul style="list-style-type: none"> La quantité absolue de ses émissions financées brutes, ventilées par champ d'application (1, 2 et 3), par catégorie d'actif et pour tout investissement ou prêt (à savoir, les catégories d'actifs suivantes selon la partie A de la norme du PCAF : actions cotées en bourse, obligations de sociétés, prêts aux entreprises et actions non cotées en bourse), par secteur; Son exposition brute à chaque catégorie d'actif correspondant à la valeur comptable (avant la soustraction, le cas échéant, de la correction de valeur pour pertes), en dollars canadiens; Le pourcentage de son exposition brute incluse dans le calcul des émissions financées; si ce pourcentage est inférieur à 100 %, l'institution financière devrait expliquer les exclusions (par exemple : l'absence de méthodologie ou le manque de données), et préciser de quels types d'actifs sous gestion il s'agit et quelle est la valeur de chaque type; La méthodologie utilisée pour calculer les émissions financées, notamment la méthode de répartition qu'elle utilise pour déterminer sa part des émissions par rapport à l'importance du solde total de ses actifs sous gestion. 	2028	61 à 64

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Tableau 25 Ligne directrice de l'AMF (suite)

Section		Attentes en matière de communication d'informations financières	Exercice d'entrée en vigueur	Pages
Indicateurs et objectifs (suite)	b) iii	<ul style="list-style-type: none"> Les institutions financières visées qui participent à des activités de gestion d'actifs devraient fournir les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> La quantité absolue de ses émissions financées brutes découlant des actifs sous gestion, ventilées par champ d'application (1, 2 et 3); Pour chacun des éléments ventilés au point (1), la valeur totale des actifs sous gestion qui fait l'objet des informations sur les émissions financées, exprimée en dollars canadiens; Le pourcentage de la valeur totale de ses actifs sous gestion qui est inclus dans le calcul des émissions financées; si ce pourcentage est inférieur à 100 %, l'institution financière devrait expliquer les exclusions (par exemple : l'absence de méthodologie ou le manque de données), et préciser de quels types d'actifs sous gestion il s'agit et quelle est la valeur de chaque type; La méthodologie utilisée pour calculer les émissions financées découlant des actifs sous gestion, notamment la méthode de répartition qu'elle utilise pour déterminer sa part des émissions par rapport à l'importance du solde total de ses actifs sous gestion. 	2029	s. o.
	c)	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait déclarer, s'il y a lieu, les cibles quantitatives et qualitatives liées aux changements climatiques qu'elle a établies pour faire le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques. L'institution financière devrait fournir des informations sur l'approche qu'elle utilise pour établir et revoir chaque cible, ainsi que pour faire le suivi des progrès accomplis. L'institution financière devrait fournir des informations sur sa performance par rapport à chacune des cibles liées aux changements climatiques et une analyse des tendances ou des variations de sa performance. Pour les cibles liées aux émissions de GES présentées (et les indicateurs correspondants, le cas échéant), l'institution financière devrait fournir des informations sur les compensations des émissions de carbone brutes et nettes, s'il y a lieu, et expliquer le type de compensation (par exemple, le crédit carbone, fondée sur des éléments naturels ou autre). 	2024	49 à 58
	d)	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait fournir des informations sur les indicateurs intersectoriels suivants : <ul style="list-style-type: none"> Risques de transition liés aux changements climatiques : indiquer le montant et le pourcentage des actifs ou des activités qui sont vulnérables aux risques de transition liés aux changements climatiques; Risques physiques liés aux changements climatiques : indiquer le montant et le pourcentage des actifs ou des activités qui sont vulnérables aux risques physiques liés aux changements climatiques; Opportunités liées aux changements climatiques : indiquer le montant et le pourcentage des actifs ou des activités qui sont compatibles avec les opportunités liées aux changements climatiques; Déploiement du capital : indiquer le montant des dépenses d'investissement, du financement ou des placements déployés pour des opportunités ou risques liés aux changements climatiques; Prix interne du carbone; Rémunération : le pourcentage de la rémunération de la haute direction et des autres preneurs de risques importants, comptabilisée dans la période considérée et qui est fonction de considérations liées aux changements climatiques (uniquement pour les institutions financières du Regroupement A). 	2025	1. 44 2. 44 3. 23 à 26 4. 27 5. 66 6. 13
	e)	<ul style="list-style-type: none"> L'institution financière devrait fournir des informations sur les indicateurs sectoriels. Pour identifier les indicateurs sectoriels sur lesquels elle devrait fournir des informations, l'institution financière devrait déterminer l'applicabilité aux sujets des informations à fournir définis par secteur dans le document Industry-based Guidance on Implementing Climate-related Disclosures (Secteur financier, applicable au modèle d'affaires et aux activités de l'institution financière). 	2028	s. o.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

► **Éléments clés de notre plan de transition**

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Éléments clés de notre plan de transition

En novembre 2022, la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) a publié des recommandations détaillées sur les plans de transition climatique pour aider les institutions financières à opérationnaliser leurs engagements. Elle renforce également les capacités des institutions financières dans les économies émergentes et soutient les transitions industrielles à travers des collaborations et des plateformes nationales.

Nous nous sommes fondés sur ces lignes directrices pour établir le présent rapport.

Tableau 26 Éléments clés de notre plan de transition

Section	Éléments clés		Référence		Pages
Fondations	1.	Objectifs et priorités	1.	Notre ambition climatique	14
	2.	Produits et services	2.	Initiatives opérationnelles Autres opportunités liées à la durabilité et aux changements climatiques	16 à 23
Stratégie de mise en œuvre	3.	Activités et prise de décisions	3a.	Analyse de scénarios climatiques	40 à 42
			3b.	Autres thématiques environnementales	29 à 31
			3c.	Gestion des risques	32 à 48
	4.	Politiques et conditions	4.	Nos piliers	15 à 22
Stratégie d'engagement	5.	Clients et sociétés de portefeuille	5.	Vulnérabilité aux risques climatiques	44 à 46
	6.	Secteurs d'activité	6.		
	7.	Gouvernements et secteurs publics	7a.	Engagement et mobilisation des parties prenantes – Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2025	20 à 21
			7b.	Relations avec les autorités gouvernementales et réglementaires – Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2025	27 à 28
Mesures et cibles	8.	Mesures et cibles	8.	Mesures et cibles	49 à 66
Gouvernance	9.	Rôles, responsabilités et rémunération	9.	Gouvernance	8 à 13
	10.	Compétences et culture	10.	Mobilisation des parties prenantes internes et externes	27 à 29

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

► Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Méthodologie⁴¹

Émissions opérationnelles^{42,43}

Méthodologie et hypothèses

Portée 1

Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel

Pour les établissements dont les volumes de consommation des combustibles fossiles sont connus, ces derniers sont extraits des systèmes de compilation des données d'énergie du Mouvement Desjardins qui proviennent des factures et rapports de ses fournisseurs d'énergie. Ils comprennent les volumes de diesel et de gaz naturel consommés par établissement pour l'énergie liée aux bâtiments.

Pour une partie des établissements, la consommation d'énergie (GJ/m²) et la répartition des sources d'énergie consommée sont estimées en utilisant des données provinciales. Pour les immeubles de grande superficie, les données de 2014 ont été retenues, celles-ci étant de meilleure qualité. Si disponibles, les résultats des audits énergétiques faits dans quelques établissements de cette catégorie sont utilisés pour améliorer cette estimation. Desjardins mène aussi des enquêtes par bâtiment pour collecter l'information pertinente afin d'améliorer cette estimation.

Les émissions ont été calculées en multipliant les volumes de carburants consommés par les facteurs d'émission pertinents⁴⁴.

En 2025, une évolution de la méthodologie permettant d'améliorer la qualité des données a conduit à la révision des émissions de GES de l'année 2024, ce qui a entraîné une augmentation de 100 t éq. CO₂.

Fuites de réfrigérants (SACO)

Le volume des rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) est établi en additionnant les volumes des rejets fournis par les gestionnaires immobiliers. Les émissions ont été calculées en appliquant le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) de chaque substance⁴⁵.

Carburants consommés par le parc de véhicules du Mouvement Desjardins et la navette Desjardins

Pour les véhicules possédés par les entités du Mouvement Desjardins, la consommation de carburant (en litres de diesel et d'essence, ou en électricité pour les véhicules hybrides et électriques) est calculée à partir des données kilométriques et de la cote de consommation de carburant de chaque véhicule.

La navette Desjardins est constituée de deux autocars d'une capacité de 35 passagers qui transportent les employés entre Lévis et Montréal. La consommation de diesel par trajet de la navette est connue. La consommation annuelle est calculée sur la base du nombre de trajets.

Les émissions du parc de véhicules et de la navette pour l'année 2025 ont été calculées en multipliant ces volumes de combustibles fossiles par les facteurs d'émission pertinents⁴⁶.

⁴¹ Pour le calcul des émissions, le rapport d'inventaire 1990-2024 publié par Environnement et Changement climatique Canada, rendu public à la mi-avril 2026, n'a pas été pris en compte en raison de l'échéancier de publication du présent rapport.

⁴² Les émissions de GES de portée 1 et celles de portée 2 basées sur l'emplacement ont été révisées afin de tenir compte d'informations plus précises ou supplémentaires. Ces révisions modifient les émissions totales déclarées en 2024 de 100 et 16 tonnes d'équivalent CO₂ respectivement. Ces ajustements n'ont pas fait l'objet d'une mission d'assurance limitée par PwC.

⁴³ Pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les données concernant le papier consommé, les déplacements d'affaires et les fuites de réfrigérants (SACO), et du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 pour les données d'énergie des bâtiments.

⁴⁴ Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2), 2025 (les données comparatives n'ont pas été redressées et sont basées sur la version 2024); US Energy Information Administration, Commercial Sector Energy Consumption Estimates, 2025; Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2021.

⁴⁵ Sixième rapport d'évaluation du GIEC, 2021.

⁴⁶ Sixième rapport d'évaluation du GIEC, 2021; Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2025 (les données comparatives n'ont pas été redressées et sont basées sur la version 2024).

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Portée 2, émissions basées sur l'emplacement

Consommation d'électricité des bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel

Les données de consommation d'électricité (en dollars canadiens ou en kWh) sont obtenues des manières suivantes :

- Pour les installations dont les consommations d'électricité sont connues, celles-ci sont extraites des systèmes de compilation des données d'électricité du Mouvement Desjardins qui proviennent des factures et des rapports des fournisseurs d'électricité.
- Pour les établissements où le Mouvement Desjardins ne dispose pas de données réelles, la consommation d'électricité est estimée à partir de ratios de consommation observés (kWh/m²), établis à partir de données comparables et ajustés en fonction de la localisation des établissements.
- Pour une partie des établissements, la consommation d'énergie (GJ/m²) et la répartition des sources d'énergie consommée sont estimées en utilisant des données provinciales. Pour les immeubles de grande superficie, les données de 2014 ont été retenues, celles-ci étant de meilleure qualité. Si disponibles, les résultats des audits énergétiques faits dans quelques établissements de cette catégorie sont utilisés pour améliorer cette estimation. Desjardins mène aussi des enquêtes par bâtiment pour collecter l'information pertinente afin d'améliorer cette estimation.

Les émissions de GES ont été calculées en multipliant ces volumes d'électricité consommés ou estimés par les facteurs d'émission pertinents⁴⁷.

En 2025, une évolution de la méthodologie permettant d'améliorer la qualité des données a conduit à la révision des émissions de GES de l'année 2024, ce qui a entraîné une diminution de 16 t éq. CO₂.

Consommation d'électricité du parc de véhicules du Mouvement Desjardins

Pour les véhicules possédés par les entités du Mouvement Desjardins, la consommation de carburant (en électricité pour les véhicules électriques) est calculée à partir des données kilométriques et de la cote de consommation de carburant de chaque véhicule.

Les émissions du parc de véhicules ont été calculées en multipliant ces volumes d'électricité par les facteurs d'émission pertinents⁴⁸.

Portée 3

Papier consommé

Les quantités de papier consommé par l'ensemble du Mouvement proviennent directement des fournisseurs, en majorité. Une extrapolation est faite pour les caisses qui ne s'approvisionnent pas auprès de notre fournisseur principal de fournitures de bureau. Cette extrapolation se base sur la consommation moyenne de papier des caisses qui s'approvisionnent auprès de notre fournisseur principal. Les émissions de GES associées à la consommation de papier sont calculées à l'aide du calculateur de papier de l'Environmental Paper Network, en fonction du volume et du type de contenu recyclé du papier.

Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements d'affaires

Les volumes d'essence (en litres) consommés par les véhicules de location sont établis à partir de la valeur des achats d'essence (en dollars canadiens). Ces montants sont ensuite convertis en volume à partir du coût publié moyen (\$/L) de l'essence, par géographie⁴⁹.

La distance totale parcourue par les véhicules personnels est établie en convertissant les frais de remboursement (\$), basés sur la distance en kilomètres, qui sont ensuite convertis en consommation d'essence (litres) à partir d'une consommation moyenne. Pour les véhicules hybrides, la consommation moyenne (L/100 km) est ajustée selon l'utilisation moyenne des modèles les plus vendus dans l'année⁵⁰. Pour les voitures électriques, un facteur (kWh/km) est attribué puis multiplié par un facteur d'émission lié à l'énergie de la province⁵¹.

Les émissions sont ensuite calculées en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour les combustibles fossiles des bâtiments (décrite à la section « Portée 1 » ci-dessus).

Les données de déplacements en avion (en km) sont obtenues par l'intermédiaire de notre agence de voyages et comprennent les tronçons de vol et la distance parcourue en avion. Les distances de vol sont ensuite converties en tonnes d'équivalent CO₂ à l'aide des facteurs d'émission pertinents⁵².

Les données de déplacements en train proviennent directement de rapports produits par VIA Rail. Les émissions en équivalent CO₂ sont calculées en multipliant les kilomètres parcourus par les facteurs d'émission pertinents⁵³.

⁴⁷ Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2025 (les données comparatives n'ont pas été redressées et sont basées sur la version 2024); US Energy Information Administration, Commercial Sector Energy Consumption Estimates, 2023; Agence de la transition écologique (France), Bilans GES, 2024.

⁴⁸ Sixième rapport d'évaluation du GIEC, 2021; Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2025 (les données comparatives n'ont pas été redressées et sont basées sur la version 2024).

⁴⁹ Statistique Canada, Prix de détail moyens mensuels, essence et mazout, par géographie, 2025.

⁵⁰ Association des véhicules électriques du Québec, Électrification des transports, 2025; PCAF European building emission factor database.

⁵¹ Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2 et partie 3), 2025 (les données comparatives n'ont pas été redressées et sont basées sur la version 2024).

⁵² Department for Energy Security and Net Zero (UK), Government Greenhouse Gas Conversion Factors for Company Reporting (Tableau 37), 2025.

⁵³ VIA Rail Canada, Tables de données, 2023.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Émissions financées et associées à l'assurance⁵⁴

Méthodologie et hypothèses

Hypothèques

Contexte et périmètre

Le calcul des émissions financées liées au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels comprend les prêts inscrits au bilan à des fins de consommation spécifiques, à savoir l'achat et le refinancement de biens immobiliers résidentiels, y compris les maisons individuelles et les logements collectifs comportant un petit nombre d'unités. Ces émissions sont calculées au moyen de la formule suivante :

$$\text{Émissions financées} = \sum_{b,e} \frac{\text{Encours}}{\text{Valeur initiale de la propriété}_b} \times \text{Consommation énergétique}_{b,e} \times \text{Facteur d'émission}_e$$

Où *b* = immeuble et *e* = source d'énergie

Les prêts hypothécaires aux particuliers pour des bâtiments de cinq logements et plus sont souvent séparés dans la divulgation, car ces prêts sont généralement considérés comme commerciaux. Cependant, nous avons statué que peu importe le nombre de logements, les financements d'immeubles résidentiels réalisés pour un particulier sont comptabilisés dans cette classe d'actifs.

Nous excluons les marges de crédit hypothécaire, car elles ne sont pas requises dans le cadre de cette méthodologie, étant donné que ces produits sont généralement des prêts à la consommation destinés à des fins générales de consommation.

Méthodologie de calcul et hypothèses

Afin de calculer ses facteurs d'émission, le Mouvement Desjardins a calculé les facteurs d'émission pour cette classe d'actifs en utilisant les données de consommation d'énergie par source d'énergie fournies par Ressources naturelles Canada, reproduisant ainsi la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) avec les données les plus à jour⁵⁵. Si la superficie du bâtiment est disponible, les facteurs relatifs à la superficie sont utilisés. Dans le cas contraire, ce sont les facteurs basés sur les unités de logement qui sont pris en compte⁵⁵.

Pour calculer les émissions de GES pour la consommation d'électricité, nous avons utilisé la donnée la plus récente pour l'intensité de génération en grammes d'équivalent CO₂/kilowattheure (g éq. CO₂/kWh) de l'inventaire officiel canadien des gaz à effet de serre du Canada⁵⁶.

Financement de véhicules à moteur

Contexte et périmètre

Cet indicateur vise à quantifier les émissions de GES sur les prêts accordés pour les véhicules à moteur afin d'évaluer la portion attribuée au Mouvement Desjardins. Le calcul est effectué selon la méthodologie du PCAF comme suit :

$$\text{Émissions financées} = \sum_v \frac{\text{Encours}}{\text{Valeur initiale totale du véhicule}_v} \times \text{Émissions du véhicule}_v$$

Où *v* = véhicule ou parc de véhicules

Nous effectuons le calcul des émissions financées uniquement pour les véhicules personnels ainsi que les motocyclettes. Nous ne calculons pas les émissions financées pour les autres véhicules à moteur, tels que les embarcations motorisées, les véhicules récréatifs, les aéronefs et les véhicules hors route, en raison du manque de méthodologie reconnue et de données spécifiques pour ces véhicules.

Méthodologie de calcul et hypothèses

Afin d'obtenir les émissions des véhicules que nous finançons, nous utilisons la distance moyenne annuelle parcourue par véhicule selon la province⁵⁷, les émissions de CO₂ et l'intensité de consommation d'électricité (kWh) par 100 kilomètres selon le type de véhicule⁵⁸ ainsi que les facteurs d'émission par kWh d'électricité selon la province⁵⁹.

Pour le calcul des émissions financées sur les motocyclettes, nous utilisons les émissions de portée 1 par province fournies par le PCAF, multipliées par le facteur d'attribution.

⁵⁴ Pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, à l'exception de l'immobilier commercial (investissement), où les données sont calculées pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

⁵⁵ Ressources naturelles Canada, Base de données complète sur la consommation d'énergie, 2022.

⁵⁶ Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2025.

⁵⁷ Ressources naturelles Canada, Base de données complète sur la consommation d'énergie, Tableau 32 : Variables explicatives des voitures, 2022.

⁵⁸ Ressources naturelles Canada, Cotes de consommation de carburant, 2025.

⁵⁹ Pour le Québec : Hydro-Québec, Taux d'émission de GES associés aux approvisionnements résiduels en électricité, 1990-2024. Pour les autres provinces et territoires : Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2025.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Immobilier commercial (financement)

Contexte et périmètre

Le calcul des émissions financées liées aux financements en immobilier commercial comprend les prêts au bilan destinés à des fins spécifiques à l'entreprise, à savoir l'achat et le refinancement de biens immobiliers commerciaux. Cette définition implique que l'immeuble est utilisé à des fins commerciales, telles que des commerces, des bureaux, des hôtels, des locaux industriels ou des locations multifamiliales ou unifamiliales. Dans tous les cas, le propriétaire de l'immeuble utilise le bien pour exercer des activités génératrices de revenus. Le calcul exclut les financements liés à la construction et à la rénovation.

Les émissions sont calculées au moyen de la formule suivante :

$$\text{Émissions financées} = \sum_b \frac{\text{Encours}}{\text{Valeur initiale de l'immeuble}_b} \times \text{Émissions de l'immeuble}_b$$

Où b = immeuble

En 2025, nous avons intégré pour la première fois les prêts immobiliers commerciaux de la Fédération des caisses Desjardins du Québec au périmètre immobilier commercial. Le critère de sélection est la présence d'une sûreté de type immeuble dont la valeur à l'origine couvre au moins 80 % de la valeur de toutes les garanties du prêt. Cette révision vient transférer 7,2 G\$ d'encours du périmètre hors immobilier commercial (calculé selon la méthodologie « Financement aux entreprises » du PCAF) vers l'immobilier commercial. Cet ajustement méthodologique a été appliqué aux données historiques, ce qui a entraîné une augmentation des émissions de GES de 19,5, 55,1 et 75,2 kt éq. CO₂ pour les années 2020, 2023 et 2024 respectivement.

Méthodologie de calcul et hypothèses

La totalité des émissions pour cette catégorie est estimée pour le moment.

Pour les immeubles dans la catégorie résidentielle, le Mouvement Desjardins a calculé les facteurs d'émission en utilisant les données de consommation d'énergie par source d'énergie fournies par Ressources naturelles Canada⁶⁰, reproduisant ainsi la méthodologie du PCAF avec les données les plus à jour. Les facteurs utilisés sont appliqués en fonction du nombre d'unités de logement. Pour calculer les émissions de GES pour la consommation d'électricité, nous avons utilisé la donnée la plus récente pour l'intensité de consommation en g éq. CO₂/kWh de l'inventaire officiel canadien des gaz à effet de serre du Canada⁶¹.

Pour les immeubles dans la catégorie commerciale et institutionnelle, cette estimation est faite en utilisant les facteurs par m² de la base de données PCAF (version RNCAN 2017). La superficie des immeubles financés est aussi estimée en fonction de la valeur à l'origine ainsi que de la province de la garantie attachée au prêt.

Financement aux entreprises et financement de projets (transport et énergie)

Contexte et périmètre

Le calcul des émissions financées liées aux financements aux entreprises comprend les prêts inscrits au bilan qui sont octroyés aux entreprises, aux organismes à but non lucratif et à toute autre structure organisationnelle, qui ne sont pas négociés sur un marché et qui sont destinés à des fins générales d'entreprise. Le calcul des émissions financées liées aux financements de projets comprend toutes les actions ou tous les prêts inscrits au bilan qui sont destinés à des projets ou activités pour des fins précises, c'est-à-dire dont l'utilisation des produits est connue, conformément au Protocole des GES.

Cette divulgation inclut, pour le moment, les financements dans les secteurs du transport et de l'énergie uniquement. La segmentation sectorielle est faite en utilisant le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) attribué au client. Ces deux secteurs ainsi que le secteur de l'immobilier (voir Financement d'immobilier commercial) sont priorisés dans la divulgation, car ils font partie du périmètre de l'ambition climatique 2040 du Mouvement Desjardins.

Les émissions sont calculées au moyen de la formule suivante :

Pour les financements aux entreprises :

$$\text{Émissions financées} = \sum_c \frac{\text{Encours}}{\text{Total des capitaux propres et de la dette}_c} \times \text{Émissions de l'entreprise}_c$$

Où c = emprunteur ou société détenue

ou

$$\text{Émissions financées} = \sum_c \frac{\text{Encours}}{\text{Valeur d'entreprise incluant les liquidités (EVIC)}_c} \times \text{Émissions de l'entreprise}_c$$

Où c = emprunteur ou société détenue

Pour les financements de projets :

$$\text{Émissions financées} = \sum_p \frac{\text{Encours}}{\text{Total des capitaux propres et de la dette}_p} \times \text{Émissions du projet}_p$$

Où p = projet

⁶⁰ Ressources naturelles Canada, Base de données complète sur la consommation d'énergie, 2022.

⁶¹ Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2025.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

► **Méthodologie**

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Méthodologie de calcul et hypothèses

Afin d'obtenir les émissions des entreprises et des projets que nous finançons, nous priorisons la collecte d'émissions de GES dans les divulgations des clients, en utilisant les données de la plateforme de MSCI, les réponses au rapport CDP, ainsi que des recherches faites en ligne pour obtenir les rapports de GES disponibles. Cependant, vu la faible disponibilité des rapports pour la grande majorité des financements, nous devons estimer ces émissions. Pour ces estimations, nous utilisons les facteurs de la base de données PCAF (version EXIOBASE 2015) par dollar (\$) de revenu et par dollar (\$) d'actif de l'entreprise. Seules les émissions de portées 1 et 2 des entreprises et des projets sont calculées et divulguées.

Immobilier commercial (investissement)

Contexte et périmètre

Le calcul des émissions financées liées à l'immobilier commercial comprend les investissements inscrits au bilan. Ces émissions sont calculées au moyen de la formule suivante :

$$\text{Émissions financées} = \sum_{b,e} \text{Facteur d'attribution}_b \times \text{Consommation énergétique}_{b,e} \times \text{Facteur d'émission}_e$$

Où *b* = immeuble et *e* = source d'énergie

Le périmètre de calcul comprend les bâtiments correspondant aux placements directs en immobilier de Desjardins Sécurité financière et de Desjardins Groupe d'assurances générales. On exclut du périmètre les immeubles occupés par les employés du Mouvement Desjardins, car les émissions de ces immeubles sont prises en compte dans les émissions opérationnelles (portées 1 et 2). On exclut également du périmètre les placements indirects, les terrains, les constructions en cours ainsi que les nouvelles constructions avec moins d'un an de données opérationnelles.

Pour cette classe d'actifs, le facteur d'attribution correspond au pourcentage de détention de l'immeuble par le Mouvement Desjardins en date du 31 décembre 2025. Il n'a donc pas besoin d'être calculé.

Méthodologie de calcul et hypothèses

Pour les établissements dont la consommation énergétique réelle est connue par le Mouvement Desjardins, les données sont extraites du système de compilation de consommation énergétique. En cas d'exception (ex. : défaillance du système), les données de consommation énergétique réelle sont saisies manuellement à partir des factures des fournisseurs. À noter que les données disponibles sont du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025. Pour les immeubles de placement en Ontario, nous privilégions les données provenant de la base de données ACPREE (Analyse comparative et production de rapports sur la consommation d'énergie et l'utilisation de l'eau) lorsqu'elles sont disponibles, car elles sont de meilleure qualité. À noter que les données de l'ACPREE sont disponibles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour 2025.

Pour les établissements pour lesquels le Mouvement Desjardins ne connaît ni les coûts ni la consommation énergétique réelle, les consommations ont été estimées en 2023 par un fournisseur à partir de son modèle RETScreen⁶² à la suite d'une évaluation de décarbonation. Ce modèle tient compte des données spécifiques à l'établissement recueillies au cours du processus de collecte des données, y compris les types de combustibles pour chaque utilisation finale, l'efficacité de l'équipement installé, ainsi que les points de consigne et les horaires de fonctionnement.

Pour les établissements non analysés par un audit durant le projet de décarbonation de 2023 et qui ne possédaient pas de données énergétiques, la consommation d'énergie a été estimée à l'aide de l'ENERGY STAR Portfolio Manager⁶³. Ces estimations tiennent compte du type d'immeuble et de son utilisation principale selon la superficie. La répartition des combustibles a été estimée à partir d'une combinaison d'informations fournies par Desjardins et de moyennes provenant d'autres bâtiments similaires au sein du portefeuille.

Les émissions ont été calculées en multipliant les volumes de carburants consommés par les facteurs d'émission pertinents⁶⁴.

Les investissements en immobilier commercial sont présentés à la juste valeur marchande (JVM) pour les émissions de GES financées (portée 3, catégorie 15), tandis que pour les états financiers consolidés Mouvement, la méthode du coût amorti est utilisée. Cette différence de méthode peut entraîner des écarts entre les deux présentations.

En 2025, une revue méthodologique de l'application de la norme PCAF liée à la disposition d'actifs a permis d'identifier des ajustements requis aux données d'émissions financées de la Portée 3 – Catégorie 15 : Immobilier commercial (investissement). Les données comparatives précédemment publiées ont donc été retraitées, ce qui a entraîné des révisions à la baisse de 14 % pour 2024 et de 13 % pour 2023. Ces données retraitées n'ont pas fait l'objet de la mission d'assurance limitée réalisée par PwC.

⁶² Ressources naturelles Canada, RETScreen, 2023.

⁶³ ENERGY STAR, Portfolio Manager, 2023.

⁶⁴ Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2), 2025.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Actions cotées en bourse et obligations de sociétés (investissements des assureurs et trésorerie)

Contexte et périmètre

Le calcul des émissions financées liées aux actions cotées en bourse et obligations de sociétés comprend les positions des portefeuilles des assureurs, Desjardins Sécurité financière et Desjardins Groupe d'assurances générales (collectivement, les sociétés des assureurs du Mouvement Desjardins) et les positions de la trésorerie du Mouvement Desjardins. Ces émissions sont calculées au moyen de la formule suivante :

$$\text{Émissions financées} = \sum_c \frac{\text{Encours}}{\text{Valeur d'entreprise incluant les liquidités (EVIC)}_c} \times \text{Émissions de l'entreprise}_c$$

Où c = emprunteur ou société détenue

Le calcul porte sur 100 % des positions incluses dans le périmètre pour lesquelles la méthodologie du PCAF « Actions cotées en bourse et obligations de sociétés » est applicable. Le périmètre de calcul comprend les émissions de portées 1 et 2 des entreprises pour les actions ordinaires et privilégiées, les obligations de sociétés, les fonds négociés en bourse ainsi que certains titres de sociétés du marché monétaire, soit les papiers commerciaux et les billets de dépôt. On exclut du périmètre les obligations souveraines et les entités parapubliques, les investissements privés, les infrastructures, les titres relatifs aux activités de négociation à court terme, les produits dérivés et les fonds mutuels.

Méthodologie de calcul et hypothèses

Selon le principe d'attribution du standard PCAF, les investissements de Desjardins sont responsables d'une partie des émissions des entreprises (émissions financées). Pour les positions de la trésorerie, cela est déterminé par le facteur d'attribution (%), soit le ratio entre la part de Desjardins dans cette entreprise (valeur au bilan) et l'EVIC. Pour les positions des assureurs, cela est déterminé par l'intensité, soit le ratio entre les émissions des portées 1 et 2 de l'entreprise et l'EVIC (t éq. CO₂/M\$). À noter qu'utiliser le facteur d'attribution ou l'intensité n'a pas d'impact sur le résultat des émissions financées.

La valeur des actions cotées en bourse est définie sur la base de leur valeur marchande, et la valeur des obligations de sociétés est définie sur la base de la valeur comptable de la dette. La valeur de l'entreprise est définie par la valeur de l'EVIC à la fermeture des marchés à la dernière journée ouvrable du trimestre et par les données financières les plus à jour selon la divulgation financière des émetteurs. Dépendamment de la disponibilité des données, l'ordre de priorité pour l'EVIC à utiliser est : EVIC Daily, EVIC Quarterly ou EVIC Fiscal.

Pour accéder aux informations nécessaires pour calculer l'empreinte carbone selon le PCAF, nous utilisons la plateforme de MSCI qui recense les données d'émissions de gaz à effet de serre des émetteurs, selon leur disponibilité. En additionnant les valeurs marchandes (pour les actions cotées en bourse) et les valeurs comptables de la dette (pour les obligations de sociétés) de chaque position, nous obtenons la valeur au bilan des actifs. L'EVIC de chaque entreprise provient soit des bases de données WorldScope et Datastream, soit de MSCI, ou encore de la divulgation financière des entreprises. Pour les positions de la trésorerie, le facteur d'attribution de chaque entreprise (%) est multiplié par ses émissions de portées 1 et 2 afin d'obtenir les émissions financées attribuables au Mouvement Desjardins (kt éq. CO₂). Pour les positions des assureurs, l'intensité de chaque entreprise (t éq. CO₂/M\$) est multipliée par la valeur de l'actif (en \$) divisée par un million pour obtenir les émissions financées attribuables au Mouvement Desjardins (t éq. CO₂). L'ensemble des émissions financées sont ensuite additionnées pour obtenir les émissions financées totales.

Émissions associées à l'assurance – Véhicules à moteur des particuliers

Contexte et périmètre

Cet indicateur vise à quantifier les émissions de GES liées aux primes d'assurance pour les véhicules à moteur afin d'évaluer la portion attribuée au Mouvement Desjardins. Le calcul est effectué selon la méthodologie du PCAF comme suit :

$$\text{Émissions assurées} = \sum_c \text{Facteur d'attribution} \times \text{Émissions du véhicule assuré}_c$$

Où c = véhicule

Nos calculs couvrent 96 % des primes d'assurance de ce secteur. Ils couvrent les véhicules de tourisme et les motocyclettes, mais excluent les autres véhicules à moteur (motoneiges, véhicules hors route, etc.), en raison du manque de méthodologie reconnue et de données spécifiques pour ces véhicules, ainsi que les véhicules à moteur des particuliers de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard. Comme c'est le cas pour le financement de véhicules à moteur, ce portefeuille est actuellement composé essentiellement de véhicules à moteur à combustion interne. Il a donc une intensité élevée d'émissions de GES, qui sera amenée à diminuer à mesure que le parc de véhicules canadien se décarbonera.

Nous effectuons le calcul des émissions assurées uniquement pour les véhicules personnels. Nous ne calculons pas les émissions assurées pour les véhicules commerciaux.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

► Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Méthodologie de calcul et hypothèses

Nous utilisons la méthodologie du PCAF, The Global GHG Accounting and Reporting Standard Part C: Insurance-Associated Emissions, qui cible spécifiquement le calcul des émissions de GES liées aux activités d'assurance et de réassurance.

Afin d'obtenir les émissions des véhicules que nous assurons, nous utilisons la distance annuelle parcourue déclarée par le client, les émissions de CO₂ et l'intensité de consommation d'électricité (kWh) par 100 kilomètres selon le type de véhicule⁶⁵ ainsi que les facteurs d'émission par kWh d'électricité selon la province⁶⁶.

Pour le calcul des émissions assurées liées aux motocyclettes, nous utilisons les émissions de portée 1 par province fournies par le PCAF, multipliées par le facteur d'attribution. Pour cette classe d'actifs, le facteur d'attribution correspond au calcul des coûts totaux de l'assurance automobile pour le Canada, facteur fourni par le PCAF⁶⁷, soit 12,6 %. Il n'a donc pas besoin d'être calculé.

⁶⁵ Ressources naturelles Canada, Cotes de consommation de carburant, 2025.

⁶⁶ Pour le Québec : Hydro-Québec, Taux d'émission de GES associés aux approvisionnements résiduels en électricité, 1990-2024. Pour les autres provinces et territoires : Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3), 2025.

⁶⁷ Partnership for Carbon Accounting Financials, Personal motor industry attribution factor approach, 2023.



Mise en garde sur les énoncés prospectifs

INTRODUCTION

GOVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

► Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent document et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs que contient le présent document sont formulés conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis et sont assujettis à notre mise en garde concernant les énoncés prospectifs qui figure dans la section « Mise en garde sur les énoncés prospectifs » du rapport de gestion annuel 2025 du Mouvement Desjardins.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et peuvent inclure, sans s'y limiter, des observations concernant nos objectifs, nos priorités, nos stratégies, nos engagements et nos cibles en matière de développement durable ou des mesures qui seront prises pour les réaliser, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités, les causes et les répercussions potentielles des changements climatiques à l'échelle mondiale, l'approche que nous utilisons pour identifier et gérer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques, ainsi que certains risques auxquels nous sommes exposés.

De tels énoncés sont généralement reconnaissables par l'utilisation de termes ou d'expressions comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables dans toutes variantes grammaticales.

Ils ont pour but d'aider les lecteurs à comprendre notre vision, notre stratégie et nos objectifs en matière de développement durable et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Par leur nature même, ces énoncés comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans le présent document, étant donné qu'un certain nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, peuvent influencer, individuellement ou collectivement, sur la justesse des hypothèses, des prédictions, des prévisions ou d'autres énoncés prospectifs.

Notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités et nos cibles en matière de développement durable et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (notamment en ce qui a trait à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et à l'atteinte de notre objectif zéro émission nette⁶⁸ d'ici 2040) est fondée sur plusieurs hypothèses et dépend d'un certain nombre de facteurs. Bon nombre de ces facteurs sont indépendants de notre volonté, peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs et peuvent obliger le Mouvement à adapter ses initiatives et ses activités, et à rajuster ses cibles à mesure que la qualité et l'exhaustivité de ses données et méthodes continuent de s'améliorer. Parmi ces facteurs, notons, notamment, la rapidité et l'ampleur de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et notre capacité à répondre aux attentes des parties prenantes en ce qui concerne les questions environnementales et sociales; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris nos employés,

nos membres et clients, nos fournisseurs, les gouvernements, les collectivités dans lesquelles nous sommes présents, etc.); la disponibilité de données exhaustives et de qualité sur les émissions de gaz à effet de serre et d'autres données provenant de tiers; notre capacité à mettre au point des indicateurs pour suivre efficacement notre progression; le développement et le lancement de nouvelles technologies et de produits durables; notre capacité à cibler des opportunités liées aux changements climatiques ainsi qu'à évaluer et à gérer les risques liés à de tels changements; la conjoncture économique générale; les incertitudes géopolitiques découlant des tensions commerciales avec les États-Unis; les changements apportés à la réglementation qui ont une incidence sur nos activités; l'élaboration d'exigences réglementaires en matière d'environnement, de société et de gouvernance; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; notre capacité à réaliser nos stratégies à long terme et nos priorités clés à court terme; notre capacité à recruter du personnel clé dans un marché du travail concurrentiel, et à le retenir; et les conséquences possibles d'événements majeurs sur les économies locales et mondiales, tels que les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les crises de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur la capacité du Mouvement Desjardins à atteindre ses objectifs. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2025 du Mouvement Desjardins et peuvent être mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels subséquents.

De façon générale, la qualité des données sur lesquelles s'appuient la planification et la déclaration relatives aux changements climatiques n'est souvent pas encore au même niveau que celle de l'information traditionnelle. De plus, les hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes utilisés pour développer nos hypothèses et estimations et suivre nos avancées, considérés comme raisonnables au moment de la préparation de ce rapport, peuvent s'avérer inexacts par la suite. Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes, de même que la terminologie utilisée par le Mouvement pour définir certains concepts, continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux utilisés par d'autres ou de ceux que nous pourrions utiliser à l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposés par les autorités gouvernementales ou d'autres autorités en la matière. Ces évolutions et changements pourraient affecter les hypothèses et les estimations que nous utilisons, et pourraient affecter la comparabilité des informations et des données entre les industries ou les entreprises et d'une période de divulgation à une autre, ainsi que notre capacité à atteindre nos objectifs, priorités, stratégies, de même que nos engagements et nos cibles en matière de développement durable.

Rien dans le présent document ne constitue une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'un titre ou d'un autre instrument financier du Mouvement Desjardins, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») ou d'un membre de leur groupe, ni ne fait partie d'une telle offre ou sollicitation, ni ne constitue une invitation, une recommandation ou un incitatif à participer à une activité d'investissement. Aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à un contrat, à un engagement ou à une décision d'investissement, quelle qu'elle soit, ni être prise en compte dans le cadre de ceux-ci.

Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs écrits ou verbaux que nous pourrions formuler ou qui pourraient être formulés en notre nom, de temps à autre, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois applicables.

⁶⁸ Le détail de cet objectif est disponible à la section « Notre ambition climatique » de ce rapport.

Rapport d'assurance limitée

INTRODUCTION

GOUVERNANCE

STRATÉGIE

GESTION DES RISQUES

MESURES ET CIBLES

ANNEXES

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

► **Rapport d'assurance limitée**



Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les indicateurs de performance clés sélectionnés présentés dans le rapport En mouvement pour le climat 2025 du Mouvement Desjardins

Au conseil d'administration du Mouvement Desjardins

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performance clés sélectionnés qui font partie du bilan des gaz à effet de serre (le bilan de GES) du Mouvement Desjardins (Desjardins) inclus dans le rapport En mouvement pour le climat 2025 (l'objet considéré) au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date.

Objet considéré

Indicateurs de performance clés sélectionnés		Valeur 2025	Critères applicables
Émissions directes de GES (portée 1, t éq. CO ₂)		4 845	Les principes et exigences stipulés par le Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée).
Émissions indirectes de GES basées sur l'emplacement (portée 2, t éq. CO ₂)		1 515	
Émissions indirectes de GES (portée 3, t éq. CO ₂)	Papier (catégories 1 et 5)	4 242	Les principes et exigences stipulés par le Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée) et le Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration sur la chaîne de valeur de l'entreprise – portée 3.
	Déplacements d'affaires (catégorie 6)	5 919	
Émissions de GES financées, portée 3 – catégorie 15 (kt éq. CO ₂)	Hypothèques	313	Les principes et exigences stipulés par le Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée) et les principes et exigences stipulés dans le Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry Part A des émissions financées (2 ^e édition, 2022) du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).
	Financement de véhicules à moteur	347	
	Immobilier commercial (investissement)	11	
	Actions cotées en bourses et obligations de sociétés	323	

Responsabilité en ce qui a trait à l'objet considéré

La direction de Desjardins est responsable de la préparation de l'objet considéré conformément aux critères présentés dans le tableau ci-dessus, qui ont été appliqués comme il est expliqué dans l'annexe « Méthodologie » du rapport En mouvement pour le climat 2025 (collectivement, les critères applicables). Desjardins est également responsable de la conception, de la mise en place et du maintien du contrôle interne portant sur la préparation de l'objet considéré exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Limites inhérentes à la préparation de l'objet considéré

Les données non financières sont soumises à davantage de limites que les données financières, compte tenu à la fois de la nature et des méthodes utilisées pour déterminer, calculer, échantillonner ou estimer ces données. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données font l'objet d'hypothèses et de jugements individuels.

La quantification des émissions de gaz à effet de serre comporte une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie du Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les Normes internationales d'indépendance) publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 (NCGQ 1) *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Éléments de divulgation additionnels sur la gouvernance de Fiducie Desjardins inc.

Index de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

Éléments clés de notre plan de transition

Méthodologie

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

Responsabilités du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'objet considéré sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3410 *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre* (NCMC 3410), publiée par le Conseil des normes d'audit et de certification, et à la Norme internationale de mission d'assurance (ISAE) 3410 *Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre* (norme ISAE 3410), publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board.

Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée réalisée conformément à la NCMC 3410 et à la norme ISAE 3410 comporte l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par Desjardins des critères applicables aux fins de la préparation de l'objet considéré, l'évaluation des risques que l'objet considéré comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, l'adoption de réponses à l'évaluation des risques, adaptées aux circonstances dans la mesure nécessaire, et l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'objet considéré. L'étendue d'une mission d'assurance limitée est nettement moindre que celle d'une mission d'assurance raisonnable, tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques, y compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse à l'évaluation des risques.

Les procédures que nous avons mises en œuvre reposaient sur notre jugement professionnel et comprenaient des demandes d'informations, l'observation des processus suivis, l'inspection de documents, des procédures analytiques, l'évaluation du caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de déclaration, et la vérification de la concordance ou le rapprochement avec les documents sous-jacents.

Compte tenu des circonstances de la mission, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus, nous avons :

- acquis une compréhension du processus suivi pour recueillir et déclarer les données incluses dans l'objet considéré en :
 - menant des entretiens avec le personnel impliqué dans la préparation de l'objet considéré;
 - comprenant les méthodologies appliquées à chaque indicateur de performance clé sélectionné afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données rapportées;
 - comprenant les contrôles en place pour nous assurer de l'exactitude et de l'intégralité des données à partir desquelles l'objet considéré est dérivé.
- évalué si toutes les informations significatives identifiées par la direction ont été prises en compte dans la présentation de l'objet considéré;
- effectué des demandes de renseignements auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur certains renseignements relatifs à l'objet considéré;

- réalisé des procédures de corroboration à l'égard des indicateurs de performance clés sélectionnés;
- comparé les indicateurs de performance clés sélectionnés dans l'objet considéré avec les informations correspondantes présentées dans les états financiers;
- évalué le caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de déclaration utilisées;
- évalué les méthodes, les hypothèses et les données utilisées pour l'établissement d'estimations;
- examiné les informations divulguées dans le rapport En mouvement pour le climat 2025 afin d'assurer leur cohérence avec notre compréhension et les procédures mises en œuvre.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'agissait d'une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la question de savoir si l'objet considéré de Desjardins a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables qui ont été appliqués comme il est expliqué dans l'annexe « Méthodologie » du rapport En mouvement pour le climat 2025.

Conclusion exprimant une assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré de Desjardins au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Restriction à l'utilisation

Notre rapport a été préparé exclusivement à l'intention du conseil d'administration de Desjardins afin d'aider la direction à rendre compte de l'objet considéré. Par conséquent, l'objet considéré pourrait ne pas être approprié et ne doit pas être utilisé à toute autre fin. Notre rapport est destiné uniquement à Desjardins.

Nous ne faisons aucune déclaration et ne donnons aucune garantie à aucun tiers à l'égard de ce rapport.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Société de comptables professionnels agréés
Montréal (Québec)

Le 13 mai 2026

